



# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Direction Adjointe Innovation Organisationnelle  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
AC/SM/MB

Le VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015 à 15h00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 18 septembre 2015 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

\*\*\*

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Olivier BERARD de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, a présenté le rapport portant sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets pour l'année 2014, comme le permet l'article 24 du règlement intérieur du Conseil municipal.

## **M. LEONETTI :**

Nous saluons la présence d'un groupe d'élèves de 3<sup>ème</sup> du collège de la Fontonne.

Il participe à un voyage à Paris intitulé "Citoyenneté et devoir de mémoire : devenir citoyen par l'engagement".

Ce groupe d'élèves s'est engagé à faire différentes actions tout au long de l'année.

Bien sûr, visite du Conseil constitutionnel à Paris, de l'Assemblée nationale, du Mémorial de la Shoah, de l'Institut du monde arabe, du Musée du Louvre, et les commémorations patriotiques, concours de la Résistance, et réflexion sur l'engagement citoyen. Donc, on salue amicalement les futurs citoyens de la Ville d'Antibes et de notre pays.

*(Applaudissements)*

Oui, on a une grande habitude dans ce pays à dire : « De mon temps, on écrivait la morale et l'engagement civique au tableau ». C'est vrai que le tableau a un peu changé et que la manière d'enseigner, évidemment, s'est modifiée. Pour autant, ça nous rappelle à tous que l'enseignement moral et civique est dans nos écoles et que nous devons le renforcer et l'encourager.

Et je remercie donc les enseignants qui les accompagnent et ceux qui ont pris l'initiative de les amener au Conseil municipal.

Nous allons commencer comme d'habitude par un rapport de la CASA. C'est le rapport de l'activité 2014 d'Envinet, c'est-à-dire sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Ville d'Antibes. Et donc, nous écoutons la présentation de Monsieur BERARD.

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU PRIX ET DE LA QUALITE DES DECHETS – EXERCICE 2014**

### **M. BERARD :**

Bonjour. Comme chaque année, je vous présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, donc la gestion des déchets sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Et donc ça, c'est pour l'année 2014.

Donc, toujours très rapidement, la CASA c'est toujours 24 communes, un peu plus de 180 000 habitants, et en 2014 nous avons collecté et traité quasiment 168 000 tonnes de déchets tout confondu.

C'est en augmentation par rapport à l'année précédente, mais je vais vous montrer sur quel type de déchets et vous expliquer pourquoi.

Toujours juste le traitement, qui est une compétence qui est déléguée au syndicat mixte UNIVALOM, qui donc gère le traitement de tous les déchets et qui gère aussi l'unité de valorisation énergétique qui se trouve sur Antibes.

#### Les faits marquants de l'année 2014 :

D'abord, en janvier 2014, nous avons fait une lettre d'engagement pour le lancement d'une démarche de certification ISO 9001 pour l'ensemble de la Direction Envinet. Vous le voyez au bout de la flèche : nous avons obtenu cette certification le 31 décembre 2014. C'est la certification qualité qui a permis de vraiment nous organiser à l'échelle de la Direction pour vraiment tout ce qui est organisationnel et fonctionnel : la prise en compte des doléances, la livraison des bacs et la prise en compte, surtout, des dysfonctionnements qui remontent du terrain qui sont signalés par les usagers et par les agents de collecte.

En avril 2014, nous avons installé sur l'ensemble du territoire de la CASA des bornes d'apport volontaire. Nous avons signé un partenariat avec deux associations locales : une qui est Montagn'Habits qui s'occupe de l'ouest de la CASA et l'autre qui s'appelle Pacôme Recyclage qui s'occupe de l'est de la CASA. Donc des vêtements qui sont collectés par le biais de points d'apport volontaire et qui sont ensuite recyclés, donc soit qui sont donnés par le biais de l'économie sociale et solidaire, soit qui sont recyclés en matériaux isolants pour les maisons, et une toute petite partie qui n'est pas réutilisable et donc qui est incinérée à l'unité de valorisation énergétique.

En juin 2014, réorganisation de la régie de toute la CASA, donc suppression d'un jour de collecte des ordures ménagères et aussi réorganisation du temps de travail de nos agents puisque jusqu'à présent, ils travaillaient 6 jours sur 7. Depuis juin 2014, ils travaillent 5 jours avec 2 jours de repos consécutifs, ce qui est une amélioration par rapport aux conditions de travail puisque c'est un métier assez difficile.

En septembre 2014, nous avons effectué, dans le cadre de la certification, une enquête de satisfaction sur l'ensemble du territoire et nous avons obtenu un résultat assez intéressant, puisque 85 % des gens qui ont été interrogés sont satisfaits ou très satisfaits du service en général de gestion des déchets ménagers et assimilés.

On a lancé en 2014 aussi, en octobre, on a participé à une opération pilote sur le territoire de la commune de Vallauris, où on essaie une nouvelle méthode de communication qui s'appelle la communication engageante, où on essaie de faire prendre conscience aux habitants de la nécessité et de leur faire prendre un engagement moral dans le tri des déchets, puisqu'aujourd'hui on s'aperçoit qu'on atteint un seuil par rapport à la participation des gens sur le tri des déchets, et donc on teste une nouvelle méthode de communication qui va être généralisée ensuite sur l'ensemble du territoire de la CASA.

Dernier point par rapport à l'usage des déchetteries : on a ouvert ce qu'on appelle le portail Ecocito, donc on permet à tous les usagers des déchetteries qui ont un badge, donc qui sont enregistrés dans nos bases de données, de pouvoir accéder à ce site Internet et de pouvoir suivre en direct leur « consommation », leurs apports qui sont effectués dans n'importe quelle déchetterie de la CASA. Donc ils peuvent suivre ainsi les apports, le tonnage, où ils en sont de la 1,5 tonne gratuite. Et pareil pour les professionnels, où on a mis en place le prépaiement. Et donc pareil, ils peuvent suivre précisément où ils en sont de leur décompte et de leur comptabilité pour pouvoir suivre aussi leur comptabilité.

Toujours un travail important qui est effectué par les ambassadeurs du tri à la fois sur des suivis de collecte sélective où on regarde un peu la qualité du tri qui est effectué par les habitants. On reste toujours avec un très, très bon taux de refus sur l'agglomération puisqu'on est à peine au-dessus de 10 %, alors que la moyenne nationale est à 20 % de refus dans les emballages ménagers. Donc on a vraiment une qualité de tri qui est très, très bonne sur l'ensemble du territoire de la CASA. Et aussi une forte sensibilisation des classes.

On a un partenariat avec l'Académie où on propose à tous les professeurs, que ce soient écoles primaires ou collèges, un livret pédagogique où ils peuvent choisir des animations qu'on vient faire ensuite dans les classes sur le tri des déchets. On leur propose des visites du centre de tri, de l'incinérateur, ainsi de suite.

#### Donc, des données techniques :

Donc comme vous le voyez, quasiment 168 000 tonnes de déchets collectés en 2014. C'est 10 % de plus, et la principale augmentation vient de la collecte des végétaux, où on a une très forte augmentation sur les végétaux qui sont amenés en déchetterie. Ça, c'est principalement suite à l'interdiction de brûler. Et c'est très bien parce que du coup, les gens font l'effort d'amener ça en déchetterie et c'est un tonnage qu'on ne retrouve pas dans les ordures ménagères ou en dépôt sauvage puisqu'après tous ces déchets végétaux sont ensuite compostés, donc recyclés.

Toujours la majeure partie des déchets qui sont valorisés puisque soit les ordures ménagères, il y a une valorisation énergétique, donc fabrication d'électricité grâce à la combustion des déchets. Tout ce qui est valorisation matière, tout ce qui est emballage, verre, ferraille, déchet électronique, il y a un recyclage qui est effectué. Et enfin valorisation organique puisqu'on composte l'ensemble des déchets végétaux qui sont collectés en déchetterie.

#### Quelques indicateurs financiers :

Des dépenses de fonctionnement toujours stabilisées à à peu près 37 millions d'euros. Les charges principales sont les charges de masse salariale (à peu près pour 9 millions d'euros), tout ce qui est traitement des déchets (15 millions d'euros) et ensuite le marché de collecte des déchets, qui concerne 9 communes de la CASA, qui coûte à peu près 6 millions d'euros. Mais on continue à maintenir, à avoir une comptabilité analytique assez poussée grâce à la matrice et donc on arrive à avoir un budget qui est maintenu, qui est cohérent. Donc, c'est ce qui permet de maintenir un taux de tonne très attractif sur notre territoire et qui ne bougera pas sur les prochaines années puisqu'on reste toujours à 9,5 %, qui est un des taux les plus bas de la région PACA.

#### Les perspectives pour 2015, donc on a déjà commencé :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, on permet aux habitants de la CASA de mettre tous les emballages plastique dans le bac jaune puisque jusqu'à présent, ce n'était réservé qu'aux flacons plastique (donc les bouteilles, les flacons de shampoing, ainsi de suite) et depuis 2013, on avait lancé un site pilote sur la commune d'Antibes pour voir un peu comment ça se passait si on permettait aux gens de mettre tous les emballages plastique, donc aussi les pots, les barquettes, les sachets plastique et les barquettes en polystyrène. Et on a étendu ça à la CASA, donc à l'ensemble du territoire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Donc, faciliter les gestes du tri et augmentation des taux de recyclage des emballages ménagers. Donc c'est mieux, parce qu'avant il y en avait une grosse partie qui était quand même incinérée.

Au 1<sup>er</sup> juin 2015, on a lancé ce qu'on appelle les bennes Cin-Energie. Il y a eu une inauguration en présence du Président, où on a deux prototypes qui tournent actuellement sur la commune d'Antibes, où ce sont des véhicules qui sont équipés à la fois d'un système *stop and go*, c'est-à-dire que la benne, quand elle arrive sur un point de collecte, le moteur se coupe automatiquement, donc la collecte est effectuée moteur arrêté. Et ensuite on a mis un système de ce qu'on appelle Cin-Energie où on récupère l'énergie cinétique qui est produite par le freinage de la benne et on la stocke dans des bonbonnes spécifiques, et donc on arrive à actionner des cycles de lève-conteneur avec cette énergie donc qui est gratuite. Donc on a des premiers résultats qui sont encourageants puisque sur des tournées, on a diminué quasiment par trois le nombre de points de collecte où on utilisait le régime moteur pour actionner le lève-conteneur. Donc on compte à la fin avoir d'énormes gains au niveau du carburant, puisqu'on n'augmente plus le régime moteur pour faire la collecte ; d'énormes gains sur les rejets en CO<sub>2</sub>. Et donc on a signé un partenariat avec la société Renault Trucks et la société FAUN Environnement qui nous fournit les systèmes. Pendant deux ans on va étudier donc ces prototypes et ensuite, si c'est... j'allais dire réalisable, ce sera vendu à l'échelle du territoire français, voire ailleurs.

On fait beaucoup de travaux pour essayer de moderniser les déchetteries. Donc depuis 15 jours, on a démarré des travaux de modernisation sur la déchetterie de Cipières et on a aussi démarré des travaux qui vont démarrer sur la déchetterie de Valbonne, où on va créer un nouveau circuit pour faire une entrée et une sortie séparées, comme on a fait un peu sur Antibes.

On va démarrer la construction de la déchetterie de Bézaudun-les-Alpes et on va aussi démarrer incessamment sous peu la construction d'une déchetterie à Roquefort-les-Pins. Donc tout ça pour avoir un maillage assez important et une déchetterie au plus proche des usagers pour éviter, enfin pour leur permettre d'apporter les encombrants, les végétaux, les gravats, enfin tous ces types de déchets qu'on ne doit pas présenter à la collecte des déchets ménagers.

Juste pour information, comme la déchetterie provisoire de Tourrettes-sur-Loup va fermer, on va signer une convention avec la Métropole Nice Côte d'Azur pour permettre aux Tourrettans et aux habitants de... j'allais dire de l'extrême est de la CASA, de pouvoir accéder à la déchetterie de Vence aux mêmes conditions tarifaires que celles de la CASA. Donc on va signer un partenariat. Comme la déchetterie de Tourrettes ferme, on leur permet d'aller à celle de Vence.

Et donc on va avoir fin novembre un audit de suivi pour renouveler, donc, la certification ISO 9001 et pour continuer dans cette démarche qualité.

Merci.

**M. LEONETTI :**

Très bien. Merci beaucoup.

Donc ça veut dire que vous voyez le chemin parcouru. C'est vrai que jusqu'à présent, on avait une diminution des déchets qui arrivaient dans l'usine de revalorisation et qu'il y a eu une augmentation. Cette augmentation, effectivement, les services l'ont rappelé, c'est parce qu'on ne peut plus brûler parce que vous savez que brûler, c'est forcément une atteinte à l'environnement. Et donc maintenant, on multiplie les déchetteries justement pour que les usagers, gratuitement, puissent apporter leurs déchets verts et que ces déchets verts ne soient pas brûlés en usine ni brûlés au domicile. Ça entraîne donc ce surcroît.

Je rappelle que la CASA a été récompensée comme... enfin la CASA... les citoyens de la CASA ont été récompensés comme étant ceux qui étaient en meilleure capacité de faire le tri et donc, on se trouve donc dans une situation dans laquelle on est très positifs. Et cet élément-là est un élément qui nous permet d'optimiser aussi l'usine de valorisation qui est au-dessus des Semboules et qui permet donc de faire en sorte qu'on récupère de l'énergie. Je vous rappelle que c'est 10 000 équivalents-habitants en électricité qui sont récupérés sur cette usine et qui font encore une usine non pas de destruction, mais une usine de valorisation.

Je termine en rappelant que le ramassage d'ordures ménagères est une réflexion qui doit être continue sur : est-ce que je dois ramasser fréquemment, partout, au porte-à-porte ? est-ce que dans le pavillonnaire, on ne peut pas faire moins pour faire mieux ?

Nous avons expérimenté dans beaucoup de villes, et en particulier celles qui ont une forte proportion de pavillonnaire, le ramassage à trois par semaine et trois jours par semaine. Il est évident que si vous êtes dans une structure pavillonnaire, c'est relativement facile d'obtenir ce résultat. Sur la ville d'Antibes, on est à cinq par semaine. On était à six par semaine. Et on passant à cinq par semaine, on a économisé 300 000 euros. Quand on a économisé 300 000 euros, on ne l'a pas gaspillé : on a diminué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères d'autant, donc elle a baissé de 0,2 par an les deux dernières années à cause de cette optimisation. C'est pour rappeler que ce n'est pas une diminution de la qualité du service.

C'est simplement qu'il vaut mieux avoir des bennes qui sont pleines et des citoyens qui sont responsables, et des coûts qui sont inférieurs. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 9,5 % est bien entendu la plus basse du département.

Mais pour prendre un chiffre de comparaison, elle a été divisée par deux sur l'ensemble du canton de Bézaudun quand il nous a rejoints, ce qui prouve que l'organisation telle qu'elle se fait aujourd'hui est une organisation qui est efficace. Je rappelle donc qu'il serait très simple d'avoir un ramassage supplémentaire et que ça augmenterait de 0,2 % la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Et que ce choix, je l'assume pleinement tout en considérant que ce n'est pas une altération du service public.

La réflexion d'aujourd'hui, c'est que sur le Cap d'Antibes et pendant la période hivernale, eh bien on se trouve avec des bennes qui reviennent vides. C'est bon ni pour la dépense publique ni pour l'écologie. Et donc on envisage effectivement qu'il y ait dans cet endroit et pendant la période hivernale un ramassage de moins des ordures ménagères. C'est une question d'organisation et de discipline. Et je pense que sur le Cap d'Antibes, le travail qui va être fait va permettre là aussi d'optimiser les moyens et en même temps de dépenser moins et de dépenser moins aussi d'essence, de matériel et puis bien entendu de salaire.

Donc je le rappelle pour ceux qui auraient pensé, une fois de plus, que de passer de six à cinq, c'était une diminution de la qualité du service public. Quand on a un service public, il faut faire mieux. Et mieux, ce n'est pas forcément faire plus. Et quelquefois faire moins en matière de gestion des déchets, c'est faire mieux et plus.

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE :**

Oui, je profite de ce bilan pour demander... Vous savez que depuis le 15 juin existe, comme le 1 % SANTINI-LOUDIN, le 1 % possibilité pour les communes et/ou les agglomérations 1 % déchets. Les déchets, c'est quelque chose sur les pays en développement qui est très prégnant, surtout que même si c'est interdit, on sait très bien qu'on leur envoie des déchets... nos propres déchets. Et donc est-ce que vous pourriez étudier, mettre à l'étude, l'instauration de cette aide aux pays en voie de développement pour le tri des déchets et pour les aider donc dans les déchets ? Merci.

**M. LEONETTI :**

Madame MURATORE, je n'aime pas beaucoup ces orientations de taxes qui vont dans des projets ciblés. Et surtout, des orientations qui sont locales et qui ont pour but de financer du national.

Je pense que dans notre pays, il y a une hiérarchie entre les responsabilités qu'on a au niveau international et au niveau européen, les responsabilités qu'on a au niveau effectivement de notre pays, de la France. Je suis engagé, et vous le savez, pour que la France rayonne dans le monde, et ça fait partie de l'aide que l'on doit apporter aux pays en difficulté. Je ne pense pas que ce soit par l'intermédiaire de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui obligatoirement serait augmentée ou, à partir de ce que vous venez d'évoquer, que les citoyens antibois doivent collaborer et aider les pays en voie de développement. Donc je ne suis pas favorable à ce ciblage des taxes lorsqu'elles sont en prélèvement local et qu'elles servent à des missions nationales ou internationales.

Je ne méconnais pas l'intérêt qu'ont la France et l'Europe à aider un certain nombre de pays, ne serait-ce que parce que ces aides contribuent à la démocratie dans le pays, à la qualité de vie, et en même temps probablement à une organisation des flux migratoires de manière mieux contrôlée. Pour autant, je vous le redis, je ne pense pas que ce soit par l'intermédiaire de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que cette mission doit être remplie.

Nous passons donc maintenant... Pardon ! Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Oui, une petite question : est-ce qu'il y a un programme d'abord d'enterrement des bennes de tri qui est prévu sur le secteur de la CASA ? Parce que ça se fait de plus en plus et je trouve que c'est un peu plus élégant pour la ville d'ailleurs. Je ne sais pas si c'est plus fonctionnel, ça, c'est vous qui me le direz.

Et deuxième chose : vous parlez, je comprends bien, de diminuer un service en zone pavillonnaire, ça ne diminue pas le service. Ça, je peux le comprendre. Par contre, je n'ai pas l'impression que dans la vieille ville et dans les zones extrêmement urbanisées et durant l'été, où il y a l'afflux de population, que le service soit bien meilleur que précédemment. Donc je crois qu'il y a encore un effort sur les petits camions à faire dans la vieille ville.

**M. LEONETTI :**

Madame DUMAS, ne soyez pas inquiète là-dessus.

Le cinq sur sept, c'est sauf les zones touristiques et les cœurs de ville, c'est-à-dire que sur Vallauris non seulement il y a un ramassage des ordures ménagères tous les jours, mais pendant la période estivale il y en a deux fois par jour.

Donc le ramassage des ordures ménagères et les économies que je viens d'évoquer et qui ont diminué la taxe, je pense que chaque fois qu'on fait une économie, que la puissance publique fait des économies, il faut qu'elle les répercute sur l'usager. Dans ce cas particulier, je ne vais pas expliquer à tous les touristes qui sont à Juan-les-Pins et dans la vieille ville à quelle heure il faut trier. C'est une mission impossible. Et en même temps, je vois bien que la suractivité qui se développe à la fois sur Juan-les-Pins et à la fois dans le cœur de ville dans la vieille ville et dans le centre-ville ne peut pas être compensée par 48 heures d'absence de ramassage des ordures ménagères.

C'est la raison pour laquelle ces zones-là sur toute la CASA, toutes les zones touristiques, toutes les zones de cœur de ville, sont ramassées au minimum une fois par jour. Et en période estivale, le ramassage des ordures ménagères sur le cœur de ville d'Antibes et le cœur de ville de Juan-les-Pins, c'est deux fois par jour. Donc sur ce plan-là, il n'y a pas eu de diminution de prestation.

J'entends de temps en temps quelqu'un qui, de bonne foi, comme vous très certainement, aujourd'hui me montre une poubelle qui déborde et il me dit : vous voyez bien que si on ramassait tous les jours, ce serait mieux. Sauf qu'on me montre ça dans une zone dans laquelle on ramasse deux fois par jour. Donc c'est bien que vous ayez posé cette question, ça me permet de...

**Mme DUMAS :**

*(Intervention inaudible car tenue hors micro)*

**M. LEONETTI :**

Ne laissez pas croire que nous nous étions entendus sur la question et la réponse avant le Conseil. Ce seraient des suppositions.

**Mme DUMAS :**

Et la deuxième question ?

**M. LEONETTI :**

La deuxième question.

**Mme DUMAS :**

Sur l'enterrement...

**M. LEONETTI :**

Nous avons fait un choix qui est le choix que c'est de la responsabilité des Villes et non pas de la CASA de faire le choix d'enterrer les conteneurs. Donc les conteneurs sont progressivement enterrés. Les zones dans lesquelles nous avons fait, à Antibes, le choix, et donc c'est la responsabilité d'Antibes, de faire de l'enterrement de conteneurs, c'est essentiellement les cœurs de ville.

Avec un petit bémol, c'est que quelquefois, et vous l'avez constaté comme moi, l'incivilité des personnes fait qu'au lieu d'enterrer le paquet d'ordures ménagères, ils le posent à côté.

Mais par exemple, dans la vieille ville et juste sur la place Audiberti, vous avez un conteneur qui a été enterré. Vous avez à l'entrée de la Pinède des conteneurs qui sont enterrés et effectivement, ce sont des bonnes solutions. Pour le ramassage des ordures ménagères – je parle sous le contrôle – ce n'est pas une difficulté supplémentaire puisque maintenant il y a des éléments qui permettent de retirer les conteneurs en dessous. Et en ce qui concerne le sanitaire, c'est aussi facile à nettoyer que si on laisse les bacs en surface.

Donc il n'y a pas de sujet là-dessus. On ne peut pas en mettre partout. En même temps, c'est un coût qui n'est pas négligeable. C'est 20 000 euros l'enterrement d'un conteneur. Donc, il faut que ça se fasse de manière progressive et selon un plan défini, avec bien évidemment une prédilection pour les centres-villes et les zones très urbanisées.

Si on a épuisé ce sujet aujourd'hui, on passe au Conseil municipal lui-même et je demande à Monsieur le Premier Adjoint de faire l'appel.

\*\*\*

## **APPEL NOMINAL**

### **Présents :**

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### **Procurations :**

M. Patrice COLOMB à M. Eric PAUGET,  
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,  
Mme Khéra BADAOUÏ à M. Eric DUPLAY, (*arrivée question 05-1*)  
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR,  
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Sophie NASICA,  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP,  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

### **Absents :**

Mme Martine SAVALLI,  
M. Matthieu GILLI (*arrivé question 10-1*)

*Présents : 39 / procurations : 8 / absent : 2*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MISSANA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

JEAN LEONETTI

## **00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCES DU 19 JUIN ET DU 10 JUILLET 2015 - PROCES-VERBAUX - ADOPTION**

**M. LEONETTI :**

On passe à la première question. La première question, c'est la séance du 19 juin et du 10 juillet 2015, l'adoption des procès-verbaux.

Y a-t-il des remarques particulières ? S'il n'y a pas de remarque particulière, je vais vous proposer de les approuver. Personne n'est contre, ne s'abstient.

Adoptée à l'unanimité.

## **00-2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE-RENDU**

**M. LEONETTI :**

J'ai l'intervention de tous les groupes de l'opposition et d'abord du Rassemblement Bleu Marine pour Antibes.

**M. CORNEC :**

Oui, Monsieur le Maire, mon intervention concerne le 08 et plus particulièrement le renouvellement de bail du local rue Lacan accordé à l'association France Plus.

France Plus, nous aurions préféré que cette association s'appelle France tout court. Mais vous imaginez facilement que le nom de cette association a aiguillonné notre curiosité.

Soucieux, comme Monsieur le Maire, de rééquilibrer les subventions en se fondant sur leur service à la population, nous nous sommes mis à la recherche de ce fameux service apporté à nos concitoyens antibois par cette association France Plus.

Après quelques recherches péniblement infructueuses grâce au moteur de recherche Google, où même le site officiel de la Ville ne nous a apporté aucune information quant au service rendu ni à l'entraide fournie ni à aucune description, nous avons eu l'idée lumineuse de visionner une vieille diffusion de l'émission « Du côté de chez Fred » du fameux Frédéric MITERRAND, pourfendeur littéraire d'extrémistes exclusivement de droite. Et c'est là que nous avons enfin appris l'objet si particulier de cette association si mystérieuse fondée en 1984 par Arezki DAHMANI, maître de conférences à l'Université Paris 13.

L'association France Plus, donc, s'adresse aux jeunes d'origine maghrébine, ce qui nous paraît plutôt restrictif, et a pour but l'intégration des Français d'origine maghrébine et la défense de leurs droits civiques en leur fournissant tous moyens qui permettront cette intégration républicaine. Donc la suite : ceci amène tout naturellement à une campagne menée depuis 5 ans pour l'inscription des jeunes beurs sur les listes électorales et la présentation de 1 000 candidats de l'association aux dernières élections municipales, dont 506 ont été élus, donc aux élections de 1990 puisque cette émission datait de cette époque.

Inutile d'aller plus loin dans le compte rendu pour constater que l'objectif de cette association n'est pas l'assimilation des Français d'origine étrangère, mais leur intégration communautariste en tentant de compenser par des subventions indues un hypothétique handicap né dans le cerveau d'universitaires fumeux qui se font une image caricaturale de la République française. En tout état de cause, force est de constater que 31 ans après, ni l'objectif de l'intégration ni celui de l'assimilation n'ont été atteints, et que Monsieur DAHMANI et les protagonistes de cette émission, qui disent tous appartenir à France Plus, ont disparu des écrans médiatiques pourtant très friands d'intégration subventionnée.



Et d'autre part, que les subventions accordées par chaque commune de France depuis 1984 aux représentants locaux de Monsieur DAHMANI ont contribué à creuser la dette des collectivités en finançant des locaux mystères et des représentants mystères dont le fameux service à la population reste encore à compléter sur le site officiel de la Ville, après qu'il ait été défini, comme nous l'espérons impatiemment, par vous, Monsieur le Maire.

Mon autre intervention – je ne sais pas si je peux enchaîner – c'est sur la 25.

Après avoir rappelé que nous avons mis en garde en novembre 2014 quant à l'incapacité de Vert Marine à honorer ses obligations au vu du déficit qu'elle manifestait dès la première année d'exercice, nous voudrions savoir de quel pouvoir de sanction dispose la Ville pour contraindre le délégataire à respecter ses engagements et quelles vont être les conséquences de la décision de justice concernant Vert Marine.

**M. LEONETTI :**

Si vous le permettez, pour Vert Marine je répondrai plus globalement puisqu'un certain nombre d'autres groupes de l'opposition souhaitent répondre à cette question.

Sur la première question, je constate qu'à Antibes, l'association France Plus, qui effectivement travaille à l'intégration et au devoir citoyen des jeunes issus de l'immigration, est d'intérêt général. Ils travaillent pour aider la scolarité des enfants. Et elle est laïque et en même temps permet effectivement de les amener à la citoyenneté, sans pour autant renier leurs origines.

Je crois que l'intégration dans notre pays est un sujet qui ne mérite pas de polémique et qui mérite simplement de constater que de temps en temps elle est un échec. Et lorsqu'elle est un échec, c'est peut-être parce que nous n'avons pas ou parce qu'ils n'ont pas fait les efforts nécessaires au moment où il fallait.

Et donc que des enfants apprennent le français, qu'on les aide à faire leurs devoirs, qu'on leur apprenne le mérite républicain, qu'on leur apprenne les valeurs de la République française...

**M. CORNEC :**

Ce n'est pas le rôle de l'école ?

**M. LEONETTI :**

Vous parlerez quand je vous donnerai la parole.

Et qu'en même temps, on se souvienne qu'effectivement on est en France et qu'on veut aller plus vers la France, je trouve que ces éléments-là sont des éléments positifs. Et donc il n'y a là aucun communautarisme. Je dirais même que c'est une action anticomunautariste. C'est une action qui dit : quel que soit l'endroit d'où tu viens, à partir du moment où tu es sur le territoire français, tu dois adopter ses valeurs et avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres.

Donc de temps en temps, vous savez, nous discutons ensemble, nous nous réunissons, nous nous voyons dans les Conseils de quartier. Il y a même des moments où certains de nos citoyens se disent : mais au fond, quelle différence il y a entre les uns et les autres ? Vous venez de me fournir la très bonne occasion de dire ce qui nous différencie, et j'en suis très heureux parce que ça amène beaucoup plus de clarté pour savoir qu'est-ce que c'est qu'être Français pour les uns et qu'est-ce que c'est qu'être Français pour les autres.

Je passe la parole à la Gauche unie, solidaire et écologique.

**Mme MURATORE :**

Pour revenir sur AzurArena, nous, on pensait intervenir au moment de la question sur le budget annexe.

Par contre, en fait, c'est des demandes de précision.

Sur le marché Triverio, le montant de litige est assez conséquent et à notre sens ça nécessite quelques précisions, quelques explications.

En ce qui concerne l'expulsion de Madame DI RENZO, là encore la situation n'est quand même pas banale. J'entends avoir des précisions des différentes propositions de relogement qui ont été faites à cette personne, les raisons du refus. Et il nous semble qu'avant de procéder à cette expulsion, des négociations doivent être encore possibles.

La mission d'étude d'activité commerciale, nous souhaitons connaître les objectifs de cette mission et nous serons amenés à y revenir à l'occasion de la délibération 10-1.

Les travaux du collecteur Laval, un avenant de plus de 30 % d'un marché initial, ça n'est pas courant. Donc quelles sont les suggestions techniques qui n'avaient pas été prévues dans ce marché ? Merci.

**M. LEONETTI :**

Il y a des sujets qui méritent qu'on ait des précisions supplémentaires.

Sur Triverio Construction, c'est simplement une entreprise qui, lorsqu'elle a refait le boulevard Wilson, a pris du retard et considère que ce retard est dû à la mise en place des réseaux GDF, Veolia, etc. En conséquence ils ont un surcoût, ils se retournent vers la Ville en disant qu'ils réclament ce surcoût. Bien entendu, la Ville n'étant pas responsable, et d'ailleurs même la société Triverio considérant que ce n'est pas la Ville qui est responsable, bien entendu nous nous portons partie civile pour défendre les intérêts de la Ville. Mais à nos yeux le retard n'est pas imputable à la Ville d'Antibes et en même temps le retard, même de celui du plaignant, n'est pas imputable à la Ville d'Antibes puisqu'il pense que c'est Numéricâble, GRDF et Veolia qui est source de retard dans l'exécution des travaux. Donc ça, c'est un contentieux, je dirais, assez inhabituel.

En ce qui concerne la personne que vous avez nommée, elle est occupante dans un appartement de fonction sur la Villa Eilenroc avec une mission particulière. À un moment donné, de son propre chef, elle a choisi de ne plus rester dans ce logement et de changer de service. Nous avons donc accédé à sa demande de changement de service. Bien entendu, comme il y avait un appartement de fonction pour un gardiennage, elle a quitté volontairement son appartement de fonction et a changé de service.

Ensuite elle est revenue habiter à l'endroit où elle avait antérieurement habité, nous rendant impossible la possibilité de mettre un gardiennage puisqu'elle occupait le poste de gardien. Et donc à ce moment-là, la discussion s'est entamée.

Vous voyez bien qu'on a été très ouverts à la discussion parce qu'elle a duré 6 mois et qu'on a fait une proposition de logements sociaux. Proposition de logements sociaux, si vous voulez savoir à quel endroit, vous demanderez à Madame BLAZY. Mais on ne va pas entrer dans le détail. Qui sont des logements assez... de grande qualité et qui correspondaient à cette personne et à sa famille. Elle a refusé le logement social et donc par conséquent, nous nous sommes trouvés dans la situation très particulière d'avoir un poste que nous ne pouvions pas affecter, un agent qui refusait de revenir gardien de l'endroit où il était tout en occupant le bâtiment.

Dans cette situation, après avoir réitéré la demande à l'agent de savoir s'il voulait réintégrer son premier poste à ce moment-là, et devant le refus, nous avons entamé une procédure d'expulsion pour dire que nous n'accepterions pas que cette situation reste en l'état.

Je crois savoir que le dialogue qui s'est ensuivi fait que, effectivement, elle va conserver l'emploi à la Ville d'Antibes en dehors de la Villa Eilenroc et que donc, elle est en cours de déménagement. Et vous voyez que dans ce domaine, s'il y avait un reproche à faire à la Ville d'Antibes, c'est peut-être d'avoir un peu trop discuté dans une situation qui administrativement et juridiquement aurait dû nous conduire à refuser et à expulser immédiatement une personne qui occupe un logement qui correspond à une fonction et qui empêche le gardiennage d'un endroit, et sans droits ni titres.

Dans la dernière question, la mission d'étude préalable sur la mise en œuvre de la gestion unifiée, je m'en expliquerai mais peut-être je peux m'en expliquer aujourd'hui. Il y a toujours eu un débat entre les compétences de la Communauté d'agglomération et les compétences des Villes. Les Villes ont jusqu'à présent en cours le FISAC (le Fonds d'intervention de solidarité de l'artisanat et du commerce) et qui permet la revitalisation des centres-villes.

Je ne vous apprendrai pas, Madame MURATORE, que ce fonds est de plus en plus faible et que l'État ne participe pratiquement plus à l'ensemble de ces possibilités.

Dans ce contexte, la question était de savoir si la Communauté d'agglomération, qui a pour mission le développement économique, devait prendre en charge l'économie commerciale également. Quand vous regardez sur quoi sont basés les revenus du territoire dans lequel nous sommes, il y en a trois. Bien sûr, il y a les nouvelles technologies de Sophia Antipolis et bien sûr aussi, et devant les nouvelles technologies, il y a le tourisme et il y a le commerce. Et donc nous devons continuer à développer un tissu commercial dynamique et une attractivité touristique forte en dehors de la réussite dont nous nous félicitons tous sur Sophia Antipolis.

Dans ce contexte, j'ai demandé à ce que désormais la Communauté d'agglomération s'investisse plus fortement sur le développement du commerce de proximité, sur l'organisation des zones commerciales en périphérie pour trouver des complémentarités, et puis enfin développer l'activité touristique. Et vous n'ignorez pas d'ailleurs que l'activité touristique devient une compétence de la Communauté d'agglomération à partir de 2017.

C'est donc dans cette optique que nous avons mis en place un système à la Communauté d'agglomération pour prendre en charge ces éléments-là qui aujourd'hui ne sont pris en charge ni par la Ville ni par la Communauté d'agglomération. Et c'est la raison pour laquelle je continue à penser que le cœur de ville doit quand même être porté par les Villes. Et la dynamique qui existe au cœur des villes, qui est développée par Patrice COLOMB et Bernard MONIER, est primordiale pour qu'on conserve un tissu économique attractif. C'est la raison pour laquelle on a réparti les postes pour faire en sorte qu'il y ait une mission et qu'ensuite il y ait la partie économique, développement touristique et commercial qui se trouve à la CASA concernant ces compétences, et que pour autant le poste qui était à la Ville et qui est passé à la CASA soit remplacé à la Ville pour en faire un poste plus dédié strictement au développement de l'activité commerciale des cœurs de ville, et c'est la délibération que portera tout à l'heure Bernard MONIER. Donc effectivement, ça méritait une explication.

C'est tout.

Front de gauche.

**Mme DUMAS :**

Oui, je vais résumer mes interventions parce que vous avez déjà répondu à quelques questions.

D'abord, au sujet de l'arrêté 01, la Ville a refusé le permis de construire. Il y a contestation. C'est donc le problème du tribunal administratif. Mais par contre, ce qui est surprenant, c'est que le commerce existe malgré tout, et depuis un certain temps, et dans une zone, dans un endroit qui ne le permet pas, qui ne permet pas l'installation de commerces.

Je passe sur l'arrêté 2, vous y avez répondu.

Je voudrais quand même intervenir rapidement sur les arrêtés 19 et 20 parce que je voudrais réitérer mes propos. Vous avez fait en début de séance une grande phrase sur la citoyenneté et sur l'enseignement. Mais moi je trouve que l'abandon de la gratuité des nouvelles activités périscolaires est une attaque à ce concept républicain de la gratuité de l'école et de l'éducation, et particulièrement quand il y a une notion de citoyenneté dans ces NAP.

Sur l'arrêté 25, donc AzurArena, qui a été le feuilleton de l'été. Cet arrêté concerne en effet la gestion de la salle AzurArena où le délégataire privé s'est moqué de la population d'Antibes et des alentours avec la complicité de la Ville.

En effet, dès le 7 novembre 2014, au premier rapport du délégataire, tout le monde constatait que Vert Marine ne satisfaisait pas aux missions tant au niveau de l'emploi qu'au niveau de l'organisation d'événements. La Ville pouvait alors, à ce moment, au moment de ce rapport, rompre la délégation. Mais votre vision dogmatique de la délégation de service public était plus forte et vous avez laissé la situation s'aggraver.

Ce qui a valu quand même à six employés de subir des conséquences dans cette indécision, se trouvant impayés depuis deux mois, et la fermeture de la salle pendant plus d'un mois. Maintenant, la Ville se retrouve dans une procédure qui va sûrement durer très longtemps et peut être coûteuse. Je trouve d'ailleurs à ce sujet que la délibération 12-2 est quand même très optimiste. Mais on y reviendra, j'imagine, dans le débat.

Et une dernière question au sujet de l'avenant 14F138. Je me pose la question : est-ce que c'est un nouveau film d'avenant sur le bassin-versant du Laval qui est décidément et souvent sujet à des avenants réguliers ? Et celui-là est quand même important puisqu'il est soumis à 32 %.

#### **M. LEONETTI :**

Sur la première question, sur le drive Leclerc, il y a un changement de destination. Il n'y a pas d'infraction en termes d'organisation, mais il y a une infraction parce que cette zone n'est pas une zone à visée commerciale. Donc logiquement, la Ville a refusé l'installation et porté l'affaire devant les tribunaux. Nous sommes en pays démocratique, non pas en démocratie populaire. Nous sommes en pays démocratique, donc c'est les tribunaux qui tranchent et c'est les tribunaux qui diront si l'interprétation de la Ville, compte tenu de ce qu'elle a mis dans le plan local d'urbanisme, lui donnent raison ou lui donnent tort. S'ils lui donnent raison, on fermera – ce que je pense – le Leclerc, et s'ils ont raison, ils continueront leur activité. Le fait de la Ville d'Antibes de constater une infraction, vous le savez très bien, n'est pas un élément qui permet d'arrêter une activité commerciale. Il n'y a qu'une chose qui permet l'arrêt d'une activité commerciale, c'est quand il y a une insalubrité, ce qui n'est pas le cas, ou un trouble à l'ordre public, ce qui n'est pas le cas non plus.

Ce petit rappel étant fait, sur Triverio Construction, vous dites que j'ai répondu, donc je ne reviens pas là-dessus.

Sur la 14, on ne revient pas non plus puisque j'ai donné l'explication.

Sur la tarification des activités périscolaires, je constate qu'effectivement il y a un paiement des activités périscolaires. Mais je me permets de rappeler une chose qu'Yves DAHAN rappelle assez périodiquement, c'est qu'avant vous aviez un forfaitaire et que ce forfaitaire faisait que vous payiez, que vous utilisiez le périscolaire après 16 h 30... Enfin, que vous utilisiez le périscolaire jusqu'à 17 heures, jusqu'à 18 heures, vous payiez de toute façon un forfait. Les deux éléments qui ont été introduits, et un doit vous faire plaisir, c'est un, le quotient familial, et deux, le fait que nous avons intégré les trois quarts d'heure de NAP qui étaient, et je l'avais dit dès le début, totalement impossibles à gérer parce qu'en trois quarts d'heure, on ne peut pas faire une activité, je dirais, approfondie et intelligente. Nous les avons accolées aux autres heures. Si vous regardez le coût, il est le même qu'avant. Ça veut dire que les NAP continuent à être gratuites, mais comme elles sont accolées à une demi-heure de plus qui elle est payante, elles deviennent payantes sur cette demi-heure.

Qui bénéficie... enfin qui est pénalisé aujourd'hui ? Seuls les parents qui laissaient uniquement les trois quarts d'heure gratuits et qui venaient chercher leur enfant à 16 h 30. Effectivement, aujourd'hui, ils n'ont plus cette possibilité puisque les enfants sortent à 17 heures ou à 18 heures ou à 15 h 45.

Bien entendu, je considère que l'éducation doit être laïque et gratuite. Mais je vous rappelle que quand elle est laïque et gratuite, c'est l'État qui la paie et que ce n'est pas l'État qui se défait sur les collectivités territoriales sur des missions qui sont des missions à mes yeux régaliennes. S'il y a bien quelque chose que doit garder l'État, c'est au moins la Police, l'Armée, l'Éducation nationale et la Santé. C'est quand même les quatre piliers majeurs qui font que nous sommes dans une République française et que l'État a encore du sens. Bien entendu, la Justice, qui est à la fois un service public mais en même temps indépendant, fait partie de ces piliers.

Si on va au bout du raisonnement, qu'est-ce qui se passe pour une personne, quel que soit son revenu, qui a deux enfants ou qui a un enfant et qui le laisse jusqu'à 17 heures ou jusqu'à 18 heures ? La constatation, et je suis prêt à le faire tranquillement et Yves DAHAN aussi, c'est qu'il paie moins cher que lorsqu'il était en situation de forfait. Seuls les parents qui venaient chercher les enfants à 16 h 30 après les nouvelles activités périscolaires ont « perdu » la possibilité de le faire.

Dans ce contexte, vous constatez aussi que le prix, pour les familles modestes, est de 60 centimes d'euro de l'heure. Même quand cette heure est une heure et quart puisque, vous l'avez noté, entre 15 h 45 et 17 heures, il y a 1 h 15. Donc 60 centimes de l'heure, c'est effectivement un prix qui n'exclut pas les personnes à revenu modeste.

Et effectivement j'ai voulu, parce que je pense que c'est un enjeu majeur pour notre pays, que la citoyenneté soit au cœur de ces enseignements. Et donc ça comporte au passage des études surveillées par les professeurs eux-mêmes pour aider au rattrapage ceux qui auraient éventuellement des difficultés, et ça inclut évidemment les activités sportives, culturelles et l'ouverture à l'environnement dont on vient de voir qu'elle n'est pas négligeable et qu'elle est importante dans l'enseignement pour le développement durable.

Donc sur ce plan-là, si vous avez un procès à faire, Madame DUMAS, vous vous tournez sur votre droite. Ce n'est pas un geste inhabituel chez vous. Et vous engueulez Madame MURATORE et Monsieur AUBRY, qui ont soutenu la réforme des rythmes scolaires contre laquelle je suis totalement opposé parce qu'elle est plus chère qu'avant, parce qu'elle ne plaît pas aux parents, parce qu'elle fatigue les enfants et qu'elle est refusée par les salariés du service public de la Mairie et refusée en grande majorité par les enseignants. On a fait une réforme qui coûte très cher, qui est portée par les collectivités territoriales et qui en plus fait l'unanimité contre elle.

Donc dans ce domaine, voilà les explications et nous avons fait en sorte que ça ne coûte pas plus cher aux parents. Je suis prêt à vous le démontrer, quel que soit le cas de figure.

En ce qui concerne enfin la société Vert Marine, j'aurai probablement l'occasion de m'en expliquer et Eric PAUGET aussi. Qu'est-ce qui s'est passé ? Il s'est passé que nous avons antérieurement un espace qui s'appelait l'Espace Bunoz. Dans cet Espace Bunoz, on y faisait des activités sportives et on y faisait des événements. À mon goût un espace qui était un espace provisoire, puisque les installations étaient provisoires, et à mon goût avec des manifestations qui à mes yeux étaient insuffisantes.

Nous avons donc lancé une délégation de service public, délégation de service public qui déplaît tant à Madame MURATORE, dont je rappelle quand même que ça s'appelle la loi SAPIN. C'est le même Monsieur SAPIN qui aujourd'hui nous explique que tout va bien dans le monde du travail. Donc ça veut dire que peut-être vous pourriez au moins porter la solidarité d'une loi qui a été portée par un Ministre de votre bord.

Dans ce contexte, la délégation de service public a fait en sorte, je le rappelle, que dans la négociation avec Vert Marine, 300 soirées étaient données à la Ville, que bien entendu les activités du basket étaient maintenues et que l'ensemble de l'activité du stade était porté, bien entendu, par Vert Marine. Vert Marine qui par ailleurs s'engageait à faire des manifestations supplémentaires.

Nous avons constaté au cours de la première année qu'ils étaient déficitaires, parce qu'effectivement le contrat que nous avons signé était un contrat qui défendait les intérêts de la Ville. Et le déficit était dû non seulement au fait qu'il y avait des activités qui étaient déficitaires lorsqu'ils les faisaient en animations, et nous avons aussi constaté que simplement, quand nous en régie nous avons à gérer la salle Bunoz, eh bien ça nous coûtait quand même 340 000 euros auxquels s'ajoutaient près de 250 000 euros d'animations (patinage, show-biz, fête de Noël, etc.). Donc vous voyez qu'avec la délégation de service public, le coût des 340 000 a été réduit à 250 000. Ce n'était donc pas si une mauvaise affaire que ça que la Ville, en signant ce contrat, avait effectuée.

Si on ajoute à cela qu'effectivement, au bout d'un moment le concessionnaire a été défaillant... Ce qu'on peut comprendre. Ce n'est pas la première entreprise en difficulté dans ce pays qui existe. Je veux dire, je ne vous livre pas le dernier chiffre du chômage et je ne vous livre pas combien les entreprises sont mises en difficulté à l'heure actuelle. Mais je ferme cette parenthèse pour revenir sur Vert Marine. Nous avons signé ce contrat avec Vert Marine. Vert Marine a été défaillant. Il est assez logique d'aller lire le contrat. Donc nous avons lu le contrat et dans le contrat que nous avons lu avant de le signer, il était bien établi que s'il y avait une défaillance du concessionnaire local Vert Marine 06, eh bien, bien entendu la maison mère, si j'ose m'exprimer ainsi, était responsable de la poursuite de l'activité. La maison mère n'est pas en liquidation, elle n'est pas en difficulté. C'est donc logiquement que la Ville a demandé à la maison mère de continuer à assumer ses responsabilités.

Dans ce contexte-là, je rappelle qu'il y a une décision du tribunal administratif qui dit à la Ville d'Antibes : « Vous pouvez faire valoir votre contrat », rappelant à la Ville que tant que Vert Marine n'assume pas ses responsabilités, elle était redevable de 2 000 euros par jour tant qu'elle ne prenait pas en charge cette nouvelle activité. C'est donc la procédure que nous avons mise en place. Et je dirais même que, considérant que ça ne suffisait pas d'aller devant le tribunal administratif et compte tenu de la situation dans laquelle ils ont laissé le bâtiment avec une fuite d'eau non signalée, avec des risques d'intrusion et d'incendie non contrôlés, et avec des salariés abandonnés, j'ai porté plainte en pénal parce que je pense qu'il y a là une responsabilité pénale de la société Vert Marine.

Dans ce contexte-là, nous sommes aujourd'hui bien sûr dans ce contentieux. Oui, je suis optimiste parce que, pardon, je pense que le tribunal administratif aura du mal à dire demain des choses différentes de ce qu'il a dit hier. Or il a dit hier qu'il y avait un contrat et que ce contrat s'appliquait.

Le deuxième point, c'est : est-ce qu'aujourd'hui nous sommes pénalisés par l'arrêt ? Oui pendant un mois. Pendant le mois d'août, effectivement, dans lequel il n'y avait pas d'activité prévue. Je parle de la Ville d'Antibes. Je ne parle pas des salariés qui, à mon avis, ont été maltraités. Mais simplement nous avons repris en régie provisoire et sous la responsabilité financière du délégataire, sur le conseil de nos avocats et de la Ville, les personnes qui étaient abandonnées et maintenu la sécurité du lieu. Cette sécurité est aujourd'hui totalement assumée. AzurArena a ouvert normalement ses portes et assurera ses missions aussi bien sur les activités sportives, l'arrivée en octobre d'un match de qualification de l'équipe de handball de France, et en même temps des manifestations à la fin de l'année. C'est dire que les choses continuent.

Est-ce que pour autant nous sommes pénalisés financièrement ? Non, nous sommes comme si nous étions restés en régie. Sauf que, effectivement, avant on ne payait que 250 000 euros et maintenant on va payer plus de 300 000 euros puisqu'on sait qu'en régie ça nous coûte plus cher que lorsque l'on faisait des manifestations par délégation de service public.

Donc sur ce plan-là, effectivement, la Ville a fait exactement ce qu'elle devait faire. Elle n'a pas perdu d'argent et comme elle ne paie plus, évidemment, Vert Marine, eh bien l'argent qu'elle devait verser à Vert Marine, elle va s'en servir pour le faire fonctionner en régie. Donc la Ville a agi exactement comme elle devait le faire, avec un contrat dont vous devriez vous féliciter que l'on ait prévu la clause de faillite ou de liquidation de la société filiale et de la responsabilité de la société mère.

Donc aujourd'hui ça fonctionne. Ça va nous coûter un peu plus cher que si on était en délégation de service public. Ça, c'est certain. Et c'est d'ailleurs pour ça qu'on avait fait une délégation de service public. Et en même temps, on a sauvé les emplois qui s'y trouvaient dans une continuité qui me paraît logique et utile parce que les personnes qui sont là-bas, elles font leur travail et elles le font bien. Et puis en même temps, on verra la fin des décisions des tribunaux. Je ne suis pas loin de penser, compte tenu de la situation et du contrat qui a été signé, que la Ville va gagner effectivement. Et si elle gagne, elle gagnera un recours indemnitaire parce qu'on ne peut pas liquider une filiale, écrire que l'on en est responsable et signer en tant que Vert Marine société nationale avec une Ville comme la Ville d'Antibes Juan-les-Pins. Donc suite au prochain épisode. Je ne présage pas de ce que les tribunaux décideront. Je dis simplement que le contrat que nous avons signé était bénéfique pour la Ville, et on en a la preuve, et qu'aujourd'hui nous sommes en situation de régie et donc pas pénalisés financièrement.

Donc arrêtons, je le dis très simplement, de dire : qu'est-ce que ça va coûter au contribuable ? Ça ne va rien coûter au contribuable. Simplement on a fait économiser au contribuable à peu près 100 000 euros pendant l'année où il y avait la délégation et maintenant que nous sommes en régie, ça lui coûtera comme avant, quand nous n'étions pas en délégation de service public et quand nous le gérons en régie. Et je continue à penser pour ma part que le privé est plus à même de faire des activités show-biz et animations que la Ville d'Antibes Juan-les-Pins. Et donc je continue à penser, s'il y a des candidats, qu'on doit relancer une délégation de service public pour voir si d'autres veulent reprendre le contrat tel qu'il est, sans modification, que nous avons mis en place avec la Ville d'Antibes.

Pardon d'avoir été long. Comme ça va être plusieurs fois repris, que je vois qu'un certain nombre de personnes n'ont pas les bons chiffres et qu'elles avancent les mauvais chiffres, je suis prêt à vous redonner tous les chiffres, à la fois, Madame DUMAS, pour les rythmes scolaires, aucun problème, et à la fois... Si vous les avez, vous voyez qu'on paie moins qu'avant.

**Mme DUMAS :**

*(Intervention inaudible car tenue hors micro)*

**M. LEONETTI :**

Non, mais le périscolaire, Madame DUMAS, n'a jamais été gratuit. Jamais. Et en particulier quand on avait déjà initié les études surveillées par les professeurs, ça n'était pas gratuit. Donc, ne laissons pas croire qu'avant tout était gratuit et que maintenant tout est payant.

**Mme DUMAS :**

*(Intervention inaudible car tenue hors micro)*

**M. LEONETTI :**

Non. Ce n'est pas la peine. Je pense que dans l'état où ils sont, c'est peut-être que... Il ne faut pas trop avoir la main lourde.

Quant aux travaux de restructuration des couloirs d'eaux usées, moi j'ai une expertise des services qui disent qu'on tombe sur du rocher et que quand on tombe sur du rocher, il y a un surcoût et que les sondages antérieurs n'avaient pas montré qu'il y avait des rochers. Donc après, je ne sais pas faire autrement qu'avec l'expertise des services et la confiance que je leur accorde. Je suis sûr que vous faites confiance aux fonctionnaires de la Ville, Madame DUMAS.

PAS DE VOTE

### **00-3 - ORGANISATION INSTITUTIONNELLE - COMPETENCES - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - REGIES ET SUBVENTIONS**

**M. LEONETTI :**

Maintenant nous passons, après ces explications, et je m'en excuse, un peu longues, à l'organisation institutionnelle, compétences, délégations du Conseil municipal au Maire, régies et subventions.

Nouveau dispositif et je cède la parole à la Gauche unie, solidaire et écologique, et au Front de gauche.

**Mme MURATORE :**

Nous ne voterons pas cette délibération.

Par ces délégations au Maire, les élus sont dessaisis d'informations sur un certain nombre d'actes. Après le vote d'aujourd'hui, nous n'aurons plus aucune information sur les régies comptables créées et les subventions demandées. Pour nous, c'est inacceptable. Mais comme cela sera voté et mis en place, nous souhaitons que se réunisse une conférence des présidents de groupe pour organiser l'information des élus, sans pour autant créer de contraintes supplémentaires pour les services. Merci.

**M. LEONETTI :**

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Cette délibération découle de la loi NOTRe, une loi qui cherche à affaiblir considérablement la démocratie de proximité par une... Vous voulez que je rajoute : "une loi du Gouvernement socialiste" ! Vous me poussez à le dire franchement ! On ne m'a pas torturée, c'est vrai aussi. ...qui cherche à affaiblir considérablement la démocratie de proximité par une réorganisation territoriale qui éloigne le citoyen des lieux de décision. Faire croire que le débat en Conseil municipal retarde les décisions, c'est quand même un prétexte un peu fallacieux pour permettre de nouvelles délégations au Maire. Donc je suis opposée depuis le début aux délégations au Maire et je suis favorable au débat. Je voterai contre cette délibération.

**M. LEONETTI :**

Honnêtement, s'il y a bien un Conseil municipal dans lequel on débat et dans lequel la parole est libre, c'est bien celui d'Antibes.

Le deuxième point : merci, Madame DUMAS, d'avoir répondu à Madame MURATORE qu'une fois de plus elle est en contradiction avec les lois votées par le Gouvernement qu'elle soutient.

Et enfin, regardons quand même en proportion de quoi il s'agit. Il s'agit, pendant les périodes entre les Conseils municipaux, de faire en sorte qu'on puisse prendre un certain nombre de décisions, se défendre en justice. On vient de le voir. Prendre une décision sur la poursuite de travaux lorsqu'on tombe sur du rocher dans une entreprise. Ou bien solliciter des subventions qui n'ont pas encore été demandées dans le Conseil municipal. Franchement, ça ne porte pas une atteinte grave à la démocratie.

Et en même temps, Madame MURATORE, je vous signale que quand vous dites que c'est un manque d'information, non. L'information, elle arrive. La preuve, c'est que c'est les décrets pris par le Maire, les arrêtés pris par le Maire. Et donc a posteriori, et je le concède, eh bien on rapporte et on explique. On vient de le faire d'ailleurs.

Qu'est-ce qu'il fallait que je fasse sur Vert Marine, par exemple ? Que j'attende le prochain Conseil municipal pour attaquer en justice le délégué défaillant ? Il fallait que j'attende ce Conseil municipal pour apporter une aide aux salariés qui étaient désemparés et non payés ? Il fallait que j'attende ce Conseil municipal pour mettre en sécurité un bâtiment totalement abandonné et dans lequel il y avait des risques de fuite d'eau et d'incendie ? Franchement.

Donc il y a le temps du débat, et je n'y suis pas opposé du tout, et puis il y a le temps de la décision. Il y a des décisions que le Maire doit prendre effectivement en 48 heures ou en 24 heures, et donc il doit le faire. Pour autant, il informe le Conseil municipal.

La loi NOTRe, je n'en ferai pas une immense loi. Ni tant d'honneur ni tant d'indignité. Ce n'est pas la loi qui démantèle le service public, etc., Madame DUMAS. Franchement, je pense plutôt que c'est une loi qui ne sert pas à grand-chose, comme tout ce que fait le Gouvernement en ce moment. Mais en dehors de cet élément-là, Madame MURATORE, un peu de cohérence.

On passe au vote. Qui est contre ? Un, deux, trois. S'abstient ? Un, deux, trois, quatre, cinq.

Adoptée à la majorité par **39 voix POUR sur 47** (3 CONTRE : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS – 5 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. GERIOS, M. TIVOLI, M. LO FARO).

#### **00-4 - PERSONNEL MUNICIPAL - ANCIENS SERVITEURS - EXERCICE 2015**

##### **M. LEONETTI :**

C'est une délibération qu'on prend tous les ans depuis longtemps. Je donne la parole au Rassemblement Bleu Marine pour Antibes.

##### **M. TIVOLI :**

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Seulement 6 800 euros débloqués par la Ville pour faire bénéficier aux anciens serviteurs de la Ville ou à leur conjoint, soit 400 euros pour 17 personnes qui ont travaillé pendant plus de dix ans au service des Antibois et qui ne bénéficient d'aucune retraite de la CNRACL. Pendant ce temps, nous votons l'achat d'une statue en bronze ou un don pour un montant de 40 000 euros. Pendant ce temps, l'ensemble des partis politiques explique qu'il faut accueillir encore plus de réfugiés qu'il va nous falloir nourrir, loger et parfois avec des exigences exotiques.

Pendant ce temps aussi, on voit des serviteurs de la Ville, des cotisants français qui ont des retraites qui sont plutôt dérisoires. On voit aussi des amendements socialistes déposés il y a quelque temps à l'Assemblée nationale pour favoriser les étrangers de plus de 55 ans et leur donner donc accès à la retraite, à l'ASPA, l'aide de solidarité pour les personnes âgées, de 709 euros et 1 157 euros, je crois, pour les couples, en allant gentiment taper à la porte des services sociaux.



Donc 400 euros pour des serviteurs de la Ville ça nous semble peu, vraiment trop peu. L'initiative de la Ville est louable, mais elle pourrait être améliorée pour être portée à un montant supérieur, somme qui aiderait effectivement ces familles qui sont dans le besoin.

Nous voterons effectivement pour cette délibération et nous souhaiterions une petite revalorisation de cette indemnité qui est versée depuis des années maintenant, mais le coût de la vie ayant augmenté. Merci.

**M. LEONETTI :**

Ce qu'il faut comprendre, Monsieur TIVOLI, c'est que cette population dont vous voyez... enfin vous ne voyez pas parce que vous êtes là depuis peu de temps, mais il y a eu 70 agents puis petit à petit ça diminue. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, si vous travaillez trois ans dans la Ville d'Antibes Juan-les-Pins, vous avez une retraite proportionnelle sur les trois ans dans lesquels vous avez eu une activité. C'est la loi de 2009 qui a effectivement arrêté cette situation dans laquelle il fallait dépasser un seuil pour obtenir une retraite complémentaire. Bien entendu, ce n'est pas la retraite de base. Ce sont des moyens complémentaires. La Ville n'est pas obligée de le faire et beaucoup de Villes considèrent qu'elles ne font rien du tout. Depuis longtemps, la Ville d'Antibes a considéré que cette petite population, parce qu'ils ne sont plus que 17 aujourd'hui, eh bien devait bénéficier d'une aide, d'une reconnaissance, d'un secours – enfin appelons ça comme l'on veut – qui montre que les dix années qu'ils ont passées ne soient pas réduites à rien.

Néanmoins, si vous regardez les cotisations, enfin le bénéfice d'une retraite de quelqu'un qui a travaillé moins de dix ans à la Ville d'Antibes, elle est extrêmement minime parce qu'il faut dépasser là aussi des seuils pour commencer à avoir une retraite « décente » qui vous permette de vivre. Et donc c'est une mesure qui est non légale. Enfin, elle est légale puisqu'on la vote. Mais elle n'est pas prévue dans le règlement ni dans la loi. Et donc, je me réjouis que vous considériez qu'elle est légitime et que les fonctionnaires, lorsqu'ils ont travaillé au service de la population, puissent avoir effectivement des retraites décentes.

Pour l'instant, nous sommes à cette somme. Mais je prends acte que vous n'êtes pas opposés à ce que l'on envisage un équilibre de tous ces éléments ultérieurement.

Sur les 17 bénéficiaires, bien entendu ces 17 bénéficiaires ne sont pas dénués de retraite.

Donc je vais faire étudier par les services les éléments qui font qu'on compense leur perte par rapport aux autres. Mais le calcul qui avait été fait initialement, c'était justement la compensation de la perte qu'ils avaient par rapport à la nouvelle loi. Donc je vais le réévaluer et si cette réévaluation est acceptée par tout le monde, je vous proposerai ultérieurement une revalorisation de cette somme.

En attendant, je reste, compte tenu des éléments complémentaires qui doivent nous arriver, sur la base de cette aide dont je me réjouis de voir que vous l'approuvez.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité.

**00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - SENSIBILISATION "AUX RISQUES RELATIFS A LA MANIPULATION, AUX TRANSPORTS ET AUX RISQUES D'INFECTIONS CONCERNANT LES ANIMAUX" - CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI :**

Le titre explique bien qu'on évite effectivement la mise en danger par des transports de produits inflammables à partir d'une expertise qui est faite par les sapeurs-pompiers.

Je crois qu'il n'y a pas d'intervention.

Personne n'est contre. Il n'y a pas d'abstention.

Adoptée à l'unanimité.

**00-6 - DGA ADDT - CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES (150000 à 400000 hbts)- APPROBATION - CONVENTION DE PARTAGE D'EXPERTISE ET D'ENTRAIDE RENFORCEE AVEC LA CASA - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI :**

Avant de passer la parole aux uns et aux autres, je m'en explique.

Lorsque nous avons partagé un poste de Directeur Général Adjoint entre la CASA et la Ville d'Antibes, et nous allons constater que nous allons essayer de le faire de plus en plus parce que la mutualisation des moyens est une façon efficace à mes yeux de faire une meilleure coordination entre les compétences de la Ville et les compétences de la CASA, et en même temps à moindre coût.

Dans ce contexte, le Directeur Général Adjoint était partagé entre la Communauté d'agglomération et la Ville d'Antibes. Dans le contexte dans lequel je me suis expliqué tout à l'heure, on va créer un poste de Directeur Général Adjoint à la place de ce poste-là au niveau de la CASA pour prendre en compte le développement économique, commercial et touristique qui aujourd'hui, il faut le dire, est le parent pauvre du développement puisqu'on a axé notre effort, et je ne le regrette pas, sur le développement de Sophia Antipolis.

Donc ce Directeur Général Adjoint à la CASA a été recruté, et sans frais supplémentaires puisqu'il l'a été à la place de ce DGA. Ce DGA, en revanche, qui était déjà DGA à la Ville d'Antibes continuera à échanger les informations avec la CASA. Mais compte tenu du fait que le poste de Directeur de l'Urbanisme de la Ville d'Antibes est vacant et ne sera pas remplacé, il occupe donc le poste d'un fonctionnaire de même catégorie qu'il va lui-même remplacer.

Si je le fais en termes comptables, il y a un Directeur qui s'en va à la retraite, il y a un Directeur Général Adjoint à la CASA qui va revenir et prendre le poste élargi de ce Directeur de l'Urbanisme, et puis il y a un nouveau Directeur Général Adjoint qui lui va s'occuper non pas de l'aménagement du territoire, mais il va s'occuper du développement économique et de l'aménagement du territoire. Les deux travaillent en binôme et travaillant en binôme, l'aménagement du territoire étant très lié au développement économique, on n'a pas plus de postes et on a une meilleure répartition des compétences.

Pourquoi le DGA revient à la Ville d'Antibes ? Parce que les principaux aménagements du territoire qui vont se dérouler, c'est la zone des Trois Moulins, c'est Marena-Lacan, c'est la zone Bunoz, c'est les Pétroliers. Et on voit que les principaux endroits dans lesquels on a besoin d'une réflexion urbanistique large, et on le verra tout à l'heure dans le PLU que présente Patrick DULBECCO, on a besoin d'une expertise à ce niveau.

Donc si je résume, il n'y a pas de création de poste en termes financiers ; il y a des remplacements qui s'effectuent avec des missions élargies et une mutualisation entre les deux postes CASA et Ville d'Antibes.

J'espère que j'ai été clair.

Je donne maintenant la parole au Rassemblement Bleu Marine et à la Gauche unie, solidaire et écologique.

Rassemblement Bleu Marine.

**M. CORNEC :**

Oui, Monsieur le Maire, nous ne connaissons pas ce remplacement de poste entre un Directeur Général Adjoint à l'Urbanisme remplacé par un Directeur Général Adjoint au Développement Durable. Donc, mon intervention tombe un peu à l'eau. Nous avons donc décidé de voter pour.

Cependant, je m'interroge un petit peu sur ce phénomène de mutualisation puisque la mutualisation va quand même engendrer un Directeur au niveau de la CASA plus un Directeur au niveau de chacune des communes intéressées, soit 24 communes, donc au total 25 personnes si les autres communes font comme Antibes.

**M. LEONETTI :**

Vous avez raison : si. Mais on est dans une situation dans laquelle effectivement la Ville d'Antibes est la Ville avec laquelle la mutualisation va être la plus forte.

Ce que je souhaite, et pardon de faire une digression sur ce sujet mais ça mérite une explication : les services supports – je le dis et tant pis si ça ébranle les esprits des uns ou des autres – comme la DRH, que votre fiche de salaire soit traitée à Antibes ou à la CASA, pour moi je ne vois pas en quoi il y a une difficulté ; que les services financiers, que les services d'expertise juridique qui nous servent pour nous défendre soient des services communs, ça me paraît assez logique. Après, que le service culturel, il y en ait un à Antibes, un à Valbonne, etc. ça, c'est des spécificités des cités qu'il ne faut pas, à mon avis, toucher. Mais pour autant, les directions générales et les missions de la CASA doivent être à mon avis mutualisées.

La première des mutualisations, ce n'est pas avec le village de Bezaudun, que par ailleurs je trouve très joli, mais c'est évidemment avec la masse de la principale ville, de la ville centre, de la Ville d'Antibes. Donc c'est pour ça que ces deux postes-là sont des postes, un qui est plus centré sur l'aménagement du territoire et qui revient sur la Ville d'Antibes, mais qui coiffe aussi l'urbanisme et donc permet un remplacement sans frais ; et l'autre poste c'est développement économique, et là on voit bien qu'on a besoin d'un développement économique au niveau de la CASA. Pourquoi ? Parce que simplement le tourisme va être de la compétence de la CASA en 2017 et il faut anticiper ça pour qu'on ait un développement touristique qui ne va pas faire fondre toutes les communes à l'intérieur d'un seul organisme, mais qui va essayer de coordonner et de valoriser l'ensemble des activités touristiques sur la commune.

Effectivement, si vous pensiez qu'on créait un poste supplémentaire, je comprends votre intervention. Et ce n'est pas dans l'optique de la gestion de la Ville d'Antibes ni de la CASA. Mais vous avez bien compris que c'est un jeu d'équilibre entre un départ à la retraite, le recentrage de l'aménagement du territoire sur les zones à enjeux qui vont être mises en œuvre avec le nouveau PLU. Et puis, développer ce qui à mon avis a été fait de manière insuffisante, parce que partagé entre les villes et la CASA, qui est le développement commercial. Je pense qu'il faut qu'on mette le paquet sur l'activité commerciale des cœurs de ville, l'activité commerciale dans l'ensemble du territoire.

Je prends un exemple : quand vous avez Cap 3 000 qui augmente de 40 % sa surface et que vous avez Polygone qui se fait à Cagnes-sur-Mer, et que vous savez qu'il y a une partie importante de la population d'Antibes et de la CASA qui fait ses courses ailleurs que sur le territoire dans lequel on est, il y a un moment où il faut quand même avoir une action volontariste pour faire en sorte que l'on « fixe » ou plutôt que l'on offre à nos populations l'attractivité commerciale et touristique qui est aujourd'hui donnée de manière un peu disproportionnée à mes yeux de l'autre côté, à l'Est du département.

Allez-y, Monsieur CORNEC.

**M. CORNEC :**

Non, je suis d'accord globalement avec ces objectifs que vous venez d'énoncer, mais c'est sur le résultat concret que je m'interroge quand je vois des changements de poste, quand je vous entends dire qu'effectivement avant c'était la CASA qui prenait en charge cette opération et que ça a été mal fait.

Continuellement ce sont des modifications soit de la loi, soit des postes, et il n'y a pas un objectif franc. J'espère qu'avec cette mutualisation, donc avec un poste à la CASA et un poste à Antibes, on obtiendra les résultats que tout le monde espère. Mais je m'interroge un petit peu, encore une fois, et ce sera l'objet de mes autres interventions, sur les modifications continues de la loi nationale et sur les modifications continues aussi des changements de poste à Antibes qui perturbent à mon avis complètement le fonctionnement. On en reparlera au niveau du FISAC. Mais ce sont aussi des modifications continues. La loi est modifiée. Le rapporteur FISAC est modifié, il prend un autre nom, etc. Enfin on a l'impression d'une navigation à vue qui ressemble un petit peu à la navigation à vue de notre cher Gouvernement. Et malheureusement les résultats sont là. On l'a vu au niveau de l'emploi ces derniers mois. À la vitesse de croisière de ce Gouvernement, c'est 20 000 emplois en moins par mois, et à Antibes on espère que le tourisme ne subira pas les conséquences des affaires gouvernementales. Merci.

#### **M. LEONETTI :**

Je ne partage pas votre vision. Je crois qu'il y a un cap dans cette Ville. Je crois l'avoir assez bien défini. Je suis prêt à le réexpliquer si nécessaire. Et je pense que la Communauté d'agglomération a bien défini ses missions et elle va intensifier son action en matière d'économie, de croissance et d'emploi. Parce que c'est l'enjeu d'aujourd'hui. Donc effectivement nos efforts, aussi bien à la Ville qu'à la CASA, vont porter sur le développement et l'emploi.

Mais pour aller un peu en contradiction avec ce que vous exprimez, regardons ce qui se passe sur Antibes. Je passe sur un service public qui s'appelle l'EHPAD et qui crée 100 emplois. C'est un service public. Personne n'en conteste par contre l'intérêt.

Ensuite vous avez Marineland qui investit plusieurs dizaines de millions d'euros sur la commune et qui crée 100 emplois.

Vous avez Castorama. Pardon d'utiliser des noms d'enseigne, mais c'est pour mieux fixer l'ensemble. On va dire "une grande enseigne de bricolage à l'extérieur, à la périphérie de la ville" qui crée 110 emplois et qui devient le premier Castorama de France.

Quand on voit le Palais des Congrès et les répercussions générées aujourd'hui. Quand on voit que la saison touristique, quoi qu'on en dise, est une saison touristique qui est, de l'avis des professionnels, une des meilleures dans les dix dernières années qui viennent de s'écouler. Quand on voit un Festival du Jazz dans lequel on a une saturation des places et un taux de remplissage exceptionnel. Quand on voit enfin, et pardon de parler de culture, qu'il y a 10 000 abonnés à Anthéa, on se dit qu'on a quand même créé des éléments d'attractivité à la fois dans le privé comme dans le public qui sont des éléments d'attractivité qui ne sont pas négligeables.

Donc je constate aujourd'hui – ça donnera suite pour ceux qui y croient et je comprends qu'il y ait encore un certain nombre de doutes –, il y a quand même quelqu'un qui a déjà mis plusieurs dizaines de millions d'euros dans Le Provençal et qui a restauré l'ensemble des planchers et l'ensemble des parkings et qui, compte tenu des fonds propres qu'il possède, devrait aboutir à une situation dans laquelle ce qu'il a déjà présenté comme outil immobilier va se poursuivre. Je rencontre des investisseurs qui veulent construire dans la ville, à l'îlot Nicolet, à l'Hôtel du Parc, et fort heureusement !

Donc je n'ai pas l'impression que la dynamique touristique et l'attractivité de la Côte d'Azur en général, et de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins en particulier, est en difficulté. Et d'ailleurs si vous regardez, vous constatez que le nombre d'emplois créés... Quand dans une ville on crée 20 emplois, on le met sur les réseaux sociaux. Chaque fois que j'ai évoqué un des sujets, c'est des centaines d'emplois.

Et en même temps, la dynamique qui est créée par quelque chose qui me paraît assez logique, c'est la réorganisation de l'ensemble du carrefour du nord d'Antibes, qui jusqu'à présent comportait un certain nombre de difficultés, on voit aussi que là aussi on crée de l'attractivité avec du bâtiment. Et que je constate aussi que les 400 emplois créés sur Sophia Antipolis en l'espace de trois ans, eh bien ce n'est pas dû aux efforts du Gouvernement franchement. Parce que ces 400 postes sont malheureusement mangés par une augmentation du taux du chômage dans le pays qui est significatif.

Donc pardon de dire que je veux bien dire qu'on a des difficultés. Je veux intensifier l'action dans le domaine économique, commercial, touristique et des nouvelles technologies. Pour autant, on ne peut pas dire que la Ville d'Antibes n'est pas attractive aujourd'hui et que l'activité touristique et commerciale est en difficulté. Après il y a commerce et commerce, et on peut débattre de ça à longueur d'année.

Sur ce sujet, je passe la parole maintenant à la Gauche unie, solidaire et écologique.

**Mme MURATORE :**

Malgré vos explications complémentaires, tout ça n'est pas très clair.

En juillet 2013, on nous expliquait qu'il était nécessaire de créer un poste de DGA supplémentaire Aménagement et Développement Durable du Territoire mutualisé avec la CASA. Aujourd'hui, on nous dit qu'il est nécessaire, et je cite, « de répartir les attributions entre la commune et la CASA », et donc de créer un emploi de DGA supplémentaire, mais ils travailleront en concertation.

Les communes et les intercommunalités auraient dû adopter avant mars 2015 un schéma de mutualisation des services. Certes, cette disposition issue de la loi du 16 décembre 2010 a été reportée à décembre 2015. Ce schéma de mutualisation ne nous a pas encore été présenté. Aussi nous nous étonnons de nous voir proposer la création d'un emploi mutualisé, maintenant plus mutualisé, tant que le schéma de mutualisation n'a pas été présenté et voté tant à la commune qu'à la CASA.

Nous ne voterons pas cette création. Nous attendons la présentation du schéma de mutualisation et une présentation du nouvel organigramme des services issu de ces mutualisations avant de nous prononcer. Merci.

**M. LEONETTI :**

Je ne vais pas recommencer. J'ai donné l'explication tout à l'heure.

Je répète que c'est à coût constant et qu'effectivement, je souhaite, je l'ai dit aux services – et ce n'est pas facile, je le reconnais –, que les services de la Ville d'Antibes sur les services supports que je viens d'évoquer avancent très vite dans une mutualisation parce que je constate par exemple que... Tiens, le service d'appel d'offres. Le service d'appel d'offres de la Ville d'Antibes est très étoffé et personne ne conteste que c'est un des plus performants du département. On a un service d'appel d'offres, sous l'œil vigilant de Serge AMAR, à la CASA qui est là peu étoffé. Est-ce que ça ne serait pas logique que l'ensemble des appels d'offres se fasse avec une seule direction ? Après, il y a des problèmes de personnes. Je ne les méconnaissais pas. Je veux dire que les uns ne veulent pas être sous les autres ; les uns considèrent qu'ils sont à la CASA et pas à la Ville d'Antibes, les autres à la Ville d'Antibes et pas à la CASA. Mais je vais continuer à essayer d'inciter à ce que ces mutualisations se fassent. C'est l'intérêt collectif. Et ça ne dégrade en rien le service public. Au contraire, il y a des endroits où il y a beaucoup d'activité. Enfin la commission d'appel d'offres de la Ville d'Antibes, elle est performante. Il y en a une à la CASA parce qu'on ne pouvait pas faire autrement. Aujourd'hui, on nous dit qu'on peut mutualiser. Eh bien on va essayer de mutualiser.

Serge AMAR.

**M. AMAR :**

Oui, Monsieur le Maire, au niveau de la mutualisation, comme vous le savez, la loi NOTRe a avancé le délai de remise de rapport de la mutualisation au 31 décembre. Donc il y aura bien une délibération à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, je pense, dans le Conseil communautaire du mois d'octobre et bien sûr également dans les 24 communes qui composent la Communauté d'agglomération. Donc un schéma de mutualisation qui sera présenté. Alors une lettre d'intention dans un premier temps, puisque c'est assez compliqué. Mais comme l'a dit le Maire, ce seront bien sûr en priorité les services supports de la Ville, la logistique, les services informatiques bien entendu, les services de communication, les services en tout cas de la commande publique, de la DRH, des finances, tous les services supports qui composent la Ville d'Antibes et qui sont mes délégations aujourd'hui d'ailleurs – c'est pour ça que je m'occupe de la mutualisation – vont être mutualisés avec la CASA dans les années qui suivent. Merci.

**M. LEONETTI :**

Très bien.

Sur ce poste sur lequel je pense avoir donné les explications nécessaires et suffisantes, on passe au vote. Qui est contre ? deux. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à la majorité par 45 voix POUR 47 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY).

#### **00-7 - PLAGES ARTIFICIELLES DE JUAN-LES-PINS - ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE L'ÉTAT A LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 25 AVRIL 2014 - MODIFICATION DU PROJET DE CONCESSION**

##### **M. LEONETTI :**

Je voudrais dire à l'ensemble du Conseil municipal mes remerciements et ma gratitude pour l'action forte que nous avons effectuée en direction de l'État pour rappeler qu'effectivement, nous étions dans un flou qui était négatif, néfaste à la fois pour les concessionnaires et à la fois pour la Ville d'Antibes. Nous avons donc suspendu la délégation de service public.

Aujourd'hui, nous allons reprendre donc cette délégation de service public avec une situation que nous n'avons pas créée et qui est la situation dans laquelle, effectivement, un certain nombre de plagistes sont sans droits ni titres et devront payer leur redevance non plus à la Ville mais à l'État.

Je pense qu'essayer toujours de faire du mal un bien et de reprendre la discussion avec les services de l'État, avec les services de l'Environnement, avec l'architecte des Bâtiments de France, avec les services maritimes, et puis aussi avec l'ensemble du monde économique. Je ne veux pas non plus négliger le fait que, je le sais, il y a là un certain nombre d'emplois qui existent et je ne veux pas détruire des emplois au moment où nous sommes dans une difficulté de chômage qui persiste. C'est la raison pour laquelle on reprend cette discussion, comme c'était logique.

Je rappelle quand même que ce n'est pas la première fois que ça arrive, mais par écrit et avec quelques semaines d'intervalle, le Ministre concerné a dit une chose et le contraire. Donc je vous renvoie à la réponse qu'il m'a faite à l'Assemblée nationale en disant : « Ça va changer » et à la réponse qu'il a faite devant les maires un peu plus tard en disant : « Il n'y a rien qui changera ». Donc j'espère qu'il acceptera l'idée qu'il ne changera plus lui non plus d'avis et que nous pourrions rester sur quelque chose qui est stable sur lequel on va construire effectivement une rénovation de l'espace, qui le mérite, et qui en même temps continue à créer de l'emploi dans les zones concernées.

Sur la première procédure, on repart sur un nouveau projet de concession en essayant de privilégier le dialogue, comme cela a toujours été le cas.

Je passe au vote. Personne n'est contre, ne s'abstient. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

#### **00-8 - PROJET URBAIN MARENDA-LACAN - CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) - APPROBATION**

##### **M. LEONETTI :**

Je vais laisser la parole à tous les membres de l'opposition, en rappelant simplement deux ou trois petites choses.

Marenda-Lacan, on ne peut pas dire que c'est un projet qui n'a pas été ouvert et transparent. Je rappelle qu'il y a eu cinq réunions de quartier, trois réunions plénières du Conseil de développement, du précédent comme de celui qui est nouveau.

Je rappelle que pendant une campagne municipale, c'était le projet classé en 1 de la majorité actuelle et qui rentrait assez clairement dans les détails pour s'appuyer effectivement sur la concertation publique. Je rappelle enfin qu'on a fait un concours et qu'à l'issue de ce concours, le jury a choisi, après cette concertation, un modèle et que ce modèle aujourd'hui a été encore soumis à la concertation ; et que les deux éléments qui étaient les éléments négatifs de la concertation ont été pris en compte, à savoir un établissement scolaire qui occupe une partie des bâtiments pour préserver l'avenir des enfants scolarisés dans le centre-ville et une prise en compte de la végétalisation au minimum de 30 % de la place des Martyrs de la Résistance telle qu'elle est conçue. Enfin, cela correspond aux engagements que nous avons pris évidemment sur cette réfection de l'ensemble du tissu liant la ville nouvelle... enfin la ville nouvelle... la ville haussmannienne à la ville antique, bien entendu, au minimum 50 % soit piéton soit végétalisé. Et donc, on privilégie l'activité de déambulation et les espaces ouverts. Enfin, une activité commerciale doit être mise en place pour faire en sorte qu'il y ait un moteur commercial qui attire les populations, encore plus que c'est le cas aujourd'hui, à l'intérieur du centre-ville. Et c'est effectivement des grandes enseignes et un cinéma qui sont prévus à cet effet.

Voilà l'ensemble des éléments que vous connaissez.

La délibération d'aujourd'hui n'est pas pour redébattre de ce qu'il y a ou de ce qu'il n'y a pas. La délibération d'aujourd'hui est destinée à créer une zone d'aménagement concerté. Et je rappelle à chacun quel est l'intérêt d'une zone d'aménagement concerté : c'est de faire payer dans un équilibre financier la partie publique par les investissements privés pour faire un projet d'ensemble qui soit peu coûteux pour l'ensemble de la Ville et donc pour les contribuables antibois.

Rassemblement Bleu Marine pour Antibes.

#### **M. GERIOS :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Rassemblement Bleu Marine pour Antibes restera toujours sur la même ligne politique.

D'une part, il est proposé dans cette délibération la réalisation d'environ 200 logements, dont 35 % minimum de logements sociaux, sur un périmètre d'environ 12 hectares. Nous le répétons à nouveau : sur la forme, nous ne sommes en aucun cas contre la construction de logements sociaux, mais sur le fond ces attributions doivent être effectuées par critère d'ancienneté et de réelle nécessité. Or ne nous voilons pas la face : combien attendent depuis des années l'obtention d'un logement social alors que ceux-ci – excusez-moi de mon langage familier, Monsieur le Maire – poussent comme des champignons sur la commune ?

D'autre part, la construction de 6 000 m<sup>2</sup> dédiés au commerce afin de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville semble être une bonne chose. Nous sommes pour la redynamisation du centre-ville, de ses commerces, de l'attractivité touristique. Aucun problème là-dessus. Cependant, force est de constater que cette attractivité commerciale jouira d'un afflux important de personnes venant également d'autres communes du département. Comment compteriez-vous donc proposer des places de stationnement si certaines vont disparaître ? Comme énoncé lors du dernier Conseil municipal, la suppression sauvage et démesurée des places de stationnement en voie publique va nous être fortement pénalisante mais également pour les commerçants. L'idée d'un parking souterrain en DSP pourrait vous paraître une solution, mais n'oubliez pas toutefois que ceci constituerait une charge supplémentaire pour les futurs clients des différents centres commerciaux.

Enfin, certes la réalisation d'un nouveau cinéma satisfait tout le monde, mais que deviendra le cinéma actuel placé avenue du 24 août ?

En ce qui concerne la division des décisions, nous n'accepterons pas la première demande d'approbation concernant les logements sociaux, mais pour toutes les autres nous n'y voyons aucun inconvénient, si ce n'est la réticence concernant l'idée d'un parking souterrain.

Pour toutes ces raisons énoncées, nous ne prendrons pas part au vote.

Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Merci.

La Gauche unie, solidaire et écologique.

**Mme MURATORE :**

Nous, nous voterons pour cette ZAC, car pour nous la ZAC est un bon outil pour, comme le nom le dit, un aménagement concerté du territoire.

Toutefois, en ce qui concerne la zone, nous ne comprenons pas pourquoi l'espace entre la rue Vauban et la rue Macé, et une grande partie des bâtiments, appartient déjà à la Ville, pourquoi cela n'est pas inclus dans la ZAC et le projet d'aménagement. Que va-t-on faire de ces bâtiments ?

L'espace Paul Arène devrait aussi faire partie de cette ZAC. Il sera réaménagé. Tout au moins, nous l'espérons.

Depuis le début, nous disons que l'aménagement de cet espace doit être conçu dans son entier, donc avec ces deux zones qui sont exclues aujourd'hui.

Mais nous ne pouvons pas approuver la concertation telle qu'elle nous est présentée et telle qu'elle s'est déroulée, et nous tenons ici à rappeler quelques faits.

Le projet :

Un seul projet a été présenté à la concertation. Ni les Antibois ni les élus n'ont eu connaissance des autres projets. Une étude avait été confiée à un cabinet spécialisé dans l'urbanisme commercial. Les résultats de cette étude qui a pourtant coûté plus de 20 000 euros n'ont jamais été communiqués ni aux Antibois ni aux élus. Nous avons remis à la première concertation un autre projet, qui n'a même pas été examiné.

En ce qui concerne les écoles, le projet prévoit maintenant la construction d'une nouvelle école sur le site en phase 2, soit après la démolition de l'école Paul Doumer. Pour nous, la construction de l'école doit être prioritaire.

Les logements sociaux :

En Conseil municipal, vous aviez annoncé, disons, 50 %. Mais seul le chiffre de 35 % a été proposé à la concertation. Nous rappelons que nous proposons 35 % de logements sociaux, 10 % de logements pour jeunes étudiants, apprentis et saisonniers, et 5 % d'accession sociale à la propriété.

La salle de cinéma :

Nous ne disposons d'aucune étude justifiant sa taille et son emplacement. Nous avons fait une proposition d'une autre implantation sur le site permettant de revitaliser la zone piétonne en soirée. Aucune critique argumentée.

Les déplacements :

Cette zone sera piétonne, certes. Mais il faudra bien y accéder. Aucune information sur l'organisation des transports en commun et du stationnement.

L'aménagement de cet espace aurait été une très bonne occasion d'appliquer la méthode des écoquartiers. C'est loupé. Dommage !

**M. LEONETTI :**

Madame DUMAS.



**Mme DUMAS :**

Oui, très rapidement.

Vous savez, je suis favorable à ce projet, au projet global de rénovation et d'aménagement de ce quartier. Je regrette, comme l'a dit Madame MURATORE, par contre, considérablement votre décision de début de mandat de passer de 50 à 35 % de logements sociaux. Les besoins de la population et la loi SRU demandent de revenir sur ce pourcentage de départ.

Et dernière petite question : dans aucune délibération et aucun débat qui ont été soumis au sujet de ce quartier on n'a eu la nomination ou du moins un bailleur social nommé dans ces débats-là. Alors qu'en est-il ? Y a-t-il un bailleur social – et s'il y en a, j'espère que c'est la SACEMA – qui est intégré dans ce projet-là ?

**M. LEONETTI :**

La délibération aujourd'hui, c'est on fait une ZAC ou on ne fait pas de ZAC, je veux dire. Je crois que personne ne peut contester que la ZAC est le bon outil pour trouver, effectivement, l'équilibre entre de l'investissement privé sur du domaine public et en même temps la répercussion de la possibilité de prendre en compte un certain nombre d'équipements publics, en particulier les voiries.

Sur le problème de stationnement, effectivement il y a une piétonisation. Ne nous étonnons pas quand même, lorsqu'on enlève un parking et qu'on dit qu'on va construire des bâtiments et augmenter ces espaces naturels ou augmenter ces espaces piétonniers, qu'il y a moins de places de parking.

Je crois qu'évidemment il y aura des parkings qui seront inhérents à l'ensemble des activités, inhérents à l'ensemble des bâtiments et des habitations. Pour autant, je me permets de rappeler quand même que cette zone est quand même assez bien entourée de parkings. Après je sais bien qu'on peut toujours envisager que tous les parkings soient gratuits. Ce n'est pas trop difficile à faire, il suffit de payer à la place concessionnaire et de faire en sorte qu'on perde x centaines de milliers d'euros par an. Aucune ville ne l'a fait. Et donc il est logique que lorsqu'on prend un souterrain, on se met à payer à l'endroit où on prend le souterrain. Ça me paraît évident.

Sur le problème du cinéma, les études ont été faites. On va affiner encore pour savoir le nombre de places qu'il doit y avoir. Mais il est prévu dans le cahier des charges tel qu'il va être effectué que le cinéma qui s'implantera trouvera une cohérence avec le cinéma existant. Donc ou bien d'un côté il y aura un cinéma d'Art et d'Essai, de l'autre côté il y aura des films plus, je dirais, commerciaux ou plus récents. Ou bien on trouvera une organisation qui fera que les deux salles fonctionneront en même temps. Donc là-dessus, il n'y aura pas un cinéma contre l'autre et un cinéma qui veut détruire l'autre. Il y aura cette obligation dans l'appel d'offres.

Vous dites qu'on a choisi un... Enfin vous connaissez quand même depuis un certain temps, Madame MURATORE, les procédures publiques. J'ai fait faire le cahier des charges par les citoyens de cette ville. Quand le cahier des charges a été fait, à ce moment-là... Non mais vous n'êtes pas toute la ville. Je ne sais pas si vous vous rappelez le score des élections dernières. Vous n'êtes pas tout à fait représentative de l'ensemble de la commune.

Effectivement, j'ai pris le quartier, j'ai pris le Conseil de développement et j'ai listé et j'ai essayé de savoir ce qu'ils voulaient, ce qu'ils ne voulaient pas : je veux une place, je veux des platanes, je ne veux pas des platanes, je veux des micocouliers, je veux un espace de ce type, etc. On a pris ce cahier des charges et on a fait un concours, un appel d'offres concours.

Et vous savez très bien – si alors si vous ne le savez pas je vous le rappelle et c'est désolant – que dans ce cadre-là, il ne peut y avoir dans le jury que des experts et des élus. On ne peut pas soumettre un appel d'offres à la population. J'ai même posé la question : est-ce qu'il pouvait y avoir des représentants des citoyens ? On ne peut pas. C'est la loi et on la comprend d'ailleurs. Je veux dire, il y a un moment où les élus sont faits pour quelque chose aussi, pour prendre leurs responsabilités.

Donc il y a eu un choix d'un schéma. Ce schéma, on l'a repropoé à la concertation et on a modifié en fonction de ce que, effectivement, les citoyens souhaitaient.

Sur ce qui existe sur Paul Doumer, la suppression de Paul Doumer a été étudiée par les services et par Yves DAHAN. Personne ne peut contester aujourd'hui que compte tenu des diminutions des activités de Paul Arène et de Guynemer, Paul Doumer peut extrêmement facilement être absorbée pour revenir à la fréquentation qu'avaient ces deux écoles il y a une dizaine d'années. Donc effectivement, depuis les effectifs ont diminué et aujourd'hui on peut les répartir. Si vous voulez le fond de ma pensée, est-ce que demain on a besoin d'un groupe scolaire ? Oui. Et je ne sais pas lequel. Et le travail doit être fait aujourd'hui. Est-ce que le Ponteil doit déménager et servir de tiroir à cet endroit-là ? Est-ce que c'est Paul Arène qui doit s'intégrer à cet espace ? Vous voyez bien qu'effectivement, je ne sais pas comment va être la démographie de la ville demain. Je constate simplement que la fréquentation des écoles dans le centre-ville, on vient de le dire, a diminué.

Ensuite, en ce qui concerne les logements sociaux, j'ai demandé à la population ce qu'elle voulait. Il y a une base qui est le PLU. Dans le PLU, il est imposé, à cause de la loi SRU, qu'il y en ait un minimum de 35 %. Les populations n'en veulent pas plus de 35 %. On en fera 35 %. Et en même temps, je pense que dans cette zone – je le dis à Marguerite BLAZY, qui le sait – je souhaite que soient privilégiées des personnes âgées parce que c'est le cœur de la ville et que ce cœur de ville, ce sont des gens qui n'ont pas de voiture et qui ont des difficultés pour se déplacer. En même temps, je ne vois aucun inconvénient à ce que dans les 35 %, il y ait 10 % de logements pour les étudiants ou 15 % ou 5 %. Je n'en sais rien. Enfin qu'il y ait des étudiants dans le cœur d'une ville, c'est plutôt aussi une bonne chose, surtout s'il y a des transports en commun qui fonctionnent bien. Et ça fonctionne heureusement de mieux en mieux.

Tout cela, vous le savez. Ou si vous ne le savez pas je le répète. Voilà le projet tel qu'il est et il est issu de la concertation.

Je rappelle enfin, pour ceux qui sont inquiets sur les logements sociaux, que la SACEMA a fait Macé-Vauban. Regardez-le, Macé-Vauban. Regardez comment ça vit. À la fois vous constatez que ce sont des locaux qui sont assez agréables à regarder parce qu'ils s'intègrent bien dans le tissu. Madame BLAZY est à votre disposition pour vous les faire visiter. Et en même temps, vous allez constater aussi que ça vit bien, que ça n'a pas dénaturé le quartier, que le centre-ville a toujours été un quartier – pardon de dire ce terme qui peut être interprété différemment – populaire. Et donc, expliquer que demain il n'y a plus que des étrangers riches qui viennent acheter les locaux dans le Vieil Antibes, c'est aussi une déperdition du tissu permanent parce que l'habitat secondaire n'est occupé qu'une partie de l'année. Je ne dis pas ça par xénophobie, vous l'avez compris. Je dis simplement que l'animation de la ville... Eh oui ! Non, mais il vaut mieux le préciser quand même.

Vous avez donc compris que l'accès à la propriété...

Je reconnais que je suis moins accusé de ça que vous-même, mais enfin bon !

Dans ce contexte-là, vous comprenez que je suis aussi partisan de l'accès à la propriété sociale et que s'il faut aider un certain nombre de personnes, au-delà des 35 %, pour que des gens, des jeunes couples aient accès à la propriété tel qu'on l'a fait sur près de 300 familles à l'heure actuelle sur la CASA, je suis prêt à le faire. Je constate malheureusement que le Gouvernement n'a pas voulu le prendre en compte dans la loi SRU et qu'on est obligés de le faire en plus et pas en moins.

C'est une ZAC.

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE :**

Dans la délibération, il y a aussi le périmètre. Vous n'avez pas répondu sur ce que moi j'appelle la petite pointe et puis sur la zone. Tant qu'à voter une ZAC, pourquoi on n'inclut pas... ?

**M. LEONETTI :**

Parce qu'elle n'a pas été l'objet de la concertation. Et toute la concertation, et le concours et l'ensemble, a été fait sur ce mode. Et elle a été faite sur ce mode pour une bonne et simple raison, c'est que je veux préserver Paul Arène et que je veux une réflexion en profondeur sur Paul Arène et la ZAC des Pétroliers.

Vous me dites toujours : quel est le périmètre ? Le périmètre, si vous réfléchissez, au départ vous dites : c'est la zone qu'on a définie. Et puis pourquoi on ne met pas Paul Arène ? Eh bien oui, il faut mettre Paul Arène. Et pourquoi on ne met pas les terrains Bouygues et les terrains SNCF ? Pourquoi ? Mais bien sûr. Mais pardon, je veux dire que si ça, ce n'est pas quelque chose qui est en continuité avec la ville... C'est évidemment en continuité. Et vous voyez que de bout en bout, à un moment donné on dit : on s'étend, on s'étend, on s'étend et à la fin, c'est toute la ville qui rentre dans la ZAC. Donc il y aura une autre ZAC qui concernera les Pétroliers.

Et pour Paul Arène, comme je l'ai dit, je voudrais avoir une étude approfondie sur l'évolution des enfants dans le cœur de ville pour savoir si Paul Arène doit être reconstruite à un moment donné sur place ou si elle doit être intégrée dans le projet Marena-Lacan. Je vous avoue très simplement qu'aujourd'hui, je ne le sais pas parce que je n'ai pas une boule de cristal et que les études sont complexes pour arriver à définir ce qui va arriver dans ce territoire dans les cinq années qui vont venir.

Donc ça va nous permettre de poser, de mettre en place ces éléments et puis ensuite nous ou d'autres verront s'il faut à cet endroit refaire une école plus grande ou plus petite, et si, comment intégrer le Ponteil dans l'ensemble scolaire d'un centre-ville qui aujourd'hui est un centre-ville dans lequel il y a moins d'enfants que dans la périphérie nord d'Antibes autour de Jean Moulin ou autour de Jacques Prévert. Et ce n'est pas anormal que ça se passe ainsi, je veux dire. Un couple jeune essaie de vivre plutôt en bordure de l'autoroute et sur des immeubles qui viennent de se construire en périphérie.

Oui, Monsieur ?

**M. GERIOS :**

J'ai juste une petite question qui va s'adresser à Madame BLAZY : est-ce qu'il serait possible, Madame, s'il vous plaît, de m'adresser...

**M. LEONETTI :**

Je vous fais une petite remarque : dans ce Conseil, c'est moi qui passe la parole. C'est pour la bonne marche de l'ensemble. Et donc vous me posez la question à moi et éventuellement je la repasserai à Madame BLAZY. Parce que si vous vous interpellez les uns les autres, ça va donner une joyeuse pagaille.

**M. GERIOS :**

Il n'y a pas de souci, Monsieur le Maire.

Je peux vous la poser à vous de toute manière : est-ce qu'il serait possible de me transmettre le nombre exact de personnes en attente de logements sociaux sur la commune d'Antibes ? Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Oui, oui. Ce nombre a été d'ailleurs donné il y a très peu de temps.

Il faut se rappeler une chose simple : 60 % de la population d'Antibes a « droit » à un logement social parce que c'est en fonction des revenus. Donc ça fait beaucoup de personnes.

Ensuite, vous le savez, il y a trois catégories de logements sociaux, le PLS étant celui qui est proposé à des plus hauts revenus, mais la plus forte demande est sur le PLAI et le PLUS – je parle sous le contrôle de Marguerite BLAZY – qui concernent à peu près 60 à 70 % des demandes. Ensuite il y a différents types de catégories. Il y a des catégories effectivement où il y a des personnes âgées isolées, et on essaie de les rapprocher du centre.

Et puis il y a des catégories avec des familles nombreuses, et c'est plutôt dans des logements neufs qu'on envisage de mettre la personne avec trois enfants parce que dans le centre-ville on ne trouve pas à l'heure actuelle ces possibilités-là. Et puis on se gare plus facilement en périphérie quand on est un jeune couple avec trois enfants que dans le centre-ville.

Ensuite il y a un nombre de demandes qui est collecté à la CASA, mais dont on sait exactement combien il y en a pour chaque ville. Et en même temps, j'attire l'attention là-dessus, il y a deux éléments qu'il faut prendre en compte : c'est celui qui est déjà dans un logement social et qui demande à aller dans un logement social. Ce n'est pas négligeable, c'est 15 %.

Donc quand on dit qu'il y a 1 000 demandes – je dis un chiffre au hasard, peut-être que Madame BLAZY va rectifier – sur la Ville d'Antibes, ça veut dire qu'il n'y en a que 850 puisqu'il y en a 150 qui sont dans un logement social et qui demandent à changer, ce qui est légitime. Un couple avec trois enfants, les enfants s'en vont, il demande à changer parce qu'il est dans un 4 pièces et qu'il a envie d'être dans un 2 pièces pour payer moins cher. Donc ce sont quand même des gens qui sont déjà en logement social.

Enfin, je voudrais qu'on donne le nombre de refus, qui devient à mes yeux insupportable. On a évoqué une affaire particulière tout à l'heure. Mais quand on demande un logement social, dire : « Je ne le veux pas parce qu'il est au 4<sup>e</sup> étage sans ascenseur et en insalubrité », je comprends. Mais quand on voit ce qu'on propose en logements sociaux et qu'on dit : « Je n'ai pas la vue sur mer » ou « le balcon n'est pas assez grand », je trouve que ce refus, pour moi, et je le dis en restant indépendant des décisions de l'attribution, il doit passer sous la pile parce qu'il y a un moment quand même où il y a des logiques qui peuvent être respectées.

Enfin, il y a un certain nombre de demandes qui sont sur la ville d'Antibes mais qui émanent de villes extérieures, et donc ça aussi ce sont des demandes sur la ville qui comportent un certain pourcentage.

Madame BLAZY, si vous avez des chiffres en tête et que vous pouvez les fournir.

**Mme BLAZY :**

Oui. En gros, on a 2 700 demandeurs sur la ville d'Antibes. Mais comme vous l'avez dit, il y a ceux déjà logés et il y a les refus. Ça, je suis en train justement de faire exactement le calcul. Et il faut noter que 42 % des demandeurs sont des demandeurs pour des T2, contrairement aux idées reçues. Beaucoup sont pour des T2. Et vous l'avez dit, il y a quelque chose qui devient insupportable, ce sont les refus. Et je viens là, ce matin, d'une réunion en préfecture. Il faut savoir que même les demandeurs DALO maintenant refusent certains logements. Et le Préfet d'ailleurs lui-même est exaspéré et il faut le comprendre. Et les refus, c'est pour tout et n'importe quoi : il y a un arbre devant, je ne le veux pas ; la cuisine est ouverte, moi je cuisine et je veux une cuisine fermée. Enfin c'est n'importe quoi.

**M. LEONETTI :**

C'est un beau pays. C'est un beau pays généreux. Mais il y a un moment où quand même la fermeté doit répondre à l'humanité parce que sinon on est un peu dans le laxisme. Ça ne vous plaît pas, Madame DUMAS, ce que je dis, mais c'est la vérité.

**Mme DUMAS :**

Il y a des communes qui refusent de construire des logements sociaux...

**M. LEONETTI :**

Ce n'est pas la nôtre.

**Mme DUMAS :**

Si ça existe !

**M. LEONETTI :**

Non, mais ce n'est pas la nôtre.

**Mme DUMAS :**

Il y a des communes dans le département qui refusent...

**M. LEONETTI :**

Ce n'est pas la nôtre ! Est-ce que je dois porter le poids d'une commune qui dit : « Moi, je ne fais pas de logements sociaux » ? Donc l'habitant de...

**Mme DUMAS :**

*(Intervention inaudible car tenue hors micro)*

**M. LEONETTI :**

Je veux dire que les services de l'État se rapprochent de ce Maire et essaient de trouver les solutions. Je ne vais pas me substituer au Maire de la commune qui ne veut pas. Enfin, réfléchissez deux minutes ! Il y a la commune x – je ne la citerai pas – qui dit : « Je ne fais pas de logements sociaux et je paie les indemnités parce que je préfère payer les indemnités ». Ça veut dire qu'on augmente encore nos logements sociaux sur la ville d'Antibes parce qu'il y en a un qui ne veut pas ?

**Mme DUMAS :**

Il y a de la marge de toute manière.

**M. LEONETTI :**

Non, il n'y a pas une énorme marge... Le nombre de demandes que vous avez est inférieur à 2 000 aujourd'hui. Le nombre de demandes réelles. On a une population qui tourne autour de 95 000 habitants officiels. Donc quand vous avez 2 000 demandes sur 95 000, vous n'avez pas non plus une demande qui correspond à 25 % de la population tel que la loi SRU l'impose. C'est une évidence.

**Mme BLAZY :**

Je voudrais juste dire, Monsieur le Maire, si vous permettez...

**M. LEONETTI :**

On ne va pas revenir là-dessus.

Madame BLAZY, je vous en prie.

**Mme BLAZY :**

Quant à la transparence des attributions, chez nous, donc dans la Communauté d'agglomération, il y a trois commissions : la commission municipale, la commission de la CASA, à chaque fois des personnes différentes, et enfin il y a la commission du bailleur social. Pas une seule remarque n'a été faite de l'ANCOLS, qui est l'organisme qui surveille les bailleurs sociaux, etc. Maintenant, s'il y a des gens qui ont envie de savoir vraiment comment ça se passe, la porte est ouverte.

**M. LEONETTI :**

Je le dis en même temps en affaiblissant mon pouvoir supposé : je n'ai pas la capacité et je ne me suis pas donné la capacité, ou plutôt je me suis interdit, de pouvoir influencer l'attribution des logements sociaux. C'est-à-dire que lorsqu'on me transmet un dossier et qu'il me paraît en grande difficulté, je le transmets à la commission. Et je n'ai pas la capacité d'imposer à la commission quoi que ce soit ou qui que ce soit. Ça fait partie d'une règle qu'on s'est imposée depuis un certain temps et ainsi les choses sont ouvertes et transparentes. Il n'y a pas, dans les logements sociaux, le type qui a été pistonné par le Maire. Que ce soit clair pour tout le monde. Et en même temps, le Maire est aussi à l'écoute des personnes qui vont être expulsées qui me le signalent. Je le signale à la commission et je sais qu'elle fait bien son travail, qu'elle sait hiérarchiser les demandes en fonction de l'ancienneté et des difficultés réelles qui se posent aux personnes. Je le rappelle au passage parce que c'est à la fois vérifiable, puis ça évite de rencontrer des gens qui me disent : « Si tu veux tu peux ». Non. J'ai fait en sorte de ne pas pouvoir et je pense que c'est bien que la gestion soit ainsi.

Nous sommes sur le projet sur une ZAC. Je m'excuse auprès de tout le monde d'avoir digressé, mais ça prouve que le débat est ouvert.

Qui est contre la ZAC ? S'abstient ?

**M. CORNEC :**

On ne prend pas part au vote, Monsieur le Maire.

**M. LEONETTI :**

Ah oui ! Vous me l'avez dit. Cinq ne prennent pas part au vote : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. GERIOS, M. TIVOLI et M. LO FARO.

Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## MONSIEUR ERIC PAUGET

### **01-1 - SPORTS - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION OAJLP VOLLEY BALL - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. PAUGET :**

Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'un renouvellement de convention avec l'OAJLP Volley-Ball, qui est un club emblématique du sport antibois. Vous avez les détails à l'intérieur de la délibération. Un club qui a vu ses effectifs fortement augmenter au cours des dernières années et qui utilise plusieurs installations de la ville : le stade de Super Antibes, le gymnase du collège Bertone ainsi que dernièrement le gymnase du lycée Léonard de Vinci.

**M. LEONETTI :**

Rassemblement Bleu Marine.

**M. LO FARO**

Oui, Monsieur le Maire, une simple question sur cette délibération. Nous voudrions savoir pourquoi l'association OAJLP Volley-Ball serait plus subventionnée que l'année dernière. Son nombre de licenciés a augmenté. Par définition, plus de licenciés, plus de cotisations. Quelle est la ou les raison(s) de cette augmentation de subvention ?

**M. PAUGET :**

Comme je vous l'ai dit, le club est en plein développement. C'est un club qui est passé en quelques années d'une moyenne d'environ 150 licenciés à plus de 400 et qui a fait porter ses efforts essentiellement sur les jeunes, avec une école de baby-volley. Et en parallèle de ça, le niveau sportif du club a aussi considérablement augmenté puisqu'on jouait traditionnellement, à Antibes, au niveau régional en volley et on joue maintenant au niveau national. L'ensemble de cette dynamique génère bien entendu des frais supplémentaires. Mais ce n'est pas tellement sur l'aspect subvention que le club est demandeur aujourd'hui, c'est sur des problématiques d'accès à des salles et des problématiques d'accès de créneaux. Et donc c'est surtout là-dessus qu'on les accompagne et qu'on essaie de les développer.

**M. LEONETTI :**

Permettez-moi aussi de rappeler avec Eric que les « filles » – pardon du terme, c'est comme ça qu'on appelle les féminins en sport – ont accédé à la Nationale 1. Ah ! c'est le volley ! Pardon !

Au temps pour moi ! Ce n'est pas comme ça que ça se passe. Écoutez, je vous dis aussi que je suis très heureux de voir que le handball se développe bien et que les filles ont accédé à la Nationale 1 ! Et qu'on accueille l'équipe de France à l'AzurArena et que c'est pour ça que ma confusion existe, c'est que nous avons décidé avec Eric PAUGET de les aider un peu parce que là il y a un développement considérable de ce sport à la salle Saint-Claude.

On ne l'a pas votée. On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Adoptée à l'unanimité.

**01-2 - SPORTS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « SOCIETE DES REGATES D'ANTIBES JUAN LES PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI :**

2<sup>e</sup> club de voile.

**M. PAUGET :**

Il s'agit également d'un renouvellement de convention avec le club de voile de la Ville d'Antibes, qui s'appelle effectivement la « Société des régates d'Antibes », pour la mise à disposition d'un éducateur sportif qui est titulaire du brevet d'État voile. Et comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, ce club est un des plus grands clubs de voile, bien sûr du département, mais aussi de France puisqu'il est officiellement classé 2<sup>e</sup> club de France en voile.

**M. LEONETTI :**

Là-dessus, pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention.

Adoptée à l'unanimité.

**01-3 - SPORTS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES ET DE PERSONNEL AU PROFIT DE L'IME PIERRE MERLI - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. PAUGET :**

Nous poursuivons le développement de l'activité sportive pour tous et notamment envers les publics handicapés, en partenariat avec Marina LONVIS d'ailleurs, qui suit particulièrement ce dossier. L'IME Pierre Merli nous a sollicités pour mettre à disposition un éducateur sportif qui est titulaire du brevet d'État handisport et donc nous accédons à cette demande en le mettant à disposition à compter de la saison sportive prochaine.

**M. LEONETTI :**

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention.

Adoptée à l'unanimité.

**01-4 - AVENUE JULES GREC - RESTRUCTURATION ET MODERNISATION DU STADE NAUTIQUE - LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE - DETERMINATION DES INDEMNITES FINANCIERES DESTINEES AUX CANDIDATS AYANT REMIS UNE ESQUISSE - ELECTION DES MEMBRES DU JURY**

**M. PAUGET :**

Il s'agit d'une délibération importante, Monsieur le Maire, puisqu'elle va concrétiser un engagement fort que vous aviez pris. Il s'agit de la rénovation et de la restructuration d'un des équipements publics municipaux principaux de la Ville d'Antibes. Il s'agit du Stade Nautique.

Avant de vous présenter une petite présentation imagée, je voudrais rappeler quelques éléments.

Le Stade Nautique d'Antibes a été créé et livré en 1975, donc il a 40 ans d'existence. Il est aujourd'hui l'équipement de la ville le plus utilisé, avec 400 000 entrées par an. Et au-delà de son aspect d'équipement sportif, il fait partie complètement du patrimoine de la Ville d'Antibes.

La restructuration que l'on va vous présenter est un engagement lourd et fort. On va vous présenter cette restructuration en trois phases, parce que vous comprenez bien que sur un équipement de cette nature qui fonctionne depuis 40 ans et qui accueille tout type de public, que ce soient des scolaires, des clubs, des publics individuels, des handicapés, le CCAS, de la formation, des pôles France – il y a peu d'équipements comme ça en France qui accueillent tout le panel possible d'utilisateurs – on ne pouvait pas se permettre, dans le cadre d'une rénovation, d'une restructuration, de fermer cet équipement pendant deux, trois, voire quatre ans. Donc le choix majeur qui a été décidé, en concertation d'ailleurs avec les usagers, notamment les clubs et notamment le Cercle des Nageurs d'Antibes, c'est de phaser cette restructuration sur les prochaines années.

Je laisse la parole à Monsieur GILLET, de la direction des Bâtiments, qui va vous présenter les grandes lignes du programme.

**M. GILLET :**

Bonjour.

Vous connaissez tous le Stade Nautique. Aujourd'hui, il est composé à l'extérieur d'un bassin de 50 mètres, de la fosse à plongée, et à l'intérieur du bâtiment de deux bassins, un de 25 mètres et un plus petit.

Sur le plan-masse, vous voyez l'ensemble des équipements.

Comme l'a dit Eric PAUGET, la difficulté du projet consiste à maintenir l'activité sur site pendant les travaux. Il y aura un phasage dans la réalisation de cette opération qui aujourd'hui, dans la délibération... La délibération ne correspond qu'aux deux premières phases.

La première, ce sera la transformation de la fosse à plongée en bassin de 50 mètres. Le bassin existant continuera de fonctionner.

La deuxième phase, le premier bassin réalisé sera mis en fonctionnement et nous rénovons le bassin de 50 mètres existant, et un petit bâtiment d'environ 1100 m<sup>2</sup> utiles sera créé. Ce bâtiment est destiné aux associations, au sport de haut niveau et prendra en compte aussi la totalité des équipements techniques qui sont nécessaires pour ces deux bassins.

La priorité, dans la réalisation de ces bassins, au-delà du phasage, sera bien évidemment de trouver des systèmes économes en énergie, donc à la fois pour les bassins mais aussi pour le bâtiment qui sera réalisé dans la procédure bâtiment durable méditerranéen.

Pour ce qui concerne le bâtiment lui-même, une délibération ultérieure sera lancée lorsque le programme aura été déterminé.

Vous avez dans la délibération les surfaces essentielles du projet.

Le calendrier prévisionnel :

- aujourd'hui, le lancement du concours ;
- le lauréat devra être désigné 2<sup>e</sup> trimestre 2016 ;
- le démarrage des travaux de la première phase fin 2017 ;
- et la fin des deux premières phases pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2019.

**M. PAUGET :**

Merci. Un mot avant de passer la parole aux groupes d'opposition. Je voudrais rappeler que la force de ce bâtiment, ça a été à sa conception, au début des années soixante-dix, d'en faire un équipement dédié essentiellement à l'aspect sportif et à l'aspect éducatif. Et nous avons souhaité renforcer cet aspect du bâtiment en doublant la capacité du bassin de 50 mètres, puisque c'est ce qui nous était demandé essentiellement par les utilisateurs et par les usagers.



Avec deux bassins olympiques, c'est-à-dire deux bassins de 50 mètres x huit lignes, c'est-à-dire 16 lignes en 50 mètres de long, le Stade Nautique d'Antibes deviendra, d'après les utilisateurs et notamment d'après le club de natation, le deuxième stade nautique de France en capacité de lignes d'eau.

**M. LEONETTI :**

Je passe la parole au Rassemblement Bleu Marine, la Gauche unie, solidaire, le Front de gauche.

**Mme CHEVALIER :**

Monsieur le Maire, Monsieur PAUGET, chers collègues, rapidement, vous n'êtes pas sans savoir que le tarif d'entrée de la piscine a fortement augmenté cette année, spécifiquement pour les non-Antibois. Donc nous aurions voulu savoir si une projection avait été réalisée au niveau des tarifs à venir après cet investissement de 13 millions d'euros. Si oui, nous aurions aimé en être informés. Et d'autre part, il m'avait semblé lire il y a quelques mois dans la presse, en l'occurrence dans *Nice-Matin*, qu'on parlait plutôt de 19 millions pour cet investissement. C'étaient mes deux questions.

**M. LEONETTI :**

Merci. La Gauche unie, solidaire et écologique.

**M. AUBRY :**

Monsieur le Maire, chers collègues, nous approuvons la restauration et la modernisation du Stade Nautique et souhaitons faire partie du jury de concours.

Une interrogation toutefois.

La délibération prévoit de fixer à 35 000 euros le montant de la prime attribuée aux candidats. Or nous constatons que pour un projet voisin, le Conservatoire, et d'un montant similaire (13 millions d'euros), la prime est de 50 000 euros. Nous nous expliquons mal une telle différence.

Sinon nous insistons, même si le projet y pense quand même, pour que soient intégrés des critères de développement durable dans ce projet, en premier lieu en terme énergétique.

Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Front de gauche. Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Je suis aussi d'accord avec l'idée de rénover et moderniser le Stade Nautique. Le projet semble intéressant et permettra, il me semble, la multiplication de lignes d'eau qui devrait répondre aux demandes de la population à quelques conditions près.

La première est que cela ne soit pas confisqué par simplement le haut niveau. Ce futur équipement réalisé grâce à l'argent public doit être au service de tous, et donc ces travaux ne doivent pas être l'alibi pour une nouvelle augmentation, et de la même manière que ces travaux ne doivent pas être l'alibi pour une nouvelle augmentation des tarifs d'entrée et doit permettre l'augmentation des plages horaires disponibles au public ainsi qu'aux scolaires, d'ailleurs.

La deuxième est de ne pas retomber, comme pour la salle de sport, dans la gestion privée par un délégataire. Ce Stade Nautique, me semble-t-il, doit rester municipal.

Et une dernière remarque, c'est la différence entre les coûts des travaux et le coût de l'opération qui est très importante. Ça fait quand même 25 %. Je trouve que ça fait un peu beaucoup et que ça demandera une justification et une transparence importante.

**M. LEONETTI :**

Monsieur le Premier Adjoint, Adjoint aux Sports.

**M. PAUGET :**

Concernant la tarification du Stade Nautique, effectivement nous avons revalorisé en ce début d'année nos tarifs d'accès à la piscine pour deux raisons.

La première, c'est que les tarifs du Stade Nautique d'Antibes étaient largement inférieurs à ce qui se pratiquait un peu partout ailleurs dans le département et même en région PACA. Je vous rappelle que précédemment, c'était 1,50 euro pour aller à la piscine d'Antibes. C'était 50 euros à l'année pour aller quand on veut, aussi souvent que l'on souhaitait. Et la plupart des autres équipements de taille comparable étaient largement au-dessus.

Et puis le deuxième élément, il ne faut pas se le cacher, c'est que cet équipement a un coût net pour le contribuable antibois et pour les finances de la Ville de 2 300 000 euros (2 600 000 de coût de fonctionnement, un peu plus de 300 000 euros de recettes en moyenne). 2 300 000, on se doit aujourd'hui de tenir compte de cette incidence. Et d'ailleurs, la restructuration qu'on propose tiendra compte de ces coûts de fonctionnement puisqu'en termes de fluides, de consommation d'eau, de consommation de gaz, de chauffage de l'eau, les nouveaux équipements permettront de diminuer le coût important de ce Stade Nautique.

Concernant le montant de la prime, Monsieur AUBRY, c'est un cadre réglementaire qui le fixe. Ça a été expliqué, il me semble, en commission. On applique tout simplement une règle par rapport à ce qu'on appelle le préprogramme et aux esquisses. Et c'est plus simple sur un stade nautique que sur un conservatoire de musique. C'est pour ça qu'il y a une différence.

Enfin, Madame DUMAS, vous avez raison : un nouveau bassin de 50 mètres va permettre d'offrir plus de créneaux publics, et c'est ce qui nous est demandé aujourd'hui par les usagers. Et si on décide de créer un deuxième bassin de 50 mètres, c'est justement pour ouvrir des plages nouvelles de créneaux au public, notamment entre midi et 14 heures, notamment le soir après 17 heures, où aujourd'hui on est à la limite de la saturation lorsqu'on doit accueillir l'ensemble des usagers du Stade Nautique.

**M. LEONETTI :**

Enfin, et vous l'avez vu, c'est au même endroit. On aurait pu imaginer effectivement qu'on crée un deuxième bassin à un autre endroit. Difficulté de gestion commune. Ou qu'on décide de déplacer le Stade Nautique sur la zone des Trois Moulins. Il paraît évident que l'endroit est tellement idyllique, en face de la vieille ville, en face du port, en face de la Méditerranée, que nous avons privilégié l'idée de le maintenir sur place.

Et enfin, il n'est pas question de fermer, et c'est la difficulté de rénover sur place. C'est la raison pour laquelle l'extension prévoit effectivement ce phasage. Le phasage permettra de passer d'un bassin à l'autre et de continuer l'activité pendant toute la durée des travaux.

Il y a deux éléments dans cette délibération. Il y a un premier élément qui est le vote de la délibération que je vais vous demander, et ensuite un deuxième élément qui est l'élection des membres du jury qui se fait à la majorité au plus fort reste selon la règle et à hauteur de 5 personnes titulaires et 5 personnes suppléantes.

Donc première étape, sur la délibération « restructuration, modernisation du Stade Nautique », qui est contre ? s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

Sur les listes, c'est par liste.

De temps en temps, on peut dire qu'on augmente le nombre. De temps en temps, on peut dire qu'on change les dispositifs. De temps en temps, on peut dire qu'on peut voter à main levée si tout le monde est d'accord.

C'est une élection qui est obligatoirement à bulletin secret, qui est obligatoirement de 5 membres, qui est obligatoirement à la majorité et au plus fort reste. Donc ça veut dire que ce sont des listes qui s'affrontent les unes aux autres. Je me suis bien fait comprendre ? De temps en temps, je vous propose, je dis : est-ce qu'il y a quelqu'un de l'opposition qui veut ? est-ce qu'on en rajoute un de plus ? Ce n'est pas possible. Je le dis très clairement.

Donc ça veut dire qu'il faut 5 titulaires et 5 suppléants. Éventuellement on peut en mettre moins. Mais en tout cas, ce sera à la proportionnelle des voix et au plus fort reste. Si je décède complètement, c'est que sur 5 titulaires et 5 suppléants, il y en aura obligatoirement 4 de la majorité et 1 de l'opposition, 1 membre titulaire et 1 membre suppléant de l'opposition. C'est clair ? C'est clair pour tout le monde ? Ça veut dire aussi que, si je peux me permettre, vous ne pouvez pas panacher l'élection sous peine d'avoir des bulletins nuls et non pris en compte. Donc je suis désolé de dire que chacun est obligé de voter pour son camp, pour être clair.

**Mme DUMAS :**

*(Intervention inaudible car tenue hors micro)*

**M. LEONETTI :**

Je t'explique, c'est tout !

**Mme DUMAS :**

*(Intervention inaudible car tenue hors micro)*

**M. LEONETTI :**

Non, je dis simplement si quelqu'un, dans un esprit d'ouverture dont je ne doute pas que chaque membre de la majorité est animé, décidait de dire : je mets 4 noms et puis Madame DUMAS en 5<sup>e</sup>, elle ne porterait pas un avantage à Madame DUMAS parce que le bulletin serait nul. N'imaginant pas une seconde que ça puisse se faire dans le sens inverse, permettez-moi de ne pas l'envisager !

Les bulletins sont prêts.

Les listes :

Pour la majorité :

- Eric PAUGET
- Patrick DULBECCO
- Anne-Marie BOUSQUET
- Marc FOSSOUD
- Gérald LACOSTE

Pour les titulaires.

- Et Yves DAHAN
- Alexandra BORCHIO-FONTIMP
- André-Luc SEITHER
- Marguerite BLAZY
- Agnès GAILLOT

Pour les suppléants.

Qui est candidat dans l'opposition ? Pour Le Front national ?

**M. CORNEC :**

Monsieur le Maire, je suis candidat.

**M. TIVOLI :**

Tanguy CORNEC, Anne CHEVALIER en deuxième, moi en troisième...

**M. LEONETTI :**

Redites-nous l'ordre.

**M. CORNEC :**

Tanguy CORNEC, Anne CHEVALIER en deuxième.

**M. LEONETTI :**

Anne CHEVALIER, 2.

**M. CORNEC :**

Marc GERIOS.

**M. LEONETTI :**

Si je peux me permettre un conseil, ne mettez pas que des titulaires. Il faut que vous mettiez un suppléant. Je ne vais pas réexpliquer des choses que vous avez... Mettez au minimum un titulaire et au minimum un suppléant. Si vous ne mettez que des titulaires, vous aurez peut-être un titulaire, mais vous n'aurez pas de suppléant.

**M. CORNEC :**

Donc on n'en met que 3 alors.

**M. LEONETTI :**

Monsieur CORNEC titulaire. Et suppléant ? Et qui ? Monsieur TIVOLI suppléant ? Je croyais que c'était Madame qui était suppléante. D'accord. Madame CHEVALIER deuxième en titulaire ? Bon, écoutez, peu importe. Faites votre liste. Si je peux me permettre simplement un conseil, c'est qu'il faut des titulaires et des suppléants.

Ensuite pour le Front de gauche et pour la Gauche unie et solidaire, vous faites pareil, vous faites une liste avec des titulaires et des suppléants. Mais il faut un ordre et il faut des titulaires et des suppléants.

Allez, on va passer au vote.

L'opposition peut faire une seule liste. Ça, je n'aurais pas dû le dire, moi !

Allez, on commence !

Se portent candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Liste MAJORITE</b>	
Eric PAUGET	Yves DAHAN
Patrick DULBECCO	Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Anne-Marie BOUSQUET	André-Luc SEITHER
Marc FOSSOUD	Marguerite BLAZY
Gérald LACOSTE	Agnès GAILLOT

<b>Liste Rassemblement Bleu Marine pour Antibes</b>	
Tanguy CORNEC	Lionel TIVOLI
Anne CHEVALIER	Lionel TIVOLI
Louis LO FARO	Lionel TIVOLI
Marc GERIOS	Lionel TIVOLI

<b>Liste La Gauche Unie Solidaire et Ecologique – Liste Front de Gauche</b>	
Michèle MURATORE	Cecile DUMAS
Pierre AUBRY	Michèle MURATORE
Cecile DUMAS	Pierre AUBRY

*(Les élus procèdent au vote à bulletin secret pour désigner les membres du jury de concours restreint relatif à la restructuration et à la modernisation du Stade Nautique.)*

**M. LEONETTI :**

Au minimum deux assesseurs : un majorité, un opposition.

*(Les assesseurs procèdent au dépouillement des bulletins de vote.)*

**M. LEONETTI :**

Sont élus :

Nombre de bulletins trouvés : 47

Majorité : 24

Liste majorité : 39

Liste Front national : 5

Liste Front de gauche et gauche : 3

Donc sont élus :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Eric PAUGET	Yves DAHAN
Patrick DULBECCO	Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Anne-Marie BOUSQUET	André-Luc SEITHER
Marc FOSSOUD	Marguerite BLAZY
Tanguy CORNEC	Lionel TIVOLI

*Arrivée de Monsieur Matthieu GILLI*

*Départ de Monsieur Louis LO FARO – Procuration à Monsieur Marc GERIOS*

*Présents : 39 / Procurations : 9 / Absent : 1*

**M. LEONETTI :**

Nous passons maintenant à la délibération... Si vous le voulez bien, je vais proposer la délibération que Bernard MONIER rapporte parce qu'il a une réunion avec les commerçants dans peu de temps.

Personnel municipal - Création d'un emploi de coordonnateur développeur « attractivité commerciale des cœurs de ville Antibes Juan-les-Pins - FISAC ».

Monsieur Bernard MONIER.

MONSIEUR PATRICE COLOMB (rapportée en son absence par Monsieur Bernard MONIER)

**10-1 - PERSONNEL MUNICIPAL - CREATION D'UN EMPLOI DE COORDONNATEUR DEVELOPPEUR "ATTRACTIVITE COMMERCIALE DES COEURS DE VILLE ANTIBES JUAN-LES-PINS - FISAC"**

**M. MONIER :**

Merci Monsieur le Maire. Merci de m'avoir fait passer avant d'autres Adjointes et Conseillers. Merci.

Vous avez cité en objet cette délibération.

Le sujet de la dynamisation des centres-villes constitue un axe majeur des politiques publiques de développement des territoires.

La commune d'Antibes avait de longue date créé les FISAC pour soutenir l'activité commerciale et artisanale des cœurs de ville.

Cette action doit s'insérer dans une stratégie plus globale du développement du centre-ville. Ainsi, pour répondre à cette évolution, une mission « économie et commerce » a été créée au sein de la Direction Développement Urbain. Cette action de développement commercial repose sur une méthodologie consistant à associer et fédérer l'ensemble des acteurs économiques. Les moyens humains retenus pour ce projet de centre-ville doivent être adaptés en conséquence.

Le chef de projet FISAC devra assurer à l'avenir la responsabilité du développement et de l'attractivité commerciale. Juridiquement, un nouvel emploi sera créé et l'ancien emploi du chef de projet désormais obsolète sera supprimé de l'état des effectifs.

De ce fait, il convient aujourd'hui d'autoriser la création d'un emploi de coordonnateur développeur de l'attractivité commerciale des cœurs de ville.

Ses missions :

- mission technique et logistique : réunions, tâches administratives
- mission transversale : travailler avec l'ensemble des acteurs concernés (tourisme, culture, union commerciale et chambre consulaire)
- mission information auprès des chefs d'entreprise, commerçants et artisans
- mission expertise : participer à la définition du schéma de développement de proximité et du plan d'action stratégique
- mission opérationnelle : gestion FISAC, observatoire du commerce

Il est demandé au Conseil municipal de décider de la création de coordonnateur développeur pour la mission « économie et commerce », de préciser que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou agent non titulaire si recherche infructueuse, de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget. Merci.

**M. LEONETTI :**

Très bien.

J'ai l'intervention du Rassemblement Bleu Marine et de la Gauche unie et solidaire.

Pour le Rassemblement Bleu Marine, Monsieur CORNEC.

**M. CORNEC :**

Vous nous demandez d'approuver la transformation d'un chef de projet FISAC en coordonnateur FISAC, sachant que l'ancien chef de projet, Monsieur COUTY, a été muté à la CASA.

Des équipes FISAC se réunissent régulièrement sans que leurs objectifs soient définis ni que le terrain d'application de la nouvelle loi soit connu.

À notre connaissance, deux études ont été réalisées à Antibes et à Juan-les-Pins pour un coût avoisinant 100 000 euros. Ces études ont abouti à une modification du plan de circulation et des objectifs de redynamisation des deux centres-villes qui n'ont jamais été pris en compte, en tout cas pour ce qui concerne Juan-les-Pins. Le plan qui prévoyait un parking en étages et un doublement de la capacité du parking Courbet, avec réalisation d'une passerelle vers la gare, a été abandonné conformément à ce que vous avez présenté en Conseil de quartier. Il aurait pourtant contribué largement à la redynamisation de Juan-les-Pins, parent pauvre de la politique antiboise.

Pour compliquer le tout, la législation a changé et les nouveaux FISAC attribués ne concerneront plus que les communes de moins de 3 500 habitants.

Donc pouvez-vous nous confirmer le coût des études déjà réalisées dans le cadre des FISAC ? le coût de la mise en œuvre du projet FISAC depuis son origine ? Nous souhaitons savoir si ces études FISAC ont abouti à des résultats probants ; si la mutualisation des actions entre CASA et commune aboutit bien à une réduction de postes comme il est prévu par la loi de Décentralisation. Quel sera le coût global CASA + commune d'Antibes de la création d'un coordonnateur et la mutation de Monsieur COUTY ? Les sommes engrangées par la taxe sur les grandes surfaces, de l'ordre de 600 millions d'euros, qui doivent contribuer au financement du FISAC depuis 2000 vont-elles servir à ces petites communes de moins de 3 500 habitants ou à la totalité des communes comme il était prévu à l'origine ?

Nous souhaitons enfin que vous vous attaquiez au vrai problème de cette ville, qui est un fléchissement régulier de son attractivité touristique, principalement à Juan-les-Pins, consécutivement à des voies d'accès rétrécies et une politique écologique irresponsable, et une apparence générale de station balnéaire vieillotte et sale, à la petite délinquance démultipliée (40 % l'année dernière) par l'inaction des policiers et le découragement de ses citoyens. Merci.

**M. LEONETTI :**

C'est curieux que vous ayez toujours cette impression, cette nécessité de penser qu'en dénigrant la ville, vous dénigrez la gestion municipale. Malheureusement, vous ne dénigrez que vos propos. Personne ne pense, qui vient à Juan-les-Pins... On revient du Palais des Congrès. Avant-hier il y avait une manifestation. Les gens qui sont à Juan-les-Pins n'ont pas du tout la même impression que vous, et d'ailleurs les gens qui votent à Juan-les-Pins n'ont pas la même impression que vous.

Donc il faudrait à un moment donné essayer d'avoir un discours positif et essayer de dire qu'effectivement, Juan-les-Pins connaît des problèmes, ne serait-ce que parce qu'elle augmente considérablement sa population pendant une période de l'année, qu'il faut tirer les manifestations et les activités vers le haut, qu'il faut favoriser des commerces de qualité, qu'il faut essayer de laisser cette station ouverte plus longtemps puisqu'on voit que dans le mois de septembre, les hôtels sont encore pleins et que l'attractivité continue à ne pas être démentie.

Ensuite, et par voie de conséquence, quand on dit qu'on va essayer de revaloriser tout ça et qu'on va, à effectif constant, prendre une personne qui va essayer de dynamiser les cœurs de ville en concertation avec les commerçants, à ce moment-là, immédiatement vous brandissez les économies, à quoi ça sert, à quoi a servi le FISAC.

À quoi a servi le FISAC ? Je vous garantis que pour les habitants de Juan-les-Pins, du Vieil Antibes et du centre-ville, ça aboutit à quelques petites choses. Peut-être simplement, à Juan-les-Pins, la création d'un Palais des Congrès qui n'était pas tout à fait évident puisqu'il y avait un certain nombre de gens qui se disaient : finalement, on n'a qu'à faire un vaste parking à côté de la Pinède et puis ça suffira à l'attractivité. Je me rappelle d'ailleurs que c'étaient des gens qui appartenaient à votre parti qui disaient ça.

Donc ça veut dire que peut-être qu'il vaudrait mieux, à un moment donné, se poser la question de dire : mais comment on peut dynamiser Juan-les-Pins ? Je pense que d'avoir fait un Palais des Congrès, ce n'est pas une très mauvaise chose. Le fait de continuer à essayer d'y développer une activité culturelle et touristique de haut niveau, comme c'est le cas du Festival du Jazz ; de prolonger la saison ; de faire en sorte qu'on y crée des événements. Il va y avoir deux événements au Palais des Congrès qui ne sont pas tout à fait négligeables et qui sont du ressort des collectivités, c'est la Fête de la Science dans laquelle Antibes sera la vitrine des nouvelles technologies de manière ludique, et puis en même temps le siège de manifestations culturelles qui vont aller sur Juan-les-Pins.

Si on travaillait ensemble, plutôt que de dire : « Ce n'est pas beau, c'est sale, c'est minable ». Il n'y a personne qui vous croit. Et en tout cas ceux qui viennent, quand ils partent ils disent : « C'est beau, c'est sympathique, l'accueil est de bonne qualité ». Donc voilà.

Après, peut-être que le dénigrement est probablement plus porteur quand on est dans l'opposition. Mais honnêtement, je pense que Juan-les-Pins est en train d'aller beaucoup mieux qu'il y a trente ans. Et puisque vous parlez des chiffres de la délinquance, vous constaterez que les chiffres qui vont être présentés incessamment sur Antibes et Juan-les-Pins sont des bons chiffres. Et que lorsque j'avais l'âge de Monsieur TIVOLI, je venais déjà à Juan-les-Pins et je vous prie de croire que la fréquentation et la qualité de vie y étaient légèrement inférieures à ce qu'elles sont aujourd'hui. C'est bien quand on arrive d'un autre endroit et qu'on dit : tiens, il y a ça qui ne va pas. Mais c'est bien aussi de regarder comment les choses sont en train de s'améliorer.

En tout cas, les commerçants de qualité que je rencontre, avec qui j'ai des contacts, je pense, sincères, ne me décrivent pas la situation catastrophique que vous décrivez.

Madame MURATORE.  
Monsieur AUBRY.

**M. AUBRY :**

Monsieur le Maire, chers collègues, nous faisons bien évidemment le lien entre cette délibération et le marché sur une mission d'étude préalable à la mise en œuvre d'une gestion unifiée de l'activité commerciale des cœurs de ville d'Antibes Juan-les-Pins dont la durée est de cinq mois à partir du 16 juin dernier.

Nous estimons que le vote de cette délibération aurait pu se faire et même dû se faire après la fin de ladite mission. De même, il aurait été préférable d'avoir le schéma de mutualisation des services entre la Ville et la CASA.

Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Je crois qu'on a expliqué. C'est à effectif constant. C'est pour redynamiser encore le cœur de ville. C'est pour essayer de faire travailler les commerçants ensemble.

Le vrai danger sur le commerce de proximité, ce n'est même pas les grandes surfaces, ce n'est même pas les moyennes surfaces ; c'est les nouvelles technologies. Quand vous pensez que vous avez près de 20 % des achats de Noël, de fin d'année, qui sont effectués sur Internet, ça vous laisse une idée du travail qu'il faut que nous fassions ensemble. Non pas en disant : c'est parce que le trottoir n'est pas bien fait devant chez moi.



Je veux dire qu'on sait bien que c'est le caractère mondial des marchandises qui peut poser un problème local. Donc, efforçons-nous de continuer cette attractivité.

Je pense que ce poste est nécessaire. Je ne suis pas un grand fanatique de la création de postes. Celui-là est parti à la CASA, celui qui existait. On s'est posé la question : est-ce qu'on laisse la coordination à la CASA de tous les FISAC ou est-ce qu'on crée un outil particulier pour les deux cœurs de ville que sont Juan-les-Pins et Antibes ? Et finalement, la conclusion est oui. Oui, il faut continuer dans cette voie. Et il me semble que la saison touristique qui vient de se dérouler, qui est positive, doit nous inciter au contraire à accélérer dans ce domaine.

On passe au vote. Qui est contre ? Un, deux, trois, quatre, cinq, un, deux. Contre ou pas contre ? Contre. Alors sept.

Adoptée **à la majorité par 41 voix POUR sur 48** (7 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS ; M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY).

**M. LEONETTI :**

On revient, si vous le voulez bien, à la base. Musée Picasso.

#### MADAME SIMONE TORRES-FORET- DODELIN

**02-1 - MUSEE PICASSO : EXPOSITION « LE CORBUSIER, LE JEU DU DESSIN » : EDITION ET MISE EN VENTE DU CATALOGUE A LA LIBRAIRIE-BOUTIQUE. FIXATION DES MODALITES.**

**Mme TORRES-FORET-DODELIN :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'occasion du cinquantenaire de la disparition de LE CORBUSIER, le Musée Picasso propose une exposition intitulée « Le Corbusier, le jeu du dessin » du 14 novembre au 24 janvier 2016, en collaboration avec la Fondation Le Corbusier et le Kunstmuseum Pablo Picasso de Münster. À cette occasion seront présentés à peu près 120 dessins et des carnets de dessin réalisés par l'artiste sur six décennies.

Un catalogue va être édité à l'occasion de cette exposition et je vous propose donc d'acheter 1 000 catalogues qu'on revendra au prix unitaire de 27 euros ; catalogue qui se vendra bien, comme tous les autres catalogues, Monsieur le Maire, de la librairie-boutique du Musée Picasso.

**M. LEONETTI :**

Pas d'intervention. C'est une belle exposition.

**Mme TORRES-FORET-DODELIN :**

Belle exposition.

**M. LEONETTI :**

Qui vient en relais d'une fréquentation là aussi très augmentée au Musée Picasso pendant l'été.

**Mme TORRES-FORET-DODELIN :**

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

**M. LEONETTI :**

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Adoptée **à l'unanimité.**

*Départ de Monsieur Bernard MONIER – Procuration à Madame Anne-Marie DUMONT  
Présente 38 / Procurations : 10 / Absent : 1*

## **02-2 - CULTURE - DON DE L'ARTISTE KEES VERKADE D'UNE SCUPLTURE DENOMMEE "INVITATION" - FIXATION DES MODALITES**

### **Mme TORRES-FORET-DODELIN :**

C'est avec beaucoup de bonheur et d'émotion, et la présence dans le public de Madame Ludmila VERKADE, que je présente, Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération qui porte sur le don d'une œuvre par l'artiste qui nous avait fait déjà l'honneur et la générosité de nous offrir en 2013 une œuvre installée sur la pelouse du Port Vauban, « Inspiration », que nous avons installée le 5 juillet 2013.

C'est un artiste extrêmement généreux. Il propose d'offrir une autre œuvre à la Ville, qui sera installée à Juan-les-Pins.

Simplement rappeler que c'est un artiste à la renommée internationale. Il est d'origine néerlandaise. Il a fréquenté l'Académie Royale de La Haye et il s'est rendu célèbre à partir de l'âge de 23 ans. Il a été exposé dès son très jeune âge. Il a été remarqué par le photjournaliste David Douglas DUNCAN, qui va le présenter à ses amis américains Yul BRUNER, Kirk DOUGLAS et Paul GALLICO, qui est un écrivain qui est l'auteur de *L'Aventure de Poséidon* et qui vivait à Antibes. Il a rencontré à cette occasion la belle-fille de Paul GALLICO, Ludmila, qu'il a donc épousée. Il avait fait, pour venir voir sa fiancée, un petit croquis dans l'avion en 1978, m'a raconté Ludmila hier, et c'est ce petit croquis qu'il a réalisé pour sa fiancée qui a inspiré l'œuvre qu'il nous offre aujourd'hui qui s'appelle « Invitation », que vous découvrirez là. C'est une œuvre qui mesure 1,96 m, qui pèse 266 kg et qui a une valeur marchande de 190 000 euros hors taxes. Donc c'est une œuvre magnifique.

Vous savez que Kees VERKADE est un artiste qui est connu dans le monde entier, évidemment bien présent en Principauté. Tout à l'heure, on présentait la délibération sur le Stade Nautique. Devant le Stade Louis II, il y a une magnifique œuvre qui s'appelle « Les sportifs » et c'est Franck ESPOSITO qui avait servi de modèle pour le nageur. Donc c'est un artiste qui a beaucoup travaillé sur le thème des sportifs, des acrobates, des danseurs. Il a travaillé sur le mouvement. C'est un peu l'œuvre « Inspiration ». Et cette œuvre-là, c'est aussi une œuvre autour de l'émotion, de l'invitation à l'amour, l'invitation au bonheur. En tout cas, c'est une œuvre magnifique.

Nous avons installé « Inspiration » à Antibes et je pense que c'est bien que les Juanais aient le bonheur, aient cette émotion esthétique de voir une œuvre aussi belle.

Nous n'avons à charge pour la Ville, et c'est bien normal puisque l'œuvre va être fabriquée par l'artiste, que le moulage en bronze, le transport et l'installation.

En tout cas, je remercie vraiment Kees VERKADE, qui marque par ce deuxième don son fort attachement à la Ville d'Antibes.

*(Applaudissements)*

### **M. LEONETTI :**

Qui c'est qui parle ? Allez-y, Monsieur TIVOLI. Après vos applaudissements !

### **M. TIVOLI :**

Vous voyez, Monsieur le Maire, comme quoi nous ne sommes pas toujours péjoratifs. D'ailleurs, Tanguy trouvait cette statue merveilleuse.

La statue « Invitation » donnée à la commune pour 40 000 euros va être installée sur Juan-les-Pins. Nous sommes conscients que le coût du moulage du bronze est très élevé et que cette statue va permettre de restaurer une attractivité touristique et culturelle à Juan-les-Pins.

Ce type d'initiative y participe tout à fait. C'est pour cela que nous sommes favorables à cette délibération.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce type d'initiative a pour but de revaloriser Juan-les-Pins, mais qu'à cette mesure devraient s'ajouter d'autres mesures concrètes et sérieuses, comme par exemple faire baisser la délinquance. Tout à l'heure, vous indiquiez que la délinquance était en baisse. Mais par exemple, nous avons vu sur notre journal bien-aimé *Nice-Matin* que la délinquance a été en hausse de 40 % sur les vols avec violence cet été.

Et donc, c'est un ensemble de ces mesures positives qui devrait participer effectivement à Juan-les-Pins pour retrouver sa dynamique et sa dynamisation.

Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Merci.

Pas d'autre intervention ? Non.

Je me permets de remercier Kees VERKADE, qui après avoir effectué un don à Antibes, dans un bel esprit d'équilibre, à la suite de cet équilibre que nous souhaitons, a fait un don d'une œuvre destinée à être sur Juan-les-Pins sur un endroit qui vient d'être totalement, d'ailleurs, revalorisé puisque c'est au bout du boulevard Baudoin, dans un espace qui est prévu à cet effet, que l'œuvre va être mise en place.

En même temps, permettez-moi, Monsieur TIVOLI, de ne pas anticiper les annonces du Ministère de l'Intérieur et de Madame le Commissaire ZETTOR, qui donnera des chiffres qui seront, je pense, à même à vous rassurer sur la délinquance sur Juan-les-Pins et sur la ville d'Antibes qui vient de se dérouler.

Sur ce sujet, vous savez que nous partageons cette responsabilité entre les mairies et l'État, et que cette situation a sollicité de la part de nos policiers nationaux et des policiers municipaux un effort considérable. Et cet effort considérable a été récompensé, malgré la baisse supplémentaire des effectifs que nous avons constatée pendant cet été puisqu'aucun CRS n'a patrouillé sur Juan-les-Pins pendant tout l'été. À la baisse de la délinquance qui est due à une activité de la police nationale et municipale renforcée, je regrette cependant que l'État considère qu'il y a des territoires dans lesquels on diminue considérablement les moyens de la sécurité. Mais nous avons mobilisé suffisamment d'énergie pour obtenir des bons résultats et je les laisserai publier par Madame le Commissaire.

En ce qui concerne cette œuvre, eh bien écoutez, puisque c'est une œuvre qui parle d'amour, que dans le Conseil municipal, à un petit moment il y ait cet espace de tranquillité, ce n'est pas plus mal. Même si Madame DUMAS me fait la tête ! Vous êtes en train de contester ce que je dis. Ce n'est pas mal que dans un Conseil...

**Mme DUMAS :**

... j'écoutais le discours de Madame l'Adjointe et vous essayez de m'énerver... (*rires*) je profitais de ce moment d'apaisement.

**M. LEONETTI :**

Profitons-en !

(*Rires*)

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Adoptée à l'unanimité.

J'espère que dans les semaines qui viennent, la construction de l'œuvre pourra trouver sa place à l'endroit qui a été concerté avec l'artiste et qui a été au passage – Monsieur CORNEC le sait – validé à l'unanimité par le Conseil de quartier, enthousiaste, comme le Conseil municipal. Encore merci.

Arrivée de Madame Khéra BADAoui – La procuration à Monsieur Eric DUPLAY s'annule  
Départ de Monsieur Bernard DELIQUAIRE – Procuration à Monsieur Jacques GENTE  
Présents : 38 / Procurations : 10 / Absent : 1

## MONSIEUR PATRICK DULBECCO

### **05-1 - PLAN LOCAL D'URBANISME D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - RÉVISION - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE ET DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)- APPROBATION**

#### **M. DULBECCO :**

Monsieur le Maire, Catherine ESTELLON, du *Cabinet Espaces Urbains et Architecture*, a eu le marché du PLU et va nous faire une présentation de ce PLU et des différentes réglementations qui nous ont permis d'envisager une révision.

#### **Mme ESTELLON :**

Je commence ?

#### **M. LEONETTI :**

Oui, oui. Allez-y, Madame. Je vous en prie. On vous attendait.

#### **Mme ESTELLON :**

Je me présente : Catherine ESTELLON, de l'agence Espaces. Notre agence est en charge du PLU et aujourd'hui je vous présente le projet d'aménagement et de développement durables qui fait partie des différentes étapes de la procédure de révision que la commune a engagée.

Première partie, je vais être très rapide parce que le temps passe. Première partie, je vais vous rappeler les éléments de la procédure : pourquoi cette révision ? comment ? et où ? En deuxième partie, les enjeux de développement soulevés par le diagnostic. Le diagnostic a déjà fait l'objet d'une première phase d'études qui a été présentée sous forme d'exposition et qui ne vous a pas été présentée par contre. Une troisième phase qui rappelle les grandes orientations de ce projet d'aménagement et de développement durables. Et enfin la quatrième partie, le bilan de la concertation, c'est-à-dire le retour des échanges qu'il y a eu avec les associations et la population.

Très rapidement, le rappel de la procédure. Pourquoi cette révision aujourd'hui ? Eh bien, il y avait la nécessité d'intégrer les principes de développement durable préconisés par le Grenelle de l'Environnement. Ces éléments-là n'avaient pas été intégrés dans le PLU approuvé. Aujourd'hui, en co-traitance avec nous, un bureau d'études spécialisé en environnement travaille sur les principales problématiques de l'environnement. Le deuxième point, c'était assurer une meilleure répartition des objectifs de mixité sociale qui répondent aux objectifs de la loi. Ensuite, actualiser les projets d'équipements publics en termes d'infrastructures routières, en termes d'équipements culturels, de loisirs et sportifs. Comme vous l'avez vu précédemment lors des précédentes délibérations, un certain nombre d'équipements font l'objet de mises à jour et de rénovations. Et enfin, effectuer la mise à jour et la simplification des dispositions réglementaires pour à la fois répondre aux nouvelles législations et puis intégrer un certain nombre de points qui ont été vus tout au long de l'instruction des permis au cours des dernières années.

Le dernier point quand même est très important puisque vous en avez vu un en particulier sur le lancement de la ZAC de Marena-Lacan. Il s'agit d'initier l'aménagement des secteurs stratégiques de renouvellement urbain qui n'avaient pas fait l'objet d'un approfondissement dans le précédent PLU. Comme l'a évoqué Monsieur le Maire tout à l'heure, il s'agit des Trois-Moulins en relation avec Sophia Antipolis, la technopole, les Terriers Nord qui regroupent un certain nombre d'activités, les Combes qui ont déjà fait l'objet d'aménagements mais qu'il est nécessaire de prolonger, les Quatre Chemins qui sont des enjeux centraux pour la commune pour accueillir de nouveaux logements, l'avenue Jules Grec aussi avec évidemment l'intégration de certains équipements et la rénovation d'autres, les Pétroliers et enfin Marena-Lacan dont vous avez pu constater qu'il y avait un lancement de ZAC.

Très rapidement, je vous rappelle les grands enjeux de développement qui ont été soulevés par le diagnostic et qui se traduisent par des orientations à l'échelle de votre projet d'aménagement et de développement durables. Il y a un certain nombre de thématiques qui ont été soulevées, notamment la première, c'est l'aménagement de l'espace avec la nécessité de renforcer l'urbanisation en harmonie avec le cadre paysager. C'est un point important pour Antibes puisqu'il s'agit de maintenir un cadre de vie, une qualité de vie pour tous les habitants ainsi que pour les visiteurs et notamment les touristes. Aménager les secteurs stratégiques de renouvellement urbain comme je l'ai souligné tout à l'heure sur certains secteurs d'enjeux stratégiques. Et enfin engager des opérations de valorisation du Vieil Antibes qui est le cœur même de l'attractivité touristique avec Juan-les-Pins, notamment avec les espaces publics en lien avec le Pré des Pêcheurs.

L'environnement, je passe aussi rapidement. Il s'agit notamment en lien avec la législation du Grenelle II, c'est intégrer les protections et les mises en valeur des réservoirs de biodiversité sur les espaces naturels existants et sur les coulées des vallons et de la Brague, bien évidemment. Préserver les ressources en eau et la qualité des eaux de baignade. Ça, c'est un point fort aussi de l'environnement. Ainsi qu'assurer la protection des biens et des personnes vis-à-vis des différents risques, notamment le risque inondation et le risque incendie. Donc ça, ce sont des choses que l'on va réintégrer dans le cadre du PLU en révision. Et enfin, préserver le patrimoine paysager formé par ces boisements et ces réservoirs de biodiversité ainsi que les parcs et les jardins.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'aujourd'hui vous êtes dans le cadre d'une AVAP qui a été lancée sur la commune d'Antibes, sur l'ensemble du territoire, et plus particulièrement sur les quartiers à forte sensibilité architecturale et paysagère, et que l'on intégrera ces éléments-là dans le cadre de la révision du PLU.

Un point important aussi qui a été soulevé par le diagnostic, ce sont les perspectives d'évolution démographique. Aujourd'hui, on se situe dans une hypothèse de stabilisation de la population. Donc aujourd'hui, on considère qu'il n'y aura pas une augmentation significative de la population. Comme vous pouvez le voir, c'est inscrit. En 2010, l'INSEE révélait 74 120 habitants et l'objectif du PLU à moyen terme, c'est dans les années 2025-2030, 74 158 habitants. Donc on voit vraiment qu'on est sur une stabilisation de la population, malgré l'importance de la croissance du logement et la création de classes. Mais c'est un fait, c'est un desserrement des ménages. Aujourd'hui, on est dans ces perspectives-là.

L'équilibre social de l'habitat. Aujourd'hui, dans le cadre de la révision du PLU, on prend en compte les éléments du PLH (programme local de l'habitat) qui sera en cours de révision l'année prochaine, mais on maintient les objectifs qui ont été programmés. Il s'agit à peu près de réaliser 286 logements pour actifs sur les 508 logements qui ont été programmés.

Un point aussi important pour la Ville d'Antibes, il s'agit des transports et notamment la restructuration du réseau de transport en commun avec la mise en œuvre du TCSP qui est en cours de réalisation. Ça, c'est un point important qui va agir comme la colonne vertébrale du développement futur, du développement urbain futur de la commune, c'est-à-dire qu'on va avoir une densification des quartiers qui sont situés le long de ce grand axe.

Il s'agira aussi d'aménager des lieux pour les échanges, c'est-à-dire entre ce TCSP, la gare routière, la gare ferroviaire et puis les réseaux de voirie, donc avec des parkings relais.

Et enfin, renforcer les cheminements piétons, les pistes cyclables, pour développer tout ce qui est circulation des modes doux. Ça, c'est un point important qui va faire l'objet d'orientations particulières.

Le développement économique est aussi un sujet important. Le diagnostic en a révélé les principaux points, c'est-à-dire requalifier les secteurs d'activité existants qui sont situés au nord, à proximité de l'autoroute ; pérenniser le commerce de proximité dans le centre-ville et puis dans les quartiers d'habitat résidentiel ; maintenir l'activité commerciale de ces pôles ; et surtout soutenir l'accueil hôtelier qui aujourd'hui est en phase de difficulté, donc la commune d'Antibes souhaite vraiment porter cette activité, la renforcer, la pérenniser.

Partie 3, j'arrive avec mes orientations du PADD.

Qu'est-ce qu'un PADD ? C'est vraiment la clé de voûte du PLU, c'est-à-dire que c'est à partir de cet élément central que l'on pourra développer les dispositions réglementaires en termes de zonage, en termes de dispositions pour savoir comment on construit et où.

Aujourd'hui, il y a la nécessité de respecter l'équilibre d'un côté entre la diversité des fonctions urbaines, que ce soit du commerce, que ce soient des équipements, du logement, et puis aussi une diversité de mixité sociale, donc l'accès à tous au logement, et le respect de l'environnement. Donc ça, c'est un principe fort dans le cadre du PADD.

Ce PADD n'est pas opposable aux permis de construire. Par contre, on aura des orientations d'aménagement que l'on vous présentera lors de la phase suivante dans les dispositions réglementaires, où là on aura quand même un aller-retour entre les dispositions et des principes d'aménagement qui seront développés dans ces orientations d'aménagement.

Quels objectifs pour ce PADD ? Que veut-on pour Antibes ? Quelles perspectives d'évolution ? Quels sont les secteurs à privilégier ? Le diagnostic les a révélés. Ce sont ces secteurs de développement stratégique.

Quelle programmation dans le temps ? À quelle échéance on verra sortir ces projets ? Comment ? Quelle forme urbaine ? Comment gérer les hauteurs ? Comment gérer la densité ? Quelle politique d'aménagement ? Ça aussi, ce sont des questions fortes. Et puis quel foncier mobilisable ? Bien évidemment, c'est au centre des débats.

La première orientation, il s'agit d'assurer un développement et un aménagement du territoire harmonieux, bien évidemment, dans le respect des caractéristiques architecturales, patrimoniales, paysagères de la ville d'Antibes. Donc il faudra assurer un développement urbain maîtrisé durable, c'est-à-dire contenir quand même l'organisation dans les poches urbaines existantes sans aller grignoter sur les espaces verts et les espaces agricoles, et puis assurer un développement pour les générations futures.

Protéger, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager. Je vous l'ai dit en début de présentation, une AVAP est en cours. Nous l'intégrons dans le PLU.

Et requalifier, mettre en valeur les entrées de ville avec notamment, eh bien, tout un travail sur les aménagements en sortant de l'autoroute, en venant de Villeneuve-Loubet ou bien en venant de Vallauris. Donc ça, ce sont des points importants et qui participeront à la qualité de vie, au cadre de vie de votre commune.

Assurer la protection des biens et des personnes, eh bien, bien évidemment, c'est prendre en compte les plans de prévention des risques et gérer au mieux le développement urbain en limitant l'urbanisation dans les secteurs à haut risque.

Il s'agit d'une autre orientation déclinée dans le PADD, la deuxième. Il s'agit de favoriser une diversité démographique en adaptant l'offre en logement. Donc là, il s'agit à la fois de dire qu'il y aura un renforcement des centralités de quartiers qui sont déjà bien équipés, qui accueillent déjà une densité urbaine assez importante, sans aller grignoter, sans aller toujours densifier de plus en plus. Donc on se recentre sur les quartiers déjà bien denses.

Aménager les espaces stratégiques de renouvellement urbain en privilégiant la mixité des fonctions. Là aussi, l'objectif c'est de ne pas créer uniquement des lotissements et des quartiers d'habitat, mais essayer de trouver une certaine mixité et permettre aux habitants de se rendre ou dans les commerces de proximité ou bien bénéficier de services à la personne.

Enfin diversifier l'offre en logement, c'est-à-dire prévoir la réhabilitation des logements anciens pour une meilleure qualité, créer du neuf et aussi créer du logement pour actifs. C'est une nécessité aujourd'hui pour la Ville d'Antibes.

Une autre orientation concerne le confortement du rôle économique et social de la commune d'Antibes. Un point fort, c'est assurer et pérenniser le rayonnement économique avec le maintien de la croissance des emplois. Comme disait Monsieur le Maire tout à l'heure, effectivement vous êtes en concurrence avec certaines communes du littoral, et la place d'Antibes est vraiment à renforcer et à affirmer sur notre littoral azuréen. Aujourd'hui ce qu'on peut dire quand même, qui est un point positif pour Antibes, c'est qu'un actif sur deux travaille sur la commune. Donc ça, c'est un point fort qu'il faut maintenir et assurer.

Affirmer le rôle de porte d'entrée de Sophia Antipolis. On en a parlé, c'est les Trois Moulins. Donc véritablement, c'est un axe entre Sophia d'une part et la ville, et beaucoup d'espoir sur ce secteur pour justement assurer le lien entre ces deux territoires.

Requalifier, restructurer les secteurs d'activité Les Terriers et Les Combes, qui aujourd'hui accueillent un certain nombre de commerces, de grandes enseignes, mais qui nécessitent encore une requalification et une meilleure intégration, notamment en termes d'infrastructures. Aujourd'hui, on a des difficultés de circulation. Il y a vraiment tout un travail à faire sur la desserte de ces secteurs.

Un point aussi important : mettre à niveau les équipements liés à la vie quotidienne. On l'a vu tout à l'heure. En termes sportifs, en termes culturels, beaucoup de choses ont déjà été faites sur la commune, mais il reste encore à faire. Donc on poursuit cette mise à niveau.

Et enfin diversifier l'offre touristique avec le maintien de l'activité hôtelière qui aujourd'hui est en passe de muter, mais la commune aujourd'hui, et au travers du PLU, essaie de garantir un peu ce maintien de structures. L'activité balnéaire, avec tout un travail qui est en cours à l'échelle de la commune sur l'aménagement du bord de mer. Et enfin l'activité portuaire.

Une orientation aussi qui a toute son importance qui concerne essentiellement l'environnement, qui a été introduite dans le cadre de la révision pour répondre justement aux objectifs du Grenelle de l'Environnement et qui consiste essentiellement à, disons, protéger mais à maintenir ce qui existait, dans le fond, déjà dans le PLU approuvé, mais qui aujourd'hui légalement doit faire l'objet d'un chapitre particulier. Mais on n'invente rien de nouveau, si ce n'est d'affirmer, confirmer qu'il y a la nécessité de protéger les espaces naturels, les sites, les paysages ; qu'il faut préserver également les réservoirs de biodiversité ; faire attention aux ressources en eau potable – ce que fait déjà la commune et ce qu'elle continuera de faire. C'est une obligation. On l'a intégrée.

Par contre, c'est vrai qu'en termes d'aménagement, on essaie de valoriser encore la prise en compte du développement durable par des actions spécifiques, notamment sur tout ce qui est aménagement opérationnel. Mais en tout cas à l'échelle du PLU, ce n'est que la continuité de ce qui existait déjà.

En termes de transport, comme je l'ai tout à l'heure, il s'agit de créer des pôles d'échange aux gares ferroviaires, vraiment mettre en lien tous les modes de déplacement et faciliter justement ces échanges pour éviter de continuer la saturation de certains axes routiers que l'on connaît tous aujourd'hui. Renforcer le pôle multimodal du centre-ville, ça aussi c'est un point important qui trouvera toute sa traduction dans le cadre du plan de zonage que vous verrez ultérieurement. Et enfin requalifier les grands axes en boulevards urbains, ne plus avoir des pénétrantes et des voiries où l'on roule à une certaine vitesse, mais au contraire avoir des aménagements paysagers, des formes urbaines qui accompagnent la structuration de ces boulevards urbains en véritables lieux qualitatifs.

Et enfin, équiper Antibes du tout numérique, c'est-à-dire que chacun pourra avoir accès à l'ADSL et au réseau numérique.

Un dernier point qui a été intégré par le Grenelle II et qui est une obligation dans le cadre du PLU, c'est-à-dire les objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain. Aujourd'hui, la loi nous dit qu'on peut densifier, qu'on peut construire, mais attention on ne consomme plus les espaces naturels, on ne consomme plus les espaces agricoles. Donc, densifier là où c'est déjà bâti, là où c'est déjà équipé. Et on nous demande de faire tout un calcul et tout un recensement des potentialités à l'intérieur des espaces urbains constitués.

Aujourd'hui, nous avons fait ce travail en lien avec les services de la commune et aujourd'hui on a une enveloppe potentielle de 63 hectares à l'intérieur même des secteurs qui sont déjà urbanisés et que l'on va densifier par certaines dispositions réglementaires, mais que l'on vous présentera plus tard. Il ne s'agit pas de créer des tours ni de grands complexes de logement. Non, c'est vraiment utiliser tous les espaces, toutes les dents creuses qui sont aujourd'hui entre les quartiers d'habitation existants.

Le dernier point, la partie n°4, concerne le bilan de la concertation publique. Donc là aussi, c'est une obligation du Code de l'urbanisme, mais que l'on reverra dans la partie suivante, au moment où l'on aura la traduction réglementaire, où il y aura également un retour des associations et de la population.

Je vais le faire aussi très rapidement.

#### Le déroulement de la concertation :

Aujourd'hui, la commune, dans sa délibération de prescription... enfin aujourd'hui, il y a quelque temps... a prévu des réunions de concertation avec les associations. Nous avons présenté à ces associations le diagnostic et le PADD. Le 17 juillet 2014 et le 12 novembre 2014, ces deux documents ont été présentés à ces associations. La concertation publique s'est déroulée sous la forme d'une exposition au public. Donc les habitants d'Antibes ont pu venir consulter des panneaux avec un registre mis à leur disposition, avec des données sur le site Internet, des plaquettes d'information, des articles dans les journaux locaux, etc. Donc une grande information auprès du public a été faite et a été suivie depuis le lancement de la révision du PLU et depuis les deux dernières phases de révision.

#### Ce qu'il en est sorti :

#### Les échanges sur le diagnostic avec les associations :

Il y a eu plusieurs interrogations. Je vous les dresse très rapidement. Des questions ont été posées sur les nouvelles procédures d'urbanisme et le pourquoi, le comment de la loi Alur, de Grenelle II, comment l'intégrer. Et surtout aussi le passage obligé en PLU intercommunal. Ça, c'est une question qui ressort assez régulièrement. Et ce que l'on a répondu, et la commune en particulier, c'est de dire qu'aujourd'hui c'était une compétence qui demeure à l'échelle communale, en l'absence d'une décision de la CASA. La prise en compte de la loi Alur, là aussi on a expliqué que ça prenait effet immédiatement dans le document puisqu'on est en PLU. Donc au moment de l'instruction des permis, les effets de la loi Alur, la suppression du COS et la superficie minimum sont d'actualité.

L'évolution démographique, il y a eu aussi des questionnements sur les constatations d'une décroissance et la question était de dire : mais sur quelles perspectives vous vous basez ? Donc, nous avons répondu qu'on était sur une hypothèse moyenne, c'est-à-dire avec une stabilisation de la population avec la production de 260 logements, et ces 260 logements représentent les résidences principales, c'est-à-dire que c'est vraiment une seule catégorie de logement d'ici 2020.

Une question aussi importante concernant le PLH avec la mise en cohérence avec ce document qui arrive à échéance en 2017. Là aussi, comme je l'ai expliqué en début de séance, c'est que la CASA envisage une révision en 2018, mais ce PLH reste applicable tant qu'il n'est pas approuvé.

Et puis aussi quelques questions sur les flux de stationnement et les points noirs à résorber auxquelles on a répondu que la création du TCSP ainsi que de parkings relais avec la limitation des déplacements domicile-travail occasionnée par la création d'emplois et de logements sur la ville d'Antibes répondraient à cette problématique.

#### Les échanges avec la population :

En fait, il y a eu cinq observations qui concernaient directement le PLU qui ont été inscrites dans le registre mis à disposition, sachant que beaucoup d'interventions, en général, dans le cadre des révisions de PLU ou d'élaborations de PLU, concernent des points qui n'ont rien à voir avec le PLU ou qui concernent des objets précis ou des questions personnelles.



La première remarque rappelle les obligations législatives de l'un des secteurs à enjeux, à savoir comment ça allait fonctionner en termes de densité. Une autre propose d'insérer quelques mots dans le document pour une meilleure compréhension. Deux observations listent des propositions opérationnelles sans lien avec le PADD, c'est-à-dire qu'il s'agissait de questionnements sur comment construire, quels projets envisager sur certains quartiers stratégiques. Comme il a été répondu, ça fait l'objet d'études particulières.

Et j'en ai fini. J'espère que j'ai été assez vite. J'ai fait du mieux que j'ai pu.

**M. DULBECCO :**

Je voulais remercier Catherine ESTELLON qui nous a expliqué la complexité de ce PLU, de ce PADD qui engage la Ville sur son avenir pour plusieurs années. Et donc, nous sommes prêts à répondre à vos questions et à vos interrogations.

**M. LEONETTI :**

J'ai tous les groupes de l'opposition. Donc, Rassemblement Bleu Marine. M. CORNEC.

**M. CORNEC :**

Tant que le diagnostic n'aura pas été posé de façon correcte, vous pourrez refaire cent fois le PADD, il sera toujours inadapté aux enjeux, notamment en matière de dynamisation touristique que doit affronter la Ville.

Je lis : « Les problèmes de circulation et de congestion sur certains sites de la commune trouvent leur justification dans une métropolisation, augmentation des distances domicile-travail accrue sur le territoire intercommunal en raison notamment du prix de l'immobilier sur la commune ». À partir de ce diagnostic partial, vous en déduisez donc que c'est le prix de l'immobilier qui entraîne les problèmes de circulation et de congestion, sous-entendant par là même qu'il faut augmenter le logement social afin de résoudre ce problème de circulation.

Si le logement social était réservé en priorité aux Antibois, comme nous le réclamons depuis le début de la mandature, nous accepterions ce facteur comme étant un facteur parmi d'autres. Mais puisque ce logement social est réservé de façon opaque et en priorité à des familles nombreuses, et donc étrangères à la commune, cette mesure ne fera donc qu'éloigner nos jeunes actifs de leur lieu de travail en aggravant pour eux comme pour d'autres des problèmes de circulation.

Je lis aussi : « Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural de la ville ». Je ne sais si la ville haussmannienne, la nouvelle ville de la zone Marena-Lacan fait partie de ce patrimoine architectural provençal, mais on s'interroge un petit peu sur cette ville haussmannienne qui va fleurir au milieu d'une ville provençale qui aurait dû être préservée et qui aurait dû être prolongée.

Mais là n'est pas le plus grave. Le plus grave dans l'aménagement du territoire qui a été conduit jusqu'à présent est l'incapacité à privilégier des parkings de délestage économique sur voirie et des voies d'accès larges et fluides sur les axes nord-sud de la ville, notamment ce qui mène à cette aberration qu'est l'échangeur autoroutier où plusieurs voies d'accès viennent former un goulot d'étranglement que les travaux actuels sur l'échangeur ne solutionneront en rien.

Sans aucun espoir d'être entendus, évoquons aussi la rue du Jardin Secret avec une voie cyclable jamais utilisée qui a privé cet été nombre d'automobilistes de parkings en voirie, en attente du fameux parking du Pont du Jour qui verra le jour l'année prochaine. Evoquons aussi la route nationale 35 bis, à 8 % de dénivelé, où deux voies cyclables imposées par des politiques écologistes autoritaires attendent désespérément leurs grimpeurs du Tourmalet.

Parlons aussi du plan de circulation aberrant et de la signalétique indigente qui semblent encourager touristes et visiteurs à tourner indéfiniment dans nos rues sans jamais atteindre les centres historiques ni d'Antibes ni de Juan, tout en cherchant un hypothétique parking en voirie à l'extérieur de ces centres-villes.

Parlons aussi du transport commun en site propre qui aurait dû se prolonger jusqu'à la gare de Juan-les-Pins dans sa première version afin de désenclaver le parent pauvre de la politique antiboise qu'est Juan-les-Pins, mais qui n'a pas encore mérité cette oxygénation salubre pour cause de budget restreint et de grands travaux pharaoniques.

À propos de Juan-les-Pins, nous remarquons avec tristesse qu'aucun des sept espaces stratégiques relatés dans ce PADD ne se situe à Juan-les-Pins. Ce choix délibéré de favoriser Antibes vient accentuer le déséquilibre au détriment de Juan-les-Pins, qui n'a pas la chance d'avoir un Pré aux Pêcheurs, une ZAC, un nouveau Conservatoire venant s'accoler à Anthéa et une rénovation de son Stade Nautique qui n'existe pas.

Juan-les-Pins aurait pourtant bien besoin d'un projet de redynamisation touristique bien pensé. Il restera donc indéfiniment le mal-aimé des politiques antiboises, alors que le patrimoine de son centre-ville et du Cap d'Antibes pourraient être mieux valorisés et protégés, et que les projets FISAC existent. Donc j'en reviens à ce que je disais tout à l'heure, sur lequel je n'ai eu aucune réponse, qu'il y a eu des projets FISAC qui ont coûté 100 000 euros qui existent depuis 2000, et ces projets FISAC n'apportent aucune réponse de la commune.

Par ailleurs, je cite : « Le projet de transport en commun en site propre entre Antibes et Sophia Antipolis a précisément pour objet de réduire la part modale de l'automobile dans ces déplacements quotidiens ». Je vous pose la question : que faites-vous des touristes arrivant en automobile, et censés dynamiser les deux centres-villes historiques, découragés de voir qu'Antibes ne dispose que de deux voies d'accès nord-sud à partir de l'autoroute, et en l'occurrence considérablement rétrécies par les politiques écologistes ?

Que faites-vous d'autre part des familles antiboises de deux ou trois enfants qui doivent se déplacer à plusieurs endroits différents le matin afin de déposer leurs enfants soit à l'école, soit à la crèche, soit dans des centres aérés, puis les récupérer le soir après le travail ? Ces familles sont-elles vouées à diminuer inconsciemment leur quotient familial afin de s'adapter d'une part à l'enfer fiscal français, d'autre part à la politique de la Ville que vous leur imposerez ? Ne serait-il pas plus humain et logique de s'adapter aux besoins de ces familles, qu'on espère nombreuses, en développant des accès automobiles larges et fluides plutôt que l'inverse ? Et ne serait-il pas plus judicieux de demander l'avis des élus plutôt que l'avis des associations avant de réaliser ces PADD ?

Tout semble donc fait pour satisfaire une idéologie passéiste, anti-automobiliste et anti-activité qui tente à éloigner les salariés de leur lieu de travail et à décourager les touristes de venir dépenser leur argent dans nos centres-villes, rendant inopérante et coûteuse toute dynamisation du tourisme qui ne pourra porter ses fruits que lorsque la politique sera pensée en amont et non en aval des problèmes comme il est fait actuellement.

Voilà pourquoi nous voterons contre cette délibération.

**M. LEONETTI :**

Qui est totalement hors sujet par rapport au PADD, mais ce n'est pas grave.

Je voudrais simplement vous poser une question, Monsieur CORNEC : quelle voie doit emprunter le transport en site propre qui va à Juan-les-Pins ? Parce que vous savez ce que c'est, un transport en site propre. Ça veut dire que le site est propre. Ça veut dire qu'il n'y a pas de voitures. Et ça, ce serait une politique que vous dénoncez, c'est-à-dire qu'il n'y aurait plus de voitures qui pourraient aller à Juan-les-Pins, puisque par une des voies qui va à Juan-les-Pins, dont on sait très bien que c'est généralement 1x1 voie dans un sens et une dans l'autre, on mettrait un bus.

**M. CORNEC :**

Non mais le choix a été fait d'un transport en site propre, d'accord. Mais est-ce que le choix...

**M. LEONETTI :**

Non, répondez à ma question : par où ça passe pour aller à Juan-les-Pins un transport en site propre ?

**M. CORNEC :**

Je vais vous répondre. D'accord pour ce passage, et je vous répondrai ce que j'ai dit dans mon intervention, c'est-à-dire que selon moi le transport en site propre aurait dû être prolongé jusqu'à Juan-les-Pins pour être valable...

**M. LEONETTI :**

Par quel endroit ?

**M. CORNEC :**

Par quel endroit ? Par quel endroit aérien jusqu'à Juan-les-Pins ?

**M. LEONETTI :**

Oui. Le transport en site propre, c'est un bus ou un tramway.

**M. CORNEC :**

Moi, j'ai vu le projet qui amenait le transport en site propre jusqu'à Juan-les-Pins.

**M. LEONETTI :**

Par quelle voie ?

**M. CORNEC :**

En prolongeant la voie rapide, sur le côté de la voie rapide. Sur le côté de la voie ferrée.

**M. LEONETTI :**

C'est-à-dire que sur le côté de la voie ferrée, vous empruntez où vous avez des bâtiments...

**M. CORNEC :**

Il est certain qu'à un moment ou à un autre, il aurait fallu passer en aérien. C'est certain.

**M. LEONETTI :**

Ah oui ! Donc c'est un transport en site propre en aérien.

**M. CORNEC :**

Quelle est la contradiction ?

**M. LEONETTI :**

Non, il n'y a aucune contradiction. Sauf que c'est relativement facile à la fois de dire qu'il faut être économe de l'argent public, puis ensuite envisager simplement un transport aérien de la gare multimodale jusqu'à Juan-les-Pins. Donc il y a un moment où à force d'affirmer comme une litanie, et je ne dis pas un inventaire à la Prévert parce que PREVERT est un artiste poétique, mais enfin un catalogue on essaie toujours de dire que tout est catastrophique, c'est quand même curieux de se poser la question... Enfin, allez un peu en France, allez un peu en Europe. Vous verrez qu'effectivement, il y a des endroits comme Juan-les-Pins où l'été on a des difficultés à circuler. Pourquoi ? Alors qu'il y a 3 500 Antibois dans le cœur de Juan-les-Pins. Peut-être parce qu'il y a beaucoup de gens qui trouvent que c'est bien d'aller à Juan-les-Pins. Ça peut être une hypothèse. Probablement pas, mais enfin ça peut être une hypothèse.

La deuxième hypothèse, c'est de dire que dire qu'on veut tuer les voitures et en même temps trouver un transport en site propre qui occuperait l'espace de la voiture, c'est un peu contradictoire.

Ensuite, dire que l'ensemble des travaux qui sont faits aujourd'hui pour justement désenclaver le problème du nœud autoroutier de toute façon ne serviront à rien, sans que vous puissiez en fait me dire exactement de quoi il ressort parce que vous n'avez pas eu le temps d'en prendre connaissance ou la volonté, c'est un peu paradoxal.

C'est-à-dire que tout ce qui va arriver va être catastrophique et tout ce qui était avant était superbement bien. Vous êtes dans la nostalgie passéiste d'un passé que vous n'avez même pas connu et que ceux qui l'ont connu ne considèrent pas qu'il était comme ça. Moi, je vous garantis que si vous regardez Juan-les-Pins d'il y a trente ans – je ne vais pas dire d'il y a vingt ans –, d'il y a quarante ans, et que vous le regardez aujourd'hui, eh bien vous avez quand même un aspect qui est largement plus valorisé aujourd'hui qu'il y a trente ans, ne serait-ce que parce que vous aviez un bâtiment qui s'appelait un Palais des Congrès dont la vétusté faisait en sorte qu'on ne pouvait ni se garer autour, ni se garer dessous, ni même faire un congrès ou quoi que ce soit. Aujourd'hui, je vois bien que les congrès sont tous les jours.

**M. CORNEC :**

Il y avait un festival de bridge qui fonctionnait très bien.

**M. LEONETTI :**

Et si vous regardez un petit peu ce qui se passe sur le reste des bâtiments, vous avez l'impression que tout ce qui s'est fait après le XX<sup>e</sup> siècle ou après les années quarante est une catastrophe. Franchement quand vous voyez un bâtiment, on peut aimer ou pas aimer, mais enfin... Tiens, par exemple, on vient de recevoir le prix du parking souterrain à un concours à Berlin sur le parking du Pré des Pêcheurs. On vient d'avoir aussi une remarque positive sur Anthéa.

**M. CORNEC :**

Je n'ai pas critiqué le Pré des Pêcheurs. Je n'ai pas critiqué.

**M. LEONETTI :**

Donc en fait, vous êtes le représentant de Juan-les-Pins. Si j'ai bien compris, c'est ça.

**M. CORNEC :**

Non. Je m'attache...

**M. LEONETTI :**

Le Pré des Pêcheurs c'est bien, le parking du Pré des Pêcheurs c'est bien.

**M. CORNEC :**

Il se trouve que j'habite à Juan-les-Pins, mais ce n'est pas du tout l'objet de mon intervention puisque je parlais justement du transport en site propre...

**M. LEONETTI :**

Qui doit aller à Juan-les-Pins par voie aérienne. J'attends votre projet parce que celui-là m'intéresse beaucoup et il est à la fois probablement pas onéreux. Et vous qui êtes très sensible, je le sais, à la dépense publique, j'aimerais que vous me le chiffriez en même temps que vous me disiez par quelle voie aérienne il passe, comment il passe par-dessus la voie ferrée pour aboutir ensuite à un endroit qui sera à définir. Et donc ce projet-là, puisque c'est vous qui le portez, eh bien avec votre groupe apportez-moi les éléments nécessaires. Je vous promets, on va les faire étudier et je pense que c'est sûrement un projet extrêmement modeste, peu dispendieux et sûrement très efficace pour l'activité touristique de Juan-les-Pins.

**M. CORNEC :**

Vous ne m'avez pas répondu sur la RN 35 bis...

**M. LEONETTI :**

Maintenant, on passe à la question de Madame MURATORE. Monsieur AUBRY, pardon.

**M. AUBRY :**

Monsieur le Maire, chers collègues, le projet d'aménagement et de développement durable qui nous est présenté aujourd'hui doit constituer la trame du futur Plan Local d'Urbanisme révisé. Nous regrettons que la concertation soit, malgré la publicité faite, en partie passée inaperçue et que de ce fait, peu de personnes se sont exprimées lors de celle-ci.

L'orientation n°1 « assurer un développement et un aménagement du territoire harmonieux » se base notamment sur une croissance démographique stabilisée. Ainsi la construction de la ville sur la ville veille à contenir l'urbanisation en préservant les espaces et les sites de qualité et à maintenir une trame urbaine aérée. On insiste sur la requalification et/ou la valorisation des entrées de ville.

L'orientation n°2 insiste, elle, sur l'amélioration des performances environnementales et la mixité sociale avec la création de logements pour les actifs mais également pour les étudiants et les personnes âgées. Les sept espaces de renouvellement urbain définis doivent tout particulièrement répondre à ces exigences.

La 3<sup>e</sup> orientation cherche à conforter le rôle économique et social de la commune : secteur du commerce de centre-ville au travers des FISAC mais aussi requalification et restructuration des espaces du nord de la commune, tant les zones commerciales du secteur des Combes que les espaces à dominante artisanale et d'entrepôts comme Les Terriers Nord. Nous notons le souhait de préserver les activités agricoles, la volonté d'encourager les circuits courts avec des marchés locaux de quartier, aspect intéressant constituant un réel progrès.

L'orientation n°4 sur la mobilité comprend, outre la requalification des principaux axes, des points à nos yeux essentiels sur les transports avec la réalisation du TCSP depuis la place de Gaulle. On insiste sur la nécessaire liaison entre le centre et la gare multimodale, mais aussi le fait d'offrir également le TCSP en direction de Golfe-Juan desservant les Eucalyptus. Il faudrait aussi penser au quartier de La Fontonne qui n'est pas évoqué dans ce document. Je me base évidemment sur les seules orientations. Nous nous étions exprimés sur le manque d'ambition de l'actuel projet de TCSP, qui est perfectible. Un maillage de pistes cyclables sur l'ensemble de la ville est indiqué. Nous souhaitons de véritables pistes cyclables, des parcs relais à proximité du TCSP et des gares. Peut-être peut-on ici regretter que la création de voies piétonnes en dehors des axes existants ne soit pas précisée dans le document dans la partie « orientations ».

La 5<sup>e</sup> orientation concerne la gestion dynamique du patrimoine naturel et des risques. Nous notons la préservation, voire la réhabilitation, des espaces agricoles, notamment des herbages dans la plaine de la Brague, la lutte contre l'imperméabilisation des sols, la valorisation des espaces naturels.

La dernière orientation précise des points évoqués dans certaines des précédentes orientations. Elle nous paraît cruciale : la construction de la ville sur la ville et l'arrêt du mitage des espaces non urbanisés par l'intégration des trames verte et bleue. La lutte contre l'étalement urbain est mise en avant. Cela doit se retrouver dans le PLU de manière réglementaire chiffrée.

À la lecture de ce PADD, nous ne pouvons que nous réjouir de retrouver des points qui nous sont chers et qui devraient être évidents pour tous. Reste à faire en sorte que la rédaction du PLU révisé tienne effectivement compte de ces orientations positives. Ce n'est pas si évident que ça.

Pour cela, il faudra procéder autrement que cela a été fait précédemment lorsque nous voyons aujourd'hui les limites du PLU actuellement en vigueur. Le recrutement d'un cabinet réellement soucieux de ces questions de développement durable qui doit être central est essentiel ainsi, bien sûr, qu'une grande rigueur dans la rédaction du document d'urbanisme.

Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Merci. Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

La révision du PLU est en soi une bonne chose. Je le dis d'autant plus facilement que j'ai voté contre au premier PLU, au premier document.

Qui pourrait ne pas partager les six orientations données par le document, à part peut-être l'extrême droite, car elle signale la production de logements sociaux et d'équipements publics ? Et ça, il est vrai que le Front national a du mal à le supporter.

Aujourd'hui, nous devons adopter l'organisation du débat préalable dont je souhaite qu'il soit le plus large possible, qu'il puisse concerner le maximum d'Antiboises et d'Antibois, et tous ceux qui veulent y participer.

Ceci dit, permettez-moi quelques remarques sur les documents qui nous ont été remis.

Oui, il faut optimiser la densification et la construction de la ville sur la ville. Oui, il faut stopper le diffus pavillonnaire consommateur de foncier.

Mais comment croire à votre engagement de réaliser 286 logements sociaux sur 508 annuellement alors que vous avez revu à la baisse le nombre sur Marena-Lacan ?

Comment croire aux orientations en termes de déplacements doux, de pistes cyclables, quand on constate tous les jours la difficulté pour les piétons et les cyclistes à circuler ?

Enfin, concernant le bus-tram qui, je le répète, n'est qu'un bus et on est loin des premiers schémas, et là aussi c'est un équipement à minima qui est maintenant annoncé et surtout pas à la hauteur des enjeux environnementaux et de la saturation des réseaux routiers. Les embouteillages qui satureront les artères de notre ville et qui énervent les Antibois et les visiteurs ne se régleront pas avec ce seul tracé de TCSP. On sait qu'il faut d'ores-et-déjà augmenter significativement le nombre de dessertes de bus sur la CASA et dans notre ville, qui devient petit à petit inaccessible aux automobilistes, sauf à payer des parkings qui sont maintenant répertoriés les plus chers de France par une revue qui a fait des études sur les prix des parkings d'Antibes.

Le Cap d'Antibes est considéré comme un site écologique, trame verte à protéger. OK. Très bien. Mais il serait intéressant d'avoir une vision précise de ce qui se passe sous les pins parasols en termes de constructions, de rénovations et de gestion de l'eau. On constate encore une fois que vous refusez d'appliquer la mixité sociale à tous les quartiers de notre ville. Dommage !

En résumé, oui au débat mais carton rouge à la situation présente.

Je m'abstiendrai donc sur les deux délibérations.

**M. LEONETTI :**

Juste un mot avant que je cède la parole à Patrick DULBECCO.

C'est vrai que le PADD a une difficulté quand on l'aborde, c'est qu'en fait il est le titre de grandes orientations dans lequel, bien entendu, à l'intérieur on va aboutir à des propositions plus concrètes.

Je voudrais dire que cette ville est un équilibre et qu'elle doit le rester. Autant je suis favorable à ce que les dents creuses qui existent à l'intérieur de la cité soient densifiées, autant je ne suis pas un fanatique de l'opposition au pavillonnaire parce qu'on ne peut pas à la fois défendre l'idée qu'on a une ville jardin d'un côté, et l'autre idée en même temps qu'il faut absolument densifier l'urbain.

Le deuxième point, c'est le problème de circulation. Visiblement, essayez d'aller dans des villes de 100 000 habitants. Je ne parle pas des villes qui se trouvent dans des territoires isolés, peu urbanisés, peu habités, avec aucune activité touristique. Mais allez dans des villes en Bretagne, en Alsace, autour de l'Île-de-France, en Pays de Loire, sur la Méditerranée, et vous allez rapidement constater que les difficultés de véhicules existent pratiquement dans toutes les villes.

Est-ce qu'il faut pour autant, et là c'est une des bonnes questions, se mettre à dire la guerre à l'automobiliste et faire en sorte qu'on oblige l'automobiliste à devenir un usager du transport en commun ou bien acheter un vélo ? Ce n'est pas ma conception. Je pense que la population d'Antibes... Et je rejoins en ce sens ceux qui pensent qu'on n'est pas tout à fait dans la même situation, dans le même climat, qu'aux Pays-Bas, c'est un territoire escarpé qui pose un certain nombre de problèmes pour faire du tramway et qui pose un certain nombre aussi de problèmes pour faire du vélo quels que soient son âge et sa condition physique.

Donc je voudrais qu'on garde cet équilibre.

Oui, Madame DUMAS, effectivement dans les grandes villas du Cap d'Antibes, on n'a pas envisagé qu'il réserve une partie pour la mixité sociale. Et je ne le ferai pas. Je ne le ferai pas parce qu'à force d'avoir un dogmatisme sur un certain nombre de points, on finit par se retrouver avec la difficulté de développer des territoires qui sont déjà des territoires d'exception. Eh oui, je préfère que sur le Cap d'Antibes, il y ait une protection de l'environnement, une protection des espaces, une réglementation patrimoniale respectueuse plutôt que de dire qu'on va y faire des immeubles avec de la mixité sociale. Je vous le dis très clairement. Au contraire, ce PLU qui aboutira à l'issue du PADD, continuera dans cette orientation.

Et le deuxième point, c'est que dans l'organisation de la ville, pourquoi on fait un nouveau PLU ? Non pas pour se dédire. Vous l'avez dit, vous étiez contre le premier.

Donc, ne vous attendez pas à ce que nous ayons totalement changé d'avis puisque c'est la même majorité qui a porté le précédent PLU.

En revanche, pourquoi on fait un PADD, pourquoi on fait un PLU ? Pour deux raisons. La première, c'est que le temps passe et il faut s'adapter aux situations nouvelles. La deuxième, c'est qu'on a défini des espaces à enjeux et il est temps maintenant de dire qu'est-ce qu'il y a dans ces espaces à enjeux. Et puis enfin il y a des lois nouvelles (le Grenelle de l'Environnement, la loi NOTRe) qui doivent être prises en compte dans le nouveau document. Point. Ne vous attendez pas à une révolution. Je ne suis pas un révolutionnaire. Et vous seriez presque déçue si je vous disais des choses différentes. Oui, je suis pour qu'on maintienne ces équilibres.

Ensuite, pour les pistes cyclables, très clairement les pistes cyclables, si c'est pour peindre des morceaux de trottoir en vert, ça ne sert à rien. Donc il faut qu'elles soient protégées et la protection, c'est de faire des itinéraires. Or ces itinéraires sont complexes à mettre en place.

Et dans la multimodalité, quand vous avez... aujourd'hui la modernité de la piste cyclable est tombée dans les centres-villes. Dans les centres-villes, on accepte la mixité entre des véhicules qui vont à 30 km/h et des zones piétonnes et des zones dans lesquelles on utilise le vélo. Il ne faut pas s'imaginer que dans toutes les rues et toutes les routes d'Antibes, il va y avoir les deux voies pour la voiture, les deux voies pour le bus, les deux voies pour les piétons, les deux voies pour les cyclistes. Ça n'existera pas !

Donc, arrêtons de vivre dans l'utopie. Essayons de vivre dans la réalité. Et dans cette réalité, je suis désolé de vous dire que j'ai plutôt l'impression que cette ville est plutôt attractive, est plutôt de bonne qualité par rapport à ce qui peut exister dans le monde et même ce qui peut exister en France. Et que notre objectif, c'est surtout de la protéger contre les modes du moment, les densifications excessives, les organisations des 25 % de logements sociaux que vous voulez imposer à tout le monde, et en même temps, dans certains endroits, le pavillonnaire qui est le rêve de la plupart des Français.

Donc, on restera dans cet équilibre et on restera dans la même optique. Et probablement, Madame DUMAS, vous voterez contre le prochain PLU. Ça ne m'étonnera pas et ça fera en sorte que nous resterons fidèles à nous-mêmes, nous et vous.

Monsieur DULBECCO.

**M. DULBECCO :**

Écoutez, notre Maire a tout dit ! (*Rires*)

Je voudrais d'abord répondre à Monsieur CORNEC, qui, c'est vrai, était un petit peu hors du sujet. Donc moi je vais lui rappeler une phrase de TALLEYRAND qui dit que tout ce qui est excessif est insignifiant.

Je vais m'adresser à Monsieur AUBRY, qui lui assiste assez régulièrement à la Commission d'Urbanisme à laquelle Monsieur CORNEC n'assiste que très clairement. Donc il aurait pu avoir une idée de ce qu'était le PADD et donc poser les véritables questions sur les orientations, comme l'a fait Monsieur AUBRY et comme l'a fait Madame DUMAS.

Sachez que nous sommes très, très attentifs à toutes les remarques qui ont été faites, même si le public n'a peut-être pas été assez informé par rapport à ce qu'il pouvait donner.

Par contre, ce qui a été fait avec les présidents d'association, avec les organismes de l'État, avec les communes limitrophes, avec le Département et autres, tout a été remonté donc au bureau d'études. Et sachez que les services de la Ville d'Antibes, et l'Urbanisme en particulier, travaillent pour qu'on soit un petit peu en cohérence avec ce qui est demandé par la population.

**M. LEONETTI :**

Sur ce PADD, on passe au vote. Qui est contre ? cinq. S'abstient ? un.

Adoptée à la majorité par 42 voix POUR sur 48 (5 CONTRE : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO – 1 ABSTENTION : Mme DUMAS).

**M. AUBRY :**

Monsieur le Maire, explication de vote. Nous votons pour le document et tout particulièrement pour les orientations du PADD. Nous sommes favorables à ce texte.

**M. LEONETTI :**

D'accord. Très bien. Je m'en réjouis.

**M. AUBRY :**

Mais nous serons vigilants.

**M. LEONETTI :**

Oui, oui. Mais nous aussi ! Et nous serons aussi vigilants de votre vigilance.

## **05-2 - PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 - APPROBATION**

**M. LEONETTI :**

Ça, c'est plus simple.

**M. DULBECCO :**

Oui, c'est plus simple.

Mes chers collègues, vous vous souvenez que nous avons passé une délibération concernant la limitation de la hauteur par rapport à une réglementation qui n'était peut-être pas assez précise. Un registre a été mis à la disposition du public pour faire ses remarques. Il n'y a pratiquement pas eu de remarques du public. Par contre, il y a eu des remarques de la Direction départementale des territoires et de la mer, et donc on a appliqué les remarques concernant les articles UC102-2 du secteur UCA2 et de l'article UC102-3 du secteur UCA3 sur les hauteurs maximales qui ne doivent pas dépasser 15,30 m, soit R+3 maximum pour le deuxième point et R+5 maximum et 16 mètres pour le reste de l'emprise pour le premier article. Bien entendu, ces modifications ont été apportées au PLU.

**M. LEONETTI :**

J'ai encore l'intervention de la Gauche. Non. Si ? Non. Oui. Monsieur AUBRY.

**M. AUBRY :**

Avant même d'avoir un PLU révisé, il convient effectivement de modifier certains points de l'actuel PLU. Ce n'est pas la première fois que nous le faisons pour des coquilles. Ici il y a une ambiguïté dans une formulation dont se sont saisis des promoteurs pour aller au-delà de l'esprit du texte et construire plus qu'ils n'auraient dû.

Ces problématiques démontrent que la rédaction d'un document aussi important qu'un PLU ne doit pas être confiée à n'importe quel cabinet. Nous ne sommes effectivement pas très contents du PLU actuel et nous en voyons forcément les limites. C'est pour ça que je suis intervenu une deuxième fois. Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Merci. Nous passons au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée.

Pardon, Madame DUMAS. Excusez-moi. Abstention.



Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 ABSTENTION : Mme DUMAS).

*Départ de Monsieur Lionel TIVOLI – Procuration à Madame Anne CHEVALIER  
Départ de Monsieur Alain CHAUSSARD – Procuration à Monsieur Marc FOSSOUD  
Départ de Monsieur Henri CHIALVA – Procuration à Madame Jacqueline BOUFFIER  
Présents : 35 / Procurations : 13 / Absent : 1*

MONSIEUR ERIC DUPLAY

## **06-1 - SANTE - ASSOCIATION TAMARI 06 - AFFECTATION DE SUBVENTION**

### **M. DUPLAY :**

Mes chers collègues, l'association Tamari 06 a sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation du Forum Cybermed 2015 qui s'est tenu au Palais des Congrès de Juan-les-Pins les 12 et 13 septembre derniers.

Ce congrès d'envergure nationale est destiné au développement professionnel continu des professionnels de santé. Il couvrira tout le domaine de la cybermédecine et de la e-santé.

Il revêt également un intérêt local, outre les retombées économiques attendues sur la commune générées par les 1 000 participants, dont 500 médecins, puisque cette manifestation a été ouverte au grand public le dimanche 13 septembre.

Cette demande n'étant pas survenue dans les temps pour être traitée lors de l'élaboration du budget supplémentaire 2015, cette association, dont le siège social est basé à Menton, reconnue et validée par l'organisme gestionnaire du développement professionnel continu, organisme paritaire constitué de l'État et de l'Assurance Maladie, sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle de 6 000 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du compte 6574 de l'exercice en cours.

Il est demandé donc au Conseil municipal d'approuver le vote d'une subvention d'un montant de 6 000 euros à l'association Tamari 06 dans le cadre de la tenue sur Antibes du forum Cybermed 2015.

### **M. LEONETTI :**

Interventions : la Gauche unie et le Front de gauche. Monsieur AUBRY.

### **M. AUBRY :**

Monsieur le Maire, chers collègues, le fait de subventionner un congrès professionnel médical nous pose problème. Faut-il déroger à un tel principe ? On nous avance que l'une des deux journées est ouverte au grand public. Certes, le Maire d'Antibes y intervient.

Nous constatons que l'association Tamari 06 a son siège à Menton. Elle vend des prestations et peut, selon ses statuts, rémunérer ses dirigeants. Son budget indique, en plus des charges de personnel de 66 000 euros, des rémunérations intermédiaires et honoraires à hauteur de 57 000 euros, des achats de prestations de service à hauteur de 44 000 euros.

Il est également gênant de lire « qu'il s'est tenu au Palais des Congrès de Juan-les-Pins les 12 et 13 septembre prochains », ce qui pointe quand même que la subvention sollicitée porte sur un événement passé. Donc il y a un petit problème de syntaxe dans la formulation.

Même si la tenue d'un congrès a forcément des retombées positives sur l'économie locale, et c'est d'ailleurs la raison d'être d'un Palais des Congrès considéré comme un outil économique, il ne nous paraît absolument pas pertinent de l'évoquer pour soutenir une demande de subvention, à moins de vouloir justifier des subventions publiques pour tous les congrès qui se tiennent à Juan-les-Pins.

Et puis quand nous parlons de subventions, nous voyons aussi les subventions qui ont été ailleurs réduites ou supprimées, par exemple dans le secteur culturel, et que des musiciens se sont produits bénévolement devant le public.

Pour ces diverses raisons, nous ne voterons pas cette délibération. Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

En effet, en votant cette délibération, nous risquons de rentrer dans un engrenage dangereux. La commune n'a pas à financer des congrès. Il y a des collectivités, des organismes pour cela. Je constate d'ailleurs que le Conseil régional et le Conseil départemental ont été sollicités. Ma foi, dans le contexte qui est fait ici, c'est normal. Et ils feront leur choix. Par contre, je ne trouve pas la participation du Comité régional du tourisme. Ce congrès rentre tout à fait dans les compétences.

En finançant Tamari 06, dont les buts sont tout à fait louables et importants, nous créons un précédent et nous risquons d'être sollicités par les organisateurs d'autres congrès. J'avais cru comprendre que les congrès permettaient un certain développement économique et que cela confortait le tissu commercial local, que c'était bien son but. Mais on ne nous avait pas parlé du financement des congrès par de l'argent public, et ça me pose problème. Et donc je voterai contre cette délibération.

**M. LEONETTI :**

Monsieur DUPLAY.

**M. DUPLAY :**

Monsieur AUBRY, Madame DUMAS, je vais vous répondre un petit peu collectivement. Vos questions me semblent un petit peu les mêmes.

Depuis ma prise de fonction, il y a bientôt maintenant deux ans, imaginez-vous que je reçois beaucoup de demandes de subventions de congrès médicaux. Tous les mois j'en reçois. Mais je suis d'abord extrêmement soucieux de l'argent public, donc c'est la première fois que j'accepte de transmettre une demande de congrès parce que j'estime que pour tous ces congrès médicaux, effectivement je pense comme vous, c'est l'industrie pharmaceutique privée qui doit financer ces congrès.

Ce congrès est un petit peu différent des autres, et c'est pour ça que j'ai eu une grande réflexion avant de prendre ma décision de transmettre la demande de financement de ce congrès. D'abord, c'est un congrès de formation, et vous savez qu'actuellement la formation médicale continue, qu'on appelle donc le développement professionnel continu, s'impose à tous les professionnels de santé, qu'ils soient médecins ou non-médecins. Il y a peu d'associations qui sont reconnues par l'organisme d'État, qui est l'OGDPC, pour valider la formation de ces centres de formation médicale continue.

Ce congrès, je l'estimais important parce qu'il allait réunir énormément de médecins, énormément de public sur le site de Juan-les-Pins. Et je suis quand même soucieux de... J'étais persuadé, en aidant à la tenue de ce congrès, que d'autres congrès médicaux allaient se tenir dans cette salle qui est tout à fait adaptée à ce style de congrès. Et ce congrès a réuni un nombreux public médical et non médical. Et je suis certain qu'il y aura d'autres retombées sur des congrès futurs pour lesquels je vous assure que je ne demanderai pas une subvention de la Ville d'Antibes.

Le sujet était intéressant parce que le développement de la e-médecine, c'est un petit peu l'avenir. C'est lutter contre la paupérisation de certains lieux au point de vue personnels de santé, surtout médecins, et favoriser une médecine d'une plus grande qualité à un prix plus réduit.

C'est vrai qu'actuellement vous pouvez imaginer que si vous faites un accident vasculaire cérébral dans un village de la Creuse, il peut être très intéressant de transmettre ces images dans un centre de neurochirurgie ou dans un centre de prise en charge des accidents vasculaires cérébraux pour savoir s'il y a intérêt de dépenser beaucoup d'argent pour déplacer ce patient dans un centre spécialisé ou s'il n'y a pas d'intérêt particulier parce qu'on ne fera pas grand-chose de plus.

Donc, je pensais que tous les médecins d'Antibes devaient être un petit peu informés sur ces progrès de la e-santé, ce qu'ils allaient pouvoir apporter. Et c'est pour cette raison, d'abord parce que la subvention, certes elle est importante mais elle n'est pas hyper importante. D'abord parce que l'ARS, qui est quand même un organisme d'État participait au financement de ce congrès. Le Conseil général et le Conseil régional y allaient. J'ai estimé bon pour une fois que la Ville d'Antibes y aille aussi. Mais je vous assure que c'est quelque chose de très, très exceptionnel et c'est pour toutes ces choses-là que je l'ai transmis. J'espère avoir répondu à vos questions.

**M. LEONETTI :**

Vous savez, l'Agence régionale de santé essaie de travailler sur une meilleure coordination de la santé sur les territoires. Et je pense qu'il est admis aujourd'hui qu'on essaie d'être cohérent pour ne pas dépenser trop et en même temps pour dépenser à bon escient l'argent public.

Quelles sont les grandes orientations des économies demain ? Le numérique en fait partie. Et donc, si l'ARS valide ce type de congrès, c'est l'élément que l'on a regardé prioritairement avec Eric DUPLAY : est-ce que c'est l'intérêt général ou est-ce que c'est un congrès, au demeurant intéressant, de cardiologues, de pharmaciens ou d'ophtalmologistes ? Non. Ce n'est pas un congrès, c'est un forum et c'est un forum dans lequel l'intervention des pouvoirs publics est venue au niveau de l'Agence régionale de santé, qui a validé ce forum. Et donc, c'est dans le cadre justement de la santé de demain, et croyez-moi la santé de demain elle sera une e-santé, que ce forum a été organisé.

Demain, on va faire un forum sur les nouvelles technologies avec les journées consacrées à la Science en Fête. Est-ce que c'est un congrès ? On va y trouver dedans des personnes qui sont privées et on va y trouver, effectivement, des interventions... Vous me faites, je l'espère, l'amitié et la confiance de penser que je suis intervenu à titre gratuit dans ce congrès, puisque vous avez légèrement laissé penser qu'il y avait des rémunérations éventuelles.

Donc je pense qu'effectivement il y a des manifestations, parce qu'elles sont d'intérêt général, parce qu'elles sont d'intérêt général pour la santé en général et pour les économies de santé, qui méritent effectivement d'avoir une subvention. Et je peux vous dire qu'il y en a un certain nombre. Dernièrement, il y a eu une convention des agences régionales sur l'organisation territoriale. Demain, il y aura peut-être... Aujourd'hui, il y a les Agences littoral Europe-Méditerranée qui se réunissent. Qu'il y ait des prestations de la Ville dans des événements qui ne sont pas des événements purement privés et dans lesquels il y a une intervention privée, moi ça ne me choque pas parce que moi, par contre, je ne suis pas dogmatique.

Donc je pense que cette manifestation, elle a des retombées très positives et qu'en même temps elle est porteuse d'avenir. C'est la raison pour laquelle on l'a subventionnée, comme le dit Eric DUPLAY, de manière très inférieure par rapport à ce que ça a rapporté directement et indirectement à la Ville. Parce que quand vous avez une salle pleine de personnes qui s'intéressent au numérique dans la santé et qui viennent de toute la France, comme quand vous avez des gens qui restent pendant 48 heures à un endroit, à mon avis quand même ils dorment quelque part, ils mangent quelque part et ils paient le Palais des Congrès, et ça rapporte directement et indirectement à la commune d'Antibes et de Juan-les-Pins, Monsieur CORNEC.

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE :**

Non, ce qui nous gêne énormément, c'est effectivement de ne pas rentrer dans l'engrenage, mais surtout regardons leur budget prévisionnel.

Pour deux jours, il y a 66 000 euros de frais de personnel, 57 000 euros d'intervenants. Enfin, le budget prévisionnel qui est présenté n'est pas du tout crédible. Ce n'est pas possible !

**M. LEONETTI :**

Je suppose qu'il y a des gens qui venaient de loin et il y avait effectivement des gens qui avaient des connaissances un peu approfondies. Quand vous êtes invité à un endroit, généralement on vous offre le déplacement et l'hébergement. Je pense que ça doit rentrer en ligne de compte. Mais si vous voulez des choses plus précises, nous vous les apporterons.

En tout cas, sur l'idée pourquoi on subventionne celui-là et pas un autre, on n'est pas dans l'engrenage. Il n'y a pas beaucoup de congrès qui sont validés par l'Agence régionale de santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

On passe maintenant au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Adoptée à la majorité par 45 voix **POUR** sur 48 (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS).

MADAME MARINA LONVIS

**09-1 - HANDICAP - ACCESSIBILITE - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE POUR LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET POUR LES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC "AD'AP" - ADOPTION**

**Mme LONVIS :**

Monsieur le Maire, chers collègues, la loi handicap du 11 février 2005 fixait la mise en accessibilité au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour tout établissement et installation accueillant du public.

Le constat qu'une partie de ces mises en accessibilité ne pourraient pas être tenues par les gestionnaires ou propriétaires d'établissements recevant du public ou d'installations ouvertes au public dans le délai imparti a conduit à l'ordonnance du 26 septembre 2014 apportant un nouveau cadre réglementaire.

Parmi ces diverses dispositions, la mise en place de l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée), qui constitue un dispositif engageant tout gestionnaire ou propriétaire d'ERP ou d'IOP concerné, privé comme public, à évaluer, poursuivre ou réaliser et financer, selon un calendrier déterminé, les travaux de mise en accessibilité requis.

Disposant d'un patrimoine immobilier important et complexe constitué de 211 équipements, ERP et IOP confondus, disséminés sur l'ensemble du territoire, et déterminée à poursuivre la dynamique de mise en accessibilité d'ores et déjà engagée avec 38 bâtiments bénéficiant d'une attestation de mise en accessibilité, la Ville s'inscrit dans cette démarche d'Ad'AP. Un Ad'AP dit de patrimoine d'une durée de neuf ans, composé de 134 ERP et 39 IOP communaux restant à mettre en conformité entièrement ou partiellement, selon un dispositif d'échéancier établi par année de façon réaliste et volontaire dans un esprit volontaire. Ceci en parfaite concertation avec les représentants des différentes associations handicap, personnes âgées, commerce, restauration, hôtellerie, usagers, membres de la commission communale pour l'accessibilité que je remercie pour leur collaboration constante et efficace apportée tout au long de l'élaboration de ce projet Ad'AP.

Je remercie également les services de l'Ad'AP, de la DSEDD, de la DRI et de la DSD Unité Accessibilité, pour leur fort investissement apporté en faveur de ce dossier qui va vous être présenté par Monsieur Bruno PASSERON, Directeur Sécurité Domaine.

**M. LEONETTI :**

Monsieur PASSERON a la parole.

## **M. PASSERON :**

Merci Monsieur le Maire.

Effectivement, Madame LONVIS vient de vous retranscrire les grandes lignes de l'Ad'AP, donc je vais aller très rapidement sur la présentation.

Le dispositif Ad'AP, effectivement, il est issu ou une conséquence de la loi du 11 février 2005 qui imposait la mise en accessibilité des ERP – pas des IOP mais des ERP – au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Et effectivement, devant les difficultés rencontrées, notamment en termes de volume de bâtiments à traiter, le législateur est intervenu pour donner un nouveau dispositif, après concertation avec les organisations, notamment les représentants des personnes handicapées, pour instituer un nouveau dispositif qui s'appelle effectivement l'Ad'AP.

Juste deux précisions, c'est que l'Ad'AP concerne les ERP (établissements recevant du public) quelle que soit la catégorie, quel que soit le seuil d'effectif de l'établissement, donc ça touche vraiment tous les établissements, petits ou grands. Et ça touche aussi les IOP, qui sont les installations ouvertes au public. En ce qui concerne la ville d'Antibes, les IOP c'est par exemple les squares, les jardins d'enfants, les WC publics. Donc il y a eu une extension du dispositif de mise en accessibilité de l'Ad'AP, et effectivement l'Ad'AP devait être mis en place avec effectivement une mise en place et une adoption avant le 27 septembre 2015.

Il s'impose à l'ensemble des exploitants publics, privés. Dans le cadre de la commune d'Antibes, l'Ad'AP patrimoine est pressenti puisqu'au vu du volume d'ERP et d'IOP dont la commune est propriétaire, effectivement le travail sera important et on peut solliciter un Ad'AP patrimoine. Et il doit être transmis, je l'ai indiqué, avant le 27 septembre à Monsieur le Préfet.

Cet Ad'AP patrimoine a été mis en œuvre à la suite d'une concertation qui a été engagée le 24 mars 2015 lors de la première réunion qu'a présidée Monsieur le Député-Maire sur ce sujet, en présence de l'ensemble des associations et de Madame LONVIS. Ça a donné lieu par la suite à trois réunions de travail, en groupe de travail restreint, avec à la fois les représentants des personnes handicapées, des associations de personnes handicapées pardon, et aussi les représentants des commerçants pour déterminer effectivement des principes d'action. Parce que la difficulté, c'est de savoir comment aborder cette problématique sachant qu'effectivement elle est assez vaste. Donc on a défini des principes d'action qui sont :

- Privilégier une approche par l'usage en distinguant les fonctions principales et secondaires, soit de l'établissement, soit de l'installation ;
- On a aussi validé le principe de respecter la chaîne de déplacement et notamment le principe de continuité parce qu'il est important de pouvoir effectivement se déplacer de manière continue sans qu'il y ait un point bloquant sur les trajets notamment de liaison, d'où l'importance de traiter les espaces de connexion. Et les espaces de connexion, ce sont souvent des espaces qui ne sont pas à l'intérieur du bâtiment mais qui sont extérieurs au bâtiment ou à l'installation. Par exemple, c'est un espace qui se situe entre la place de stationnement PMR ou le point de dépose d'arrêt de bus ;
- C'était aussi d'agir de manière harmonieuse parce qu'effectivement le patrimoine communal est disséminé sur l'ensemble du territoire, donc il fallait avoir une logique d'harmonisation dans les interventions ;
- Et c'était aussi se fixer comme objectif de renforcer la formation du personnel qui est à l'accueil de ces établissements parce qu'effectivement, c'est une obligation qui est inscrite dans l'ordonnance puisque maintenant, effectivement, on a la faculté de pouvoir mettre en œuvre une formation pour l'accompagnement des personnes à mobilité réduite ou de personnes qui souffrent d'un autre handicap.

Très rapidement, le patrimoine communal, c'est 211 équipements, c'est 38 ERP qui disposent déjà d'une attestation accessibilité, et c'est le fruit du travail qui avait déjà été engagé depuis de nombreuses années par la municipalité. Donc il reste à aménager effectivement 134 ERP et 39 IOP.

Principalement, ces établissements et ces installations se retrouvent dans le secteur sportif, scolaire et associatif, puisque c'est la majorité des installations dont nous disposons dans le patrimoine communal.

Sur la nature des travaux à entreprendre, je vais vous présenter deux exemples parce qu'effectivement, il y en a beaucoup plus que ça, mais on a choisi deux exemples que je vais essayer de vous présenter. Mais ici vous avez la liste des travaux qui sont revenus de manière récurrente, que ce soit sur des ERP ou des IOP. C'est à la fois les cheminements, c'est la signalétique, c'est les accès du bâtiment, c'est le traitement de l'accueil, c'est aussi les installations sanitaires, c'est les portes, portiques et sas qui, s'ils ne sont pas aux normes, bloquent effectivement le cheminement, c'est les cheminements horizontaux et verticaux, donc c'est les accès à l'étage et les dessertes internes, et c'est aussi le stationnement et les arrêts de bus. Donc tous ces points-là, on les retrouve dans chaque fiche-établissement et ils ont à chaque fois été examinés bien sûr en regard de chaque handicap parce qu'effectivement, la mise en accessibilité par rapport au texte de 2005, la mise en accessibilité sur l'ordonnance de 2015 c'est effectivement une mise en accessibilité totale pour la prise en charge de tous les handicaps.

Donc un exemple : l'école de la Tournière. L'école de la Tournière est prévue sur une séquence 2016-2018. C'est la mise en place d'un élévateur, c'est le traitement des escaliers extérieurs, c'est la modification de la porte d'entrée, la modification de la porte donnant vers la cour, la sortie vers l'infirmerie vers la cour, les sanitaires dans la cour et les escaliers intérieurs. Il est évident qu'au vu de l'étude technique, il y a à la fois des choses qui pourront être réalisées et des choses qui vont être soumises à dérogation, et ça sera notamment l'accès au niveau haut de l'établissement. Là, vous avez quelques photos de l'école de la Tournière : c'est l'escalier principal, donc il faudra mettre en place effectivement un élévateur pour personnes à mobilité réduite avec une signalétique, des dalles podotactiles, des nez de marche, des contremarches, des mains courantes et le PMR. C'est les portes d'accès. Les portes d'accès, ici, sont à double vantaux. Il faut trois vantaux, il faut des portes tierces. C'est effectivement les sanitaires qui sont à rendre accessibles. C'est les dessertes intérieures avec les accès à l'étage qui nécessiteront une dérogation parce qu'on ne peut pas, effectivement, mettre en place d'ascenseur à l'intérieur sans modifier tout l'agencement de l'école.

C'est un autre exemple d'IOP. Le cas est intéressant. C'est le square Albert I<sup>er</sup> où, effectivement, il y a plusieurs types d'IOP là. Il y a à la fois un square, un jardin d'enfants et un WC public. Donc on voit qu'il y a les sols à traiter. Il faut supprimer les ressauts. Il faut mettre en place une signalétique de guidage. Il faut traiter les accès, notamment les ressauts qui existent entre l'espace square et l'espace jeune enfant.

Et l'ensemble de ces travaux... Alors là vous avez eu deux exemples, mais on a fait ce travail pour les 139 équipements ERP et 39 IOP. Le coût des travaux pour la mise en conformité de ces établissements, c'est 4 380 000 euros sur neuf ans (3 230 000 euros pour les ERP et 1 150 000 euros pour les IOP). C'est un effort assez significatif puisque c'est en moyenne environ 450 000 euros d'investissement par an à consacrer effectivement aux travaux de mise en accessibilité.

Une fois que l'Ad'AP sera approuvé, il sera effectivement transmis à Monsieur le Préfet, qui le soumettra pour avis à la sous-commission départementale d'accessibilité et qui ensuite informera l'autorité territoriale de l'acceptation ou de demande de modification sur le projet d'Ad'AP.

Il y aura bien sûr un suivi de la réalisation des travaux. Ce suivi se fera annuellement dans le cadre du rapport de mise en accessibilité qui vous est présenté chaque année, et effectivement Madame LONVIS a insisté pour qu'effectivement la concertation qui a été entamée dans l'élaboration de l'Ad'AP soit poursuivie avec les associations pour les tenir informées des travaux et de l'avancée de ces travaux sur le dossier de mise en accessibilité de nos bâtiments et de nos installations.

Merci.

**M. LEONETTI :**

Bien. Interventions : la Gauche unie et le Front de gauche.

**Mme MURATORE :**

Cette délibération permet de présenter le projet d'Ad'AP, de respecter la loi donc, qui doit être présenté avec le 27 septembre.

La grosse interrogation : quelles priorités ont été définies pour élaborer le planning de réalisation des travaux ? Et puis beaucoup de choses sont incompréhensibles. Il y a deux exemples : comment se fait-il que des travaux aient été nécessaires dans la salle AzurArena pourtant neuve et qui a dû être construite aux normes puisque ces travaux ont été réalisés en 2015, on nous dit ? Ainsi qu'au Stade Foch, qui a été refait très récemment sans être mis aux normes ? C'est assez étonnant.

Plus concrètement, au-delà des orientations qui sont dans le document et que Monsieur PASSERON vient de rappeler, des critères ont été définis pour élaborer le planning.

On aurait bien aimé avoir ces critères parce qu'on ne retrouve pas clairement ces critères ni dans le texte de la délibération, ni dans les comptes rendus des réunions de la Commission communale d'accessibilité. Donc pour nous, le critère devrait être l'importance du public qui fréquente le lieu et les difficultés d'accessibilité.

Merci.

**M. LEONETTI :**

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Moi, je ne voterai pas la délibération. Pourquoi ? Parce que ce n'est tout simplement qu'un agenda sur une durée de neuf ans alors que la loi d'accessibilité existe depuis 2005.

Cette délibération est bien la preuve que ce n'est pas le débat en Conseil municipal qui retarde les projets, comme la délibération sur la loi NOTRE pouvait le laisser supposer. C'est bien la volonté ou l'absence de volonté politique qui retarde les projets.

La Ville d'Antibes a encore beaucoup de travail en termes d'accessibilité. D'ailleurs, cette salle en est un exemple.

Cet agenda de neuf ans n'est pas à la hauteur de la nécessité ni de la loi, donc je ne voterai pas ce projet.

**M. LEONETTI :**

La loi, c'est la loi qui a été votée par ce Gouvernement. La loi de 2005, c'est celle qui a été votée par le Gouvernement précédent. Il y avait des objectifs et sur ces objectifs il y avait des dérogations.

La Ville d'Antibes, de l'avis de l'Association des Paralysés de France auquel vous pouvez faire référence, est une des villes qui est allée le plus vite et le plus loin. Et elle y est allée sur des critères qui sont les critères que vient d'évoquer Madame MURATORE, c'est-à-dire que oui, cet endroit, ça n'a pas été considéré comme un endroit prioritaire parce que, effectivement, ce qui est prioritaire, c'est d'aller au sport, d'aller au théâtre, d'aller dans la rue, d'aller au musée, d'aller dans les lieux de culture, de sport, de détente, de loisir qui sont sur l'ensemble de la ville d'Antibes.

La somme qui est allouée chaque année est entre 350 000 et 500 000 euros. Ça veut dire que la Ville d'Antibes a été au rendez-vous de ses propositions.

En ce qui me concerne, lorsque la loi a été votée sur neuf ans, j'ai proposé qu'elle soit sur la durée du mandat municipal parce que j'estime que dire que des projets vont se faire dans neuf ans, c'est une situation qui peut être désespérante lorsque l'utilité apparaît comme évidente.

Je sais aussi que dans certains villages, l'église a 14 marches et que c'est facile d'expliquer aux villageois qu'il faut absolument trouver une solution, mais que la mairie n'a pas les moyens de trouver ne serait-ce que les pentes d'accès qui nécessitent l'accès à ce patrimoine culturel et cultuel.

C'est dire qu'aujourd'hui, les choix que nous avons faits sont des choix qu'a faits Marina LONVIS en concertation étroite avec l'Association.

Quel est l'agenda ? L'agenda est ambitieux : 500 000 euros par an. Et l'agenda en même temps est concerté, et les priorités ont été données par les associations.

Bien sûr qu'on pourrait imaginer aller dans la Tour Sarrazine et de faire en sorte que toutes les personnes handicapées puissent y accéder. Ce n'est pas prioritaire. Ce qui est prioritaire, c'est de se trouver devant un trottoir qu'on ne peut pas franchir, devant un commerce que l'on ne peut pas fréquenter, ou devant des animations culturelles, sportives, loisirs, auxquelles on n'a pas accès. L'objectif est bien celui-là. Et c'est la raison pour laquelle j'ai pris un engagement avec Marina LONVIS devant l'ensemble des représentants en disant que les objectifs qu'ils classeraient prioritaires seraient faits dans ce mandat et non pas dans neuf ans. C'est trop facile de reporter toujours aux calendes grecques les objectifs qu'on doit avoir pour une situation plus rapide. Et je pense par ailleurs qu'en respectant la loi de 2005 on aurait très bien pu trouver une série de dérogations possibles, comme c'est le cas aujourd'hui en commission en concertation, et faire en sorte que la loi de 2005 s'applique en 2015 avec une vigilance un peu plus accrue.

Donc je suis désolé de dire que le renvoi aux calendes grecques et le laxisme est du fait de cet agenda sur neuf ans. Nous avons voulu, avec Marina LONVIS, le raccourcir et le ramener à cinq ans, c'est-à-dire à la durée du mandat municipal, tout en étant conformes à la loi et en faisant en sorte que les équipements continueront encore pendant la durée habituelle du texte législatif.

Sur ce sujet, comme sur d'autres, je considère que c'est une priorité. Il n'y aura pas de diminution de ce budget.

Après, vous me dites : qu'est-ce qu'il y a sur AzurArena ? Il y a eu un coût qui est dû, et qui est pris en compte, au fait de l'accessibilité. Mais évidemment, c'est accessible. Evidemment, Anthéa est accessible. Evidemment, depuis quelque temps, le Musée Picasso est accessible. Et ça ne veut pas dire pour autant qu'on ne peut pas prendre en compte l'argent que l'on a dépensé pour faire et rendre cette accessibilité. De même que le Palais des Congrès est accessible. Mais en même temps, c'est un surcoût et donc il faut le compter dans les budgets parce que c'est de bonne gestion, et en même temps les appliquer.

Donc c'est plus facile sur le neuf que sur l'ancien, j'en conviens. Et les dérogations, éventuellement les contradictions... Quand vous allez devant la cathédrale d'Antibes et que vous avez un architecte des Bâtiments de France qui dit qu'on ne doit rien mettre sur la façade et que vous avez une accessibilité qui ne peut être faite que par une pente et que la pente, elle va forcément être en avant sur la façade, ça pose quand même un tout petit problème que des textes législatifs quelquefois s'entrechoquent et se contredisent.

Néanmoins, on y arrive et le travail qui a été fait par les services en étroite concertation avec les associations et en particulier avec les associations de paralysés de France, et qui a été salué par ces associations, est un travail qui est de très bonne qualité et sur lequel nous nous engageons très clairement.

Et quelles que soient les difficultés financières que nous rencontrons, et Dieu sait si on en rencontre, eh bien on consacrera ces 500 000 euros chaque année pour l'accessibilité des personnes en difficulté.

On passe au vote. Qui est contre ? Un. S'abstient ?

Adoptée **à la majorité par 45 voix POUR sur 48** (1 contre : Mme DUMAS – 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).



C'est pas mal ça ! C'est votre Gouvernement, une fois de plus, qui fait la dérogation sur neuf ans. On s'engage plus que le Gouvernement nous l'impose et vous continuez à voter contre. Vous avez une schizophrénie locale/nationale qui est exceptionnelle !

**Mme MURATORE :**

Je peux ?

**M. LEONETTI :**

Oui.

**Mme MURATORE :**

Tout d'abord, si la loi avait été respectée, en 2015 c'était fait. Et si le Gouvernement a accordé effectivement un délai, c'est sous la pression des élus locaux.

**M. LEONETTI :**

Oui, de gauche.

**Mme MURATORE :**

Et nous ne votons pas contre...

**M. LEONETTI :**

Moi, je n'ai pas fait de pression sur le Gouvernement.

**Mme MURATORE :**

Oui, mais il n'empêche que ce n'était pas fait au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**M. LEONETTI :**

Et la demande qui était la mienne, parce que je comprenais qu'il y avait quelques difficultés, c'est qu'on pouvait au moins les résoudre dans la durée d'un mandat municipal. Ça veut dire qu'on s'engage sur le mandat municipal d'après pour arriver à appliquer une loi de 2005. Franchement !

**Mme MURATORE :**

Si on reste sur l'exemple d'Antibes, ce n'était pas fait, comme prévu en 2005, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**M. LEONETTI :**

Si. Avec les dérogations, on était prêts. D'abord, on sera prêts dans les cinq ans qui viennent largement et on est prêts aujourd'hui avec les dérogations à donner l'accessibilité sur les priorités que j'ai définies. Voilà.

MONSIEUR ANDRE-LUC SEITHER

## **12-1 - DOMAINE PUBLIC - SINISTRES ET DEGATS - RECOUVREMENT AUPRES DES TIERS RESPONSABLES OU DE LEURS ASSUREURS**

**M. SEITHER :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit juste d'approuver le recouvrement de la somme de 19 624,32 euros en règlement des sinistres occasionnés par des tiers et remboursés également par les assurances.

**M. LEONETTI :**

Pas d'intervention. Personne n'est contre ni ne s'abstient. On essaie de récupérer cet argent qui est bien nécessaire.

Adoptée **à l'unanimité.**

**12-2 - BUDGET ANNEXE AZURARENA ANTIBES - EXERCICE 2015 - DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**M. SEITHER :**

Concernant ce budget annexe et compte tenu déjà des discussions qui ont eu lieu avant, est-ce que vous m'autorisez juste à lire ?

**M. LEONETTI :**

Oui, bien sûr. Je crois que les explications ont été données. On les redonnera s'il faut.

**M. SEITHER :**

Je vais vous décliner ce budget annexe AzurArena.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

Chapitre	Article	Intitulé	Fonction	Montant
011	<b>60612</b>	Electricité	411	10 000,00
011	<b>60628</b>	Fournitures diverses	411	10 000,00
011	<b>61558</b>	Entretien biens mobiliers	411	10 000,00
011	<b>6188</b>	Autres frais divers	411	70 000,00
011	<b>6226</b>	Honoraires	411	20 000,00
011	<b>6227</b>	Frais d'actes et contentieux	411	20 000,00
011	<b>6288</b>	Autres services extérieurs	411	11 000,00
012	<b>64111</b>	Rémunération personnel	411	120 000,00
67	<b>678</b>	Autres charges exceptionnelles	411	58 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>329 000,00</b>

**Recettes**

Chapitre	Article	Intitulé	Fonction	Montant
75	752	Revenu des immeubles	411	12 000,00
77	7711	Pénalités perçues	411	272 000,00
77	7718	Autres produits exceptionnels	411	45 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>329 000,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Chapitre	Article	Intitulé	Fonction	Montant
21	2132	Constructions	411	2 000,00
21	2183	Matériel de bureau et informatique	411	23 000,00
21	2188	Autres immobilisations corporelles	411	10 000,00
23	2313	Immobilisations en cours	411	-35 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>0,00</b>

Ce qui donne un total de dépenses d'investissement à zéro.

Voilà, Monsieur le Maire.

#### **M. LEONETTI :**

Sur ce budget, on va essayer d'être synthétique. J'ai expliqué. On est en régie provisoire demandée par le tribunal, en requérant conjointement le financement par le délégataire défaillant, je veux dire pour résumer. Donc on est obligés de passer un budget puisque désormais on paie directement puisqu'on ne paie plus Vert Marine. Et bien entendu, il faut faire marcher l'électricité, payer le personnel temporairement compte tenu de la continuité du service public. Et donc c'est la raison pour laquelle vous avez ce budget annexe dont je me suis expliqué au début du Conseil.

Je donne la parole au Rassemblement Bleu Marine, la Gauche unie et solidaire, et le Front de gauche.

Rassemblement Bleu Marine.

#### **Mme CHEVALIER :**

Nous n'allons pas faire d'intervention mais nous allons voter contre.

#### **M. LEONETTI :**

C'est plus simple. La Gauche unie, solidaire et écologique.

#### **Mme MURATORE :**

Nous voterons pour.

Vous avez en partie répondu, mais j'avais dit au début qu'on interviendrait plutôt sur cette délibération-là parce que c'est le fond du budget qui est le problème.

Cette délibération nous permet d'avoir des informations précises sur l'avancement de la procédure. Mais nous posons des questions. Qui a eu l'idée de créer cette société dédiée ? Est-ce le délégataire ? Pourquoi la Ville a-t-elle accepté ce montage juridique ? Nous savions que Vert Marine avait fait ce type de montage dans d'autres dossiers et que cela avait posé problème dans d'autres villes. Ce montage complique et allonge les procédures. Au moment de la signature de cette DSP, nous savions que Vert Marine était en difficulté financière et le risque maintenant, c'est qu'il ne puisse pas assurer, qu'il soit lui-même en liquidation financière. Et nous savions que le format économique n'était pas réaliste. Il suffit de relire nos interventions.

Nous avons proposé que cette salle soit communautaire, de la garder en régie a minima pour le trampoline et le dojo, ce qui aurait quand même simplifié maintenant.

Maintenant, la gestion de cette salle est reprise en régie. Très bien. Mais vous nous proposez jusqu'au 18 novembre. Pourquoi cette date ? Nous savons très bien que le litige avec Vert Marine ne sera pas terminé d'ici à là. Nous serons amenés à prolonger la régie.

Il a été dit aussi que vous souhaitiez relancer une DSP. Mais là encore, cela ne sera pas possible tant que le tribunal n'aura pas statué vis-à-vis de Vert Marine. Donc cette date du 18 novembre nous paraît... On revotera, quoi, si ce n'est que ça.

De plus, par rapport à la régie, dans les documents remis pour le Conseil du 19 octobre 2012, il y avait, comme cela est obligatoire, une comparaison de la gestion en régie et de la gestion en DSP. La part des bénéfices étant très aléatoire – la preuve – le coût pour la Ville était à peu près équivalent, et nous savons de plus que les cabinets qui font ces études comparatives majorent toujours le prix de la régie pour montrer que la DSP est plus intéressante.

**M. LEONETTI :**

Sauf que le prix en régie, c'est les services qui l'ont fait.

**Mme MURATORE :**

Justement, entre autres, comme c'est habituel, dans ce cas-là nous n'avons jamais eu le mode de calcul et le détail des calculs pour cette étude.

Pour nous, il est nécessaire maintenant de garder cette salle en régie. On doit pouvoir, avec la CASA, avoir une bonne utilisation en dehors du club de basket, élaborer un planning d'utilisation avec les autres villes de la CASA.

Donc nous, nous voterons pour la régie et nous souhaitons qu'elle reste en régie. Merci.

**M. LEONETTI :**

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Je ne vais pas énormément rallonger les débats, sauf que moi je ne trouve pas que ce soit le budget de la régie parce qu'en effet, il y a quand même beaucoup d'incertitudes et que pour l'instant c'est un budget optimiste sur une situation extrêmement périlleuse. Donc moi, je ne voterai pas ce budget annexe parce que je ne suis pas convaincue que ce soit un budget de régie.

Mais je voudrais simplement rajouter et rappeler que le seul loyer qui n'a pas augmenté à Antibes, c'était le loyer de la salle pour l'équipe de basket pro. Donc on aurait pu profiter de cet avatar pour peut-être l'augmenter, parce qu'en plus ils étaient en pro A, donc je suis persuadée qu'ils vont l'occuper beaucoup plus. Donc on pouvait se permettre d'augmenter un petit peu le loyer.

Et une dernière chose : on nous avait présenté ce dossier de salle des sports comme le créateur de 11 emplois pour le fonctionnement dans la suite. Après deux ans de fonctionnement, on se retrouve avec un échec totalement de la délégation de service public et seulement 4 emplois pour le fonctionnement. Donc là aussi, il y a quand même quelques effets d'annonce qui étaient peu glorieux.

**M. LEONETTI :**

Premièrement, explication : pourquoi on est en régie provisoire ? Parce que le tribunal nous le demande. Et pourquoi on ne s'est pas mis en régie en se précipitant affectueusement dans la salle AzurArena ? Pour la bonne et simple raison, c'est que cela aurait évidemment fragilisé l'argumentaire dans lequel le délégataire est défaillant. Donc c'est une décision du tribunal. Je crois que tout le monde l'a bien compris, en tout cas le personnel l'a bien compris. Dans le premier temps.

Ensuite il va y avoir une décision. La décision, on va passer de régie provisoire en régie. La régie provisoire attend la décision du tribunal. Le tribunal va dire : oui, ils sont en liquidation, ou bien non, ils sont défaillants mais ils doivent être poursuivis.

Pourquoi il y a une instance dédiée ? Parce que dans toutes les délégations de service public sur un organisme national, il faut un directeur local et que le directeur local, il est le directeur et il gère l'ensemble du personnel avec des fiches de salaire, une organisation qui est une organisation dédiée.

Je rappelle quand même, et c'est dans le texte, que la Ville d'Antibes a pris la précaution d'écrire noir sur blanc, et à deux reprises, qu'en cas de défaillance de la filiale de la société créée pour cet effet, c'était Vert Marine qui était responsable et qui devait prendre le relais. Donc ça a été souligné par le tribunal administratif. Donc effectivement, on aura un recours. Après il y a toujours l'hypothèse très peu probable que Vert Marine reprenne ces activités, s'il se sent obligé par le tribunal de le faire et que financièrement ça lui apparaît comme logique. S'il est véritablement défaillant, on passera d'une régie provisoire à une régie prolongée, et cette régie prolongée, effectivement, n'achèvera pas le contentieux qui continuera sur l'indemnité que la Ville d'Antibes va légitimement réclamer au propriétaire.

Sur AzurArena, effectivement, je l'ai dit tout à l'heure, pendant que la délégation de service public fonctionnait, il y a eu plus d'événements que quand c'était en régie et à la salle Bunoz, et en même temps ça coûtait 100 000 euros de moins. Donc vis-à-vis du contribuable, l'année qui vient de se dérouler a coûté 100 000 euros de moins que si on l'avait utilisée en régie et il y a eu plus de manifestations que si on l'avait gérée en régie.

À l'heure actuelle, on est en régie stricte. Effectivement, il faut faire fonctionner l'électricité, garder un minimum de service public. C'est pour ça que les agents ont été conservés. Et en même temps, en soutien, on a demandé aux services municipaux effectivement d'apporter un concours supplémentaire. Le coût, si je me rappelle bien, sous le contrôle d'Eric PAUGET, lorsqu'on jouait à la salle Bunoz et Salusse-Santoni, la location de la salle était de 20 000 euros. Il est de 165 000. Donc quand vous dites qu'il faudrait augmenter parce que ça n'a pas augmenté, c'est que vous avez zappé quelques épisodes. On est passé quand même, on a légèrement multiplié : on a multiplié par huit la demande au club de basket. Donc je pense plutôt que dans le contexte, il faudra revoir l'ensemble parce qu'on est une des villes qui demande le plus à son équipe professionnelle pour la location de la salle, au passage.

Je ferme cette parenthèse pour rappeler enfin que le personnel est parti en partie lorsque le concessionnaire est devenu défaillant, le délégataire est devenu défaillant. Et donc effectivement, on s'est retrouvé avec 7 agents, puis 6 et puis 2 sont partis maintenant en ayant trouvé, avec notre appui, des emplois nouveaux. Et donc on se retrouve avec 4. Mais lorsque la salle fonctionnait par le délégataire, on n'était pas à 4 agents. Donc que ce soit aussi rappelé.

Le budget que l'on vous propose, et je le dis aussi au Rassemblement Bleu Marine, si on ne vote pas le budget, on ferme la salle et on attend que les tribunaux décident. Donc ça ne serait, à mes yeux, pas très réaliste et pas très responsable d'avoir cette attitude.

Après nous verrons. Nous verrons ce que les tribunaux diront. Et en fait, je vais vous dire : ou on gagne ou ne perd pas. Parce qu'ou bien on reste en régie et je ne vois pas ce qu'on perdra par rapport à ce qu'il y avait avant, si ce n'est l'avantage d'avoir une DSP. Ou bien on gagne le procès et les indemnités et à ce moment-là vous pourrez dire, enfin vous le direz probablement *mezzo voce*, qu'on a bien fait de faire une délégation de service public parce que pendant un an on a dépensé 100 000 euros de moins et que pour la période qui a suivi, on a récupéré un certain nombre d'indemnités qui permettent la gestion de la salle.

Enfin et pour terminer, cette salle est entièrement payée aujourd'hui. Nous avons fait un emprunt. Cet emprunt a été fait à court terme. Et nous avons remboursé cet emprunt dans les trois ans qui ont suivi la mise en place. Ce qui prouve que nous n'avons pas endetté la Ville en faisant ce projet. Il manque juste une chose, Madame DUMAS. Il manque juste une chose, Madame MURATORE et Monsieur AUBRY. Il manque les 2,5 millions d'euros que la Région avait promis et qu'elle n'a jamais donnés. Et donc je vous le répéterai chaque fois : votre action aurait été bien plus efficace, et je remercie PIEL d'avoir essayé de le faire, de réclamer ce que Monsieur VAUZELLE avait annoncé et qu'il n'a jamais donné. Donc il y a eu les subventions du Conseil départemental, il y a eu les subventions de la CASA, il y a eu les subventions même de l'État.

Il n'y en a qu'un qui a été défaillant et qui n'a même pas trouvé le moyen de donner la moindre explication à son démenti, à sa défaillance. Il n'y a pas que Vert Marine qui est défaillant. Il y a le Conseil régional dans lequel vous auriez dû avoir une influence positive. Mais comme vous êtes beaucoup plus dogmatiques et que vous avez oublié ce qui se passe là-haut et ce qui se passe à la Région pour ne critiquer que ce qui se passe ici, vous avez probablement oublié aussi de défendre la Ville d'Antibes dans ce dossier primordial.

On passe au vote. Qui est contre ? Je ne sais plus. Vous avez des procurations, Monsieur ?

**M. CORNEC**

Oui, il y a deux procurations, Monsieur le Maire. On est cinq en fait. Anne est un petit peu malade, excusez-la.

**M. LEONETTI :**

Donc quatre. S'abstient ? Madame DUMAS, excusez-moi. Contre. Cinq donc. S'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (6 CONTRE : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme DUMAS).

MADAME NATHALIE DEPETRIS (rapportée en son absence par Monsieur Jacques GENTE)

**13-1 - MARIAGES - RÉPARTITION DES DONS REÇUS EN 2014 - MODIFICATION SUITE A LA DISSOLUTION D'UNE ASSOCIATION**

**M. GENTE :**

Lors de sa séance du 19 juin, le Conseil municipal a approuvé la répartition des dons déposés à l'occasion des cérémonies de mariage durant l'année 2014, soit 668 euros au bénéfice de cinq associations. Or il a été porté à notre connaissance la dissolution de l'association Amitiés et Loisirs des Anciens. La présente délibération rectificative prévoit de répartir ces dons sur les quatre autres associations. Merci.

**M. LEONETTI :**

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. Les dons sont ainsi répartis.

Adoptée à l'unanimité.

MADAME NATHALIE DEPETRIS (rapportée en son absence par Monsieur le Maire)

**13-2 - RECENSEMENT RENOVÉ DE LA POPULATION EN 2016 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS COMMUNAUX - APPROBATION**

**M. LEONETTI :**

Recensement rénové de la population en 2016. Mise en place du dispositif et rémunération des agents communaux. Approbation. Je viens de présenter la délibération.

Personne n'est contre ni ne s'abstient.

Adoptée à l'unanimité.

MADAME JACQUELINE DOR

**19-1 - PETITE ENFANCE - ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS - CONVENTIONS « PRESTATION DE SERVICE UNIQUE » AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme DOR :**

Monsieur le Maire, je crois que le titre dit l'essentiel. Il s'agit de renouveler une convention avec la MSA qui va concerner un petit nombre d'enfants (quatre jusqu'à présent) et qui portera sur un montant qui permettra à la Ville de récupérer la prestation de service unique qui portera sur un montant d'environ 10 000 euros (9 000 exactement) en 2014.

Je vous demande l'autorisation que Monsieur le Maire renouvelle cette convention.

**M. LEONETTI :**

Merci. Pas d'intervention. Pas de vote contre ni d'abstention.

Adoptée à l'unanimité.

## **19-2 - PETITE ENFANCE - RELAIS ASSISTANTS MATERNELS - ACQUISITIONS - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

**Mme DOR :**

Là aussi, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention pour l'équipement d'un deuxième relais assistants maternels auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Nous avons pu mutualiser des activités qui se déroulent dans les locaux du pôle enfance Laval. Grâce à cette mutualisation, nous récupérons un peu de temps et de personnel. Et nous pouvons ainsi ouvrir un deuxième relais assistants maternels.

Il s'agit donc de demander à la Caisse d'Allocations Familiales de participer par une subvention d'équipement à cette installation. C'est un petit montant. Ça porte sur 1 812 euros à solliciter.

C'est fini. Rapide !

**M. LEONETTI :**

Rapide et efficace, Madame.

Qui est contre ? S'abstient ?

Adoptée à l'unanimité.

## MONSIEUR MARC FOSSOUD

### **23-1 - SPORTS - COURIR POUR UNE FLEUR EDITION 2015 - CONVENTION AVEC LA SOCIETE CARREFOUR, LA SOCIETE GSF SAS ET L'ASSOCIATION ESPERANCE RACING ATHLETISME D'ANTIBES POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI :**

Nous passons maintenant aux sports. Courir pour une fleur. Nous vous attendons tous dimanche prochain ! Avec Marc FOSSOUD !

**M. FOSSOUD :**

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Renouvellement de la convention entre la Ville d'Antibes Juan-les-Pins, la société Carrefour, la société GSF et l'association Espérance Racing Athlétisme d'Antibes.

Excusez-moi, j'ai un peu la voix prise. J'ai dû faire une plongée un peu trop profonde. Je dois avoir encore de l'azote un peu dans le sang partout.

**M. LEONETTI :**

Ça va guérir en courant, ça !

**M. FOSSOUD :**

D'accord.

Pour l'organisation de la manifestation et définir les modalités incombant à chacun des partenaires.

Cette année, petite nouveauté pour cette 36<sup>e</sup> édition : participation de la Ville au challenge entreprises, inscription des agents municipaux aux 10 et 21 km, tee-shirts aux couleurs de la Ville avec comme slogan : « Courir pour ma ville ».

Je rappelle la date : 4 octobre. Vous avez encore le temps de vous inscrire.

**M. LEONETTI :**

Le 4 octobre, je suis sûr que beaucoup de personnes seront là pour remettre les récompenses.

Personne n'est contre. Pas d'abstention. Belle et vieille manifestation antiboise et populaire.

Adoptée à l'unanimité.

#### MADAME MARGUERITE BLAZY

#### **25-1 - REALISATION D'UN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE - DETERMINATION DES INDEMNITES FINANCIERES DESTINEES AUX CANDIDATS AYANT REMIS UNE ESQUISSE - ELECTION DES MEMBRES DU JURY**

**M. LEONETTI :**

Je rappelle simplement une chose : il y a trois grands projets structurants qui doivent arriver dans la ville dans ce mandat. Ces trois grands projets, c'est la base de voile. On l'a déjà présentée ici. Elle est en cours de suite administrative. La deuxième, c'est la rénovation et l'extension du Stade Nautique. Et la troisième, c'est le Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique.

Je cède la parole à Madame BLAZY.

**Mme BLAZY :**

C'est vrai qu'aujourd'hui je la prends avec beaucoup de plaisir !

Le Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique a été créé il y a trente-cinq ans avec pour mission, bien sûr, l'enseignement de la musique et de l'art dramatique depuis l'éveil jusqu'au troisième cycle.

Pratiquer un instrument de musique développe chez l'enfant des qualités qui lui serviront tout au long de sa vie, qu'elle soit scolaire, professionnelle mais aussi personnelle. C'est une discipline qui apprend à apprendre, et très tôt les élèves comprennent que pour progresser il faut travailler.

L'art dramatique, c'est comprendre un texte, apprendre à s'exprimer avec les mots, à mémoriser, improviser, respirer et apprendre à réagir sous la pression.

Pour ces deux disciplines, c'est aussi avoir l'esprit d'équipe, le respect pour soi et les autres, mais c'est aussi la sensibilité et le partage.

Aujourd'hui, plus de 900 élèves sont accueillis par 44 enseignants pour 48 disciplines.

Le rayonnement de notre Conservatoire dépasse largement les frontières du département.



Chaque année, des élèves sont admis au Conservatoire National Supérieur de Paris, Lyon, Lausanne et Genève.

Chaque année, des solistes se produisent avec des orchestres symphoniques internationaux. Certains élèves travaillent aussi dans l'Education nationale. Certains sont enseignants dans d'autres conservatoires à travers la France, mais aussi à Antibes Juan-les-Pins.

C'est aussi une centaine d'interventions à travers la ville, par exemple l'hôpital ou le CCAS, et j'en passe.

Malgré l'effort de la Mairie et bien sûr tous ses efforts qu'elle a faits, des préfabriqués ont été rajoutés au fur et à mesure des besoins. Malgré l'ouverture des écoles à proximité, le site actuel ne permet plus d'accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble des prestations proposées dans l'établissement.

Aujourd'hui, il vous est donc demandé d'approuver la construction d'un établissement moderne fonctionnel parfaitement adapté aux exigences de la musique et de l'art dramatique avec une surface utile de 2 830 m<sup>2</sup>, dans une démarche bien sûr de type bâtiment durable méditerranéen et pour un coût de 16 millions d'euros TTC.

Il sera construit à proximité du Théâtre Anthéa, formant ainsi un ensemble culturel cohérent et prestigieux.

Il vous est également demandé de fixer à 50 000 euros le montant de la prime attribuée aux candidats, qui seront au nombre de quatre, et aussi de procéder à l'élection de cinq membres du jury : cinq titulaires et cinq suppléants.

Enfin je vous dirai : n'oubliez pas, pas un jour sans musique ! C'est notre devise.

**M. LEONETTI :**

Le site, chacun le connaît maintenant, donc je passe maintenant directement la parole à la Gauche unie, solidaire, et au Front de gauche.

**Mme MURATORE :**

Bien sûr, nous voterons cette délibération. Je vous rassure tout de suite.

Cette reconstruction était dans notre programme depuis 2001, j'en suis sûre, et je pense même avant.

**M. LEONETTI :**

Vous auriez dû le mettre en 1981 dans le programme.

**Mme MURATORE :**

Même avant. Mais moi je n'y étais pas.

**M. LEONETTI :**

Moi non plus.

**Mme MURATORE :**

C'est pour ça que je m'arrête à ce dont je suis sûre et là où j'étais.

La surface : le premier document indiquait 1 800 m<sup>2</sup>, maintenant 2 800. En commission, il nous a été dit qu'il s'était agi d'une coquille. Nous aimerions avoir confirmation.

Les parkings : les parents accompagnent les enfants. Ils doivent pouvoir stationner facilement et sans frais supplémentaires.

Les soirs de spectacle, l'accès et le stationnement risquent d'être compliqués. Y aura-t-il des places de stationnement gratuites pour le Conservatoire ?

Son emplacement : cet espace n'est pas très grand et il sera, je dirais, collé à la salle de spectacle.

L'architecte va proposer sans doute un bâtiment qui ne fasse pas blockhaus, mais l'insertion paysagère sera à surveiller.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons faire partie du jury. Merci.

**M. LEONETTI :**

Ah voilà ! Je n'avais pas compris la stratégie.

Madame MURATORE, on est au stade où on lance le projet et donc, au stade où on lance le projet, je ne peux pas vous dire combien il y a de parkings, à quel endroit ils se trouvent, etc. Je ne peux pas vous dire non plus la forme architecturale. Je vous dis simplement la zone d'emprise qui a été choisie après une réflexion qu'on a menée conjointement avec Simone TORRES, Marguerite BLAZY et Eric PAUGET sur le meilleur lieu d'implantation dans la zone, et on a pensé que c'était le bon endroit. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, je ne peux que vous redire la même chose que pour le jury précédent : dans un jury d'architecture, il va y avoir cinq membres (cinq titulaires et cinq suppléants), et dans ce contexte c'est la majorité au plus fort reste. Donc ça veut dire que chacun votera comme il le souhaitera, pour la liste qu'il souhaitera, mais c'est un scrutin de liste. Je réponds en partie à la deuxième interrogation.

Front de gauche.

**Mme DUMAS :**

Moi, j'ai un doute. Le Conservatoire, c'est un projet évidemment dont on entend parler depuis longtemps et j'y suis tout à fait favorable et je trouve que – vous l'avez dit, Madame BLAZY – c'est un lieu d'apprentissage et de culture important dans une ville. Et je suis d'accord avec votre dernière phrase : « Pas un jour sans musique », surtout après un Conseil municipal d'ailleurs. C'est toujours aussi des moments apaisants.

**M. LEONETTI :**

C'est vrai. Et de temps en temps j'entends ici une musique qui n'est pas forcément apaisante !  
(Rires)

**Mme DUMAS :**

Ah d'accord ! OK. Donc c'est un projet très intéressant.

Moi, le seul truc qui me gêne dans cette délibération, c'est qu'il n'y a pas de plan, de localisation précise du lieu et on entend des choses qui sont un peu surréalistes. Donc je voudrais simplement une précision : c'est bien derrière Anthéa ou... ? On est bien là ?

**M. LEONETTI :**

Oui.

**Mme DUMAS :**

OK. Donc moi, je voterai cette délibération. Et je trouve que ce projet est ambitieux et à la taille de la Ville d'Antibes.

**M. LEONETTI :**

Merci.

C'est l'endroit qui est maintenu par les palissades là et sur lequel on avait une interrogation : est-ce qu'on a le volume suffisant ? est-ce qu'il y a les salles suffisantes, etc. ? L'étude a été faite pour voir que c'est faisable. Donc maintenant on lance le concours. Mais l'emprise est effectivement celle-là. Personne ne... Pourquoi ? Où vous croyiez qu'on allait le faire ? Non. Il n'y avait pas de doute là-dessus.

Sur l'endroit, c'est clair.

**Mme DUMAS :**

Sur le plan oui, mais c'est dommage que le plan n'était pas joint à la délibération parce que les rumeurs, vous savez – et je vous l'ai souvent dit qu'Antibes, c'est un petit village – et il y a des propos qu'ils ne le tiennent pas ici. Donc ça aurait été bien de joindre le plan. Mais OK, je vous fais confiance sur ce plan-là.

**M. LEONETTI :**

On va passer au vote et puis chacun fait sa liste, et puis voilà, je veux dire.

Adoptée à l'unanimité.

Je suis désolé mais je n'ai pas de marge de manœuvre pour faire en sorte que chaque membre de l'opposition puisse y siéger.

Pour les candidats de la majorité :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Liste MAJORITE</b>	
Eric PAUGET	Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Marguerite BLAZY	Hassan EL JAZOULI
Patrick DULBECCO	Anne-Marie BOUSQUET
Simone TORRES-FORET-DODELIN	Audouin RAMBAUD
Yves DAHAN	Agnés GAILLOT

Pour l'opposition :

<b>Liste Rassemblement Bleu Marine pour Antibes</b>	
Anne CHEVALIER	Tanguy CORNEC
Lionel TIVOLI	
Marc GERIOS	
Louis LO FARO	

<b>Liste La Gauche Unie Solidaire et Ecologique – Liste Front de Gauche</b>	
Michèle MURATORE	Cecile DUMAS
Pierre AUBRY	Michèle MURATORE
Cecile DUMAS	Pierre AUBRY

Le scrutin est ouvert.

*(Les élus procèdent au vote à bulletin secret pour désigner les membres du jury de concours restreint relatif à la réalisation d'un Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique.)*

**M. LEONETTI :**

Alors, les assesseurs ! Pardon de brusquer là. Un membre de l'opposition, sinon nous allons avoir une suspicion. Allez, Monsieur CORNEC. Entraînez-vous pour Courir pour une fleur ! Allez, ouvrez, dépouillez. Allez-y.

(Les assesseurs dépouillent les bulletins de vote.)

**M. LEONETTI :**

Monsieur le Directeur. Après on va payer les heures supplémentaires du Directeur Général des Services après 20 heures. Ça ne va pas ça ! Non, les DG n'ont pas droit aux heures supplémentaires.

Si je pouvais avoir le résultat. Merci :

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	48
A déduire : bulletins blancs ou nuls	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	48
Majorité absolue	24

Ont obtenus :

CANDIDATS	Nombre de voix
Liste Majorité	40
Liste Rassemblement Bleu Marine pour Antibes	5
Liste La Gauche Unie Solidaire et Ecologique – Liste Front de Gauche	3

**Quotien électoral**

suffrages exprimés	<b>48</b>
/nombre sièges à pourvoir	<b>5</b>
<b>QE</b>	<b>9,6</b>

**1ère répartition au quotient**

	Nbre voix obtenues	/QE	total	Nbre de sièges obtenus
Liste MAJORITE	<b>40</b>	9,60	4,17	<b>4</b>
Liste Rassemblement Bleu Marine pour Antibes	<b>5</b>	9,60	0,52	<b>0</b>
Liste La Gauche Unie Solidaire et Ecologique – Liste Front de Gauche	<b>3</b>	9,60	0,31	<b>0</b>

## 2ème répartition au plus fort reste

	Nbre voix obtenues	- (sièges obtenus x QE)	total	Nbre de sièges obtenus
Liste MAJORITE	40	38,40	1,60	<b>0</b>
Liste Rassemblement Bleu Marine pour Antibes	5	0,00	5,00	<b>1</b>
Liste La Gauche Unie Solidaire et Ecologique – Liste Front de Gauche	3	0,00	3,00	<b>0</b>

<u>Répartition des sièges</u>	Nbre de sièges obtenus
Liste MAJORITE	<b>4</b>
Liste Rassemblement Bleu Marine pour Antibes	<b>1</b>
Liste La Gauche Unie Solidaire et Ecologique – Liste Front de Gauche	<b>0</b>

Sont déclaré élus pour siéger au sein du jury de concours restreint relatif à la réalisation d'un Conservatoire de musique et d'Art dramatique :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Eric PAUGET	Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Marguerite BLAZY	Hassan EL JAZOULI
Patrick DULBECCO	Anne-Marie BOUSQUET
Simone TORRES-FORET-DODELIN	Audouin RAMBAUD
Anne CHEVALIER	Tanguy CORNEC

## **25-2 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - INTERVENTIONS MUSICALES DANS LES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Mme BLAZY :**

Cette convention sera faite pour un an et bien sûr elle sera faite pendant le temps scolaire et financée par la Ville.

### **M. LEONETTI :**

Madame DUMAS, écoutez bien !

"pendant le temps scolaire et financée par la Ville" ! Vous savez combien on intervient dans le temps scolaire ? à hauteur de combien en matière de sport et de culture ? 650 000 euros sont dépensés par la Ville pour des interventions culturelles et sportives pendant le temps scolaire.

Donc vous voyez que de temps en temps, on fait payer des prix modiques pour des activités périscolaires et qu'on fait gratuitement, à l'intérieur du temps scolaire, des choses qu'on ne devrait pas faire si l'Education nationale était à la hauteur de ces enjeux.

Nous allons le voter et nous sommes sans intervention.

Personne n'est contre. Pas d'abstention.

Adoptée à l'unanimité.

## MADAME CARINE CURTET

### **29-1 - ELECTRICITE - TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE - PERCEPTION - REVISION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR**

#### **Mme CURTET :**

La commune d'Antibes percevait jusqu'en 2011 une taxe sur la consommation finale d'électricité. Le mode de calcul avait été révisé en 2011. Il a de nouveau été révisé en 2014. Il convient donc de revoter pour fixer le coefficient multiplicateur que nous avons choisi de maintenir au même niveau, c'est-à-dire à 8.

#### **M. LEONETTI :**

Merci. Donc ce n'est pas une augmentation de taxe. C'est une différence de modalités compte tenu des nouvelles réglementations.

Rassemblement Bleu Marine pour Antibes. Madame CHEVALIER.

#### **Mme CHEVALIER :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Conseil municipal doit délibérer sur le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Nous trouvons plutôt positif que la commune puisse agir directement sur le pouvoir d'achat des Antibois en concédant pour une fois une baisse sur les taxes. Ces taxes mises sur le dos des particuliers se sont multipliées sous les deux derniers gouvernements : taxes sur les ampoules, sur le gaz, sur les jeux en ligne et même sur les ramettes. Nous pouvons maintenant participer, au travers de cette délibération, à un maintien, aussi minime soit-il, du pouvoir d'achat de nos concitoyens puisque nous avons la possibilité de baisser ce coefficient.

Pourquoi ne pas montrer un signe de soutien à nos concitoyens en baissant ce coefficient à 6 ? Si ce n'est pas le cas, nous ne voterons pas cette délibération. Merci.

#### **M. LEONETTI :**

Entre ne pas augmenter les impôts... Vous avez tous reçu dans vos petites boîtes aux lettres, comme chacun, les taxes. Les taxes à Antibes sont à 14,95 % pour la taxe d'habitation. Elles sont à 9,50 % pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Et elles sont inchangées pour les autres taxes comme pour celles-là. Il n'y a donc pas d'augmentation des impôts.

Je rappelle que lorsque la Ville a été directement impliquée pour faire baisser le prix des fluides, elle avait un objectif, c'était le prix de l'eau.

Je sais bien que ça énerve à Antibes quand je le répète, mais je le répète parce qu'on le dit partout dans la France et que de temps en temps, on le dit sur les antennes nationales des chaînes publiques et qu'on le dit sur les livres qui sont plutôt sévères avec les collectivités : c'est le prix le plus bas de France. C'est 1,50 euro qui va jusqu'à 2,20 euros. Et même à 2,20 euros, c'est la moitié à peu près de ce que paient en moyenne les Français leur mètre cube d'eau. Je le répète parce que ça peut énerver à droite ou à gauche, ça peut énerver ceux qui écrivent ou ceux qui entendent, mais c'est comme ça.

Et donc là, il y a eu effectivement une action qui a été collective et qui a été significative.

Sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, je le rappelle au passage, c'est une diminution qui est minimale, et j'en suis d'accord. Mais en tout cas, c'était une diminution qui a été faite en concertation avec les partenaires sociaux, avec l'ensemble des riverains sur les Conseils de développement, et en même temps qui a été adoptée dans une situation unanime au Conseil communautaire. Dans ce contexte, je rappelle quand même que c'est un peu banal de faire l'unanimité, mais je rappelle que c'est une unanimité sauf certains qui écrivent ou certains qui écoutent. Mais je le répète aussi là-dessus : vous avez la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est la plus basse.

Ici, nous sommes sur un critère qui est un critère, et vous avez raison de le rappeler, extrêmement parallèle et extrêmement minimale. On a le choix de faire un peu de démagogie en baissant de 8 à 7 ou de 8 à 6. Ça ne changera pas la vie de nos concitoyens et ils ne le verront pas sur la feuille d'électricité puisque la dépense réelle, c'est effectivement la dépense effective. Et il vaut mieux à ce moment-là essayer de faire des économies sur la ville avec des équipements qui coûtent moins cher pour que le contribuable paie moins.

Donc on a pensé à ça. Ça m'a même traversé démagogiquement l'esprit. Je me suis dit : on va rester sur la même situation dès l'instant où ça n'a pas d'influence significative sur le pouvoir d'achat. Et d'ailleurs, vous l'avez dit. Vous l'avez dit que ça n'aurait pas d'influence significative. On est dans le symbolique. On aurait pu faire à 7,5 %. On aurait dit : vous voyez, j'ai baissé les impôts. Je ne suis pas sûr que ceux qui écoutent et ceux qui écrivent auraient dit qu'on avait fait un effort significatif. Donc je pense que la stabilité de le laisser à 8, c'est un raisonnement qui me paraît assez logique. Et donc je vous propose de le maintenir au même taux qu'antérieurement. Je rappelle qu'au passage, on aurait pu l'augmenter et qu'on ne l'a pas fait.

Je vous propose le maintien des taux et des taxes au même niveau qu'antérieurement.

Carine CURTET.

**Mme CURTET :**

Je voudrais rajouter que c'est quand même lié directement à la consommation d'électricité et que pour augmenter le pouvoir d'achat par rapport à cette taxe, la meilleure stratégie c'est encore de réduire sa consommation individuelle.

**M. LEONETTI :**

Oui. Et collective, comme on le disait tout à l'heure.

Merci.

On passe au vote. Qui vote contre ? Abstention ? cinq.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

MONSIEUR MATTHIEU GILLI

**38-1 - ENVIRONNEMENT - PELAGOS - SANCTUAIRE POUR LES MAMMIFERES MARINS EN MEDITERRANEE - CHARTE DE PARTENARIAT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI :**

Matthieu est revenu. Ils ne t'ont pas gardé ? Tu n'as pas été mangé par les tortues marines ?

**M. GILLI :**

Non.

**M. LEONETTI :**

On t'écoute sur Pelagos.

**M. GILLI :**

Très bien. Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Pelagos, un sanctuaire créé à la suite d'un accord international entre l'Italie, Monaco et la France, et qui a pour objectifs la protection des mammifères marins et leur habitat, la promotion des activités durables en rapport avec la présence de ces animaux et le maintien de la qualité environnementale, paysagère et biologique du milieu marin.

Nous étions adhérents à la charte Pelagos en notre qualité d'animateur du site Natura 2000, avec un rôle important pour nous, et comme Antibes est une ville avec une forte vocation maritime, il est bien naturel qu'aujourd'hui je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte de partenariat Pelagos pour une durée de 3 ans et qui pourra être renouvelée à la demande expresse de la commune.

**M. LEONETTI :**

Pas d'intervention.

C'est effectivement quelque chose sur lequel on s'était déjà antérieurement engagés et sur lequel on continue notre engagement.

Personne n'est contre. Pas d'abstention.

Adoptée à l'unanimité.

## **38-2 - ENVIRONNEMENT - CONVENTION DE GESTION DU DOMAINE TERRESTRE ET MARITIME AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI :**

C'est d'actualité puisqu'au Palais des Congrès se sont réunies l'ensemble des Agences littoral méditerranéennes et européennes, et que peut-être que ça ne rentre pas dans les oreilles de tout le monde, mais elles ont salué l'engagement de la Ville et en particulier sur le projet que nous allons vous présenter maintenant.

**M. LAURENT :** *(chargé de projets « Valorisation et Présentation de l'Environnement » au sein de la Direction Santé Environnement et Développement Durable)*

Bonsoir.

Je vais vous présenter les actions de valorisation et de gestion intégrée du littoral du Cap d'Antibes menées par la commune.

Comme vous le savez, depuis de nombreuses années la commune et le Conservatoire du Littoral se sont associés afin de préserver et mettre en valeur cette grande richesse patrimoniale. Ça a commencé il y a bien longtemps, en 1981, avec le Fort Carré et puis le bois de La Garoupe, et puis ça s'est continué en 2014 avec l'acquisition par le Conservatoire du Littoral de la Batterie du Graillon, qui donc a été donnée en gestion à la commune. Donc on a ces trois beaux espaces déjà qui appartiennent au Conservatoire du Littoral qui sont donnés en gestion et qui sont gérés par la commune.

Au niveau de la Batterie du Graillon a été créé l'Espace Mer et Littoral qui est un espace dédié à la connaissance par le public des richesses naturelles que l'on a en Méditerranée et donc au pied du Cap d'Antibes, principalement donc les habitats marins que l'on y trouve et qui font d'ailleurs qu'on est classé en site Natura 2000 vu la qualité de ces milieux.



C'est un site qui est ouvert au public, qui se veut ouvert au public, qui a une vocation pédagogique, mais qui a aussi une vocation touristique, il faut le dire. Et vraiment on peut parler de site écotouristique puisqu'il permet à tout un chacun de connaître ces richesses dans un cadre agréable et au travers d'expositions diverses.

Sur ces expositions, il faut savoir que depuis 2014 a été ouvert cet Espace Mer et Littoral avec de nombreux partenaires. Dès 2014, on a vu la fréquentation de la Batterie du Graillon multipliée par cinq. Cet été, il y a eu un certain nombre d'expositions qui ont été menées, des expositions thématiques. Une sur les quatre habitats marins qui a été créée par une association antiboise, les Aquanautes, une association vraiment de grande qualité artistique et scientifique, qui a été bien appréciée, présentant les quatre habitats marins. Une exposition très particulière puisqu'elle permettait de découvrir les animaux marins qu'on ne voit que la nuit dans une des salles de la tour, donc dans une ambiance très particulière. Là aussi, réalisée par les Aquanautes. Une exposition, et ça a été présenté ce matin, réalisée par des enfants antibois, des classes de La Fontonne, qui depuis trois ans travaillent sur un programme pédagogique qui s'appelle « J'aime ma mer ». En gros, le principe, c'est ce qui se passe de la cour, de la grille de récréation lorsqu'on jette un petit papier jusqu'à la mer. Et ces enfants sont engagés dans cette action depuis trois ans et là ont créé à l'Espace Mer et Littoral, dans un étage de la tour, une exposition particulière sur les déchets naturels, les lasses de mer naturelles et les lasses de mer, les déchets anthropiques qui viennent malheureusement polluer nos plages, et les actions aussi qu'on peut mener au niveau individuel pour limiter ces pollutions.

Là, je vous ai parlé d'expositions, mais ces expositions sont accompagnées. On a la chance d'avoir une animatrice sur le site qui, au travers de jeux pour les enfants mais pas uniquement enfants (adolescents et mêmes adultes), permet de découvrir l'exposition et de faire réfléchir les gens notamment sur les problématiques de déchets, d'aller plus loin dans les connaissances de ce milieu et de la biodiversité marine que l'on a la chance d'accueillir sur nos côtes.

Cette année, pour prolonger cette exposition, ces expositions, on a proposé... Grâce à une convention avec la Fédération de plongée, le public maintenant peut aller découvrir à la suite des expositions le milieu marin par une promenade, une randonnée aquatique, accompagné par un guide naturaliste qui fait découvrir... Ce que vous avez pu découvrir dans les expositions, vous allez pouvoir le découvrir en réel au pied du Graillon. Et encore une fois, on met l'accent sur la qualité de notre milieu.

Une autre exposition qui a été créée cet été et qui va permettre l'ouverture du premier centre de soins pour les tortues marines de notre région. Cela a été fait en collaboration avec la Fondation Marineland. Un bâtiment a été réhabilité et permettra de recevoir toutes les tortues marines blessées qui peuvent arriver sur nos côtes et qui seront donc soignées chez nous avant d'être bien sûr relâchées en mer. Il y avait une exposition particulière là-dessus.

Après il y avait d'autres animations, notamment des conférences qui ont eu lieu tout l'été sur ces divers thèmes.

La fréquentation, un petit bilan. La fréquentation a été augmentée de plus de 50 % déjà par rapport à 2014. On a eu à peu près 6 000 visiteurs, dont 2 000 enfants, sur une période d'ouverture de trois mois. À peu près 430 personnes ont pratiqué l'aquarando. Pour une première année, c'est très, très positif. Et bien sûr ce site va encore évoluer, notamment grâce au partenariat avec la Fondation Marineland qui va permettre la création d'aquariums de Méditerranée et au projet de la commune où les expositions vont être modernisées, on va dire, vont évoluer vers des supports multimédias.

Cette politique de valorisation et de gestion du littoral continue. C'est ce qui va être présenté aujourd'hui.

Vous le savez, le Conseil municipal a délibéré déjà en 2013 pour permettre au Conservatoire du Littoral d'étendre son périmètre d'intervention, ce qui a permis aujourd'hui au Conservatoire du Littoral de se voir attribuer depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 par le Préfet des Alpes-Maritimes le transfert d'une partie du domaine public maritime du Cap d'Antibes, soit 161 hectares.

Ça part de la pointe de la Garoupe, chemin de Tire-Poil, et ça ira jusqu'à l'Anse de l'Olivette. C'est le domaine public maritime terrestre, la petite frange terrestre qui est très, très riche, et c'est aussi le domaine public maritime jusqu'à 300 mètres. Et là aussi, c'est une première dans le département.

Ce qui va donc permettre à la commune, puisque maintenant le Conservatoire du Littoral s'est vu transférer ce périmètre, ce domaine public maritime... La commune se propose de prendre la gestion de ce domaine très, très riche puisqu'il est classé en site Natura 2000, l'intégralité de cette zone est en site Natura 2000. Ce qui va permettre d'aller plus loin dans la gestion et dans l'ouverture au public et dans la sauvegarde de ce milieu. On est vraiment, encore une fois, dans une démarche écotouristique, avec un but : c'est de promouvoir une gestion intégrée de ces zones côtières ; d'assurer une meilleure gestion, une meilleure fréquentation ; de mettre en place une valorisation de cet espace.

Le Conservatoire du Littoral permettra la réalisation des aménagements, la restauration des zones endommagées du domaine public maritime même jusqu'à la mer, et assurera aussi la délivrance des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime.

La commune, elle, prendra en compte la gestion et l'entretien du DPM, la surveillance de ce domaine public maritime, notamment par la création de gardes du littoral. Là, on pense utiliser les compétences de la brigade nautique de la police municipale. Et l'animation et la concertation entre les différents acteurs du milieu marin, que ce soient les usagers ou les institutionnels.

L'État, bien sûr, reste compétent dans les domaines régaliens sur ce point.

On a déjà des acteurs importants au niveau de la gestion de cet espace, et ça a été encore redit aujourd'hui, notamment le Conseil départemental qui prend en charge la gestion du sentier littoral entre la Villa Eilenroc et la Garoupe, notamment dans le cadre des PDIPR (plan départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées).

Et je vous rappelle que le Conseil général a restauré une partie de ce sentier durant la saison 2014-2015.

La gestion par la commune de tout cet espace, grâce aussi au Conservatoire du Littoral, permettra de multiplier les partenariats pour avoir une gestion encore plus de qualité de ce beau domaine public maritime.

Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Merci. Bravo !

*(Applaudissements)*

Merci et bravo aux services ! Bravo au partenariat avec le Conservatoire du Littoral !

Je rappelle quand même que sur la commune d'Antibes, désormais, le bois de la Garoupe, l'ensemble de la presqu'île du Fort Carré et cet espace nouveau sont donnés au Conservatoire du Littoral, qui a délégué la gestion à la Ville d'Antibes. Donc, on est sorti du partenariat un peu compliqué avec le Ministère de la Défense.

Oui, il faut voter. Autorisation de signature.

Monsieur AUBRY.

**M. AUBRY :**

Excusez-moi.

Chers collègues, Monsieur le Maire, nous sommes très favorables au principe du Conservatoire du Littoral. Une convention entre le Conservatoire et la Ville d'Antibes confiant à la Ville la gestion de l'ensemble du domaine relevant du Conservatoire nous paraît être une évolution positive avec un gain en cohérence et en efficacité. La présence d'un garde est essentielle.

L'extension du domaine du Conservatoire du Littoral sur le littoral de notre commune est plus que souhaitable, d'autant plus qu'elle va à l'encontre d'une privatisation de fait du domaine public maritime par les riverains. Privatisation particulièrement préoccupante au Cap d'Antibes, et nous nous rappelons encore avec quel aplomb certains riches propriétaires prétendaient se garder pour eux seuls le chemin de la Mosquée. Nous nous souvenons également de l'ex "Villa Pelerin", effarante violation des règles d'urbanisme sur un site qui devrait enfin être accessible au public.

Or nous constatons ici, avec cette délibération, un nécessaire phasage en deux phases lié au fait que les riverains de l'Anse de l'Argent Faux (dite "Baie des milliardaires"), un endroit très riche pas uniquement pour sa faune, ont obtenu de la Ville dans le passé une autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime se trouvant au droit de leur propriété, et ce jusqu'en 2020.

Nous souhaitons que le Conseil municipal puisse être informé des AOT (localisation, bénéficiaire, revenu éventuel pour la commune) accordées jusqu'à présent sur le domaine public maritime et que cette pratique de l'occupation du domaine public par les propriétaires riverains cesse à partir de 2020.

De même, il serait souhaitable que le Conseil municipal reçoive à l'avenir, pour information, le compte rendu de gestion que la ville gestionnaire doit adresser au Conservatoire du Littoral.

Je vous remercie.

#### **M. LEONETTI :**

Juste un mot, Monsieur AUBRY. Moi aussi je suis pour que l'accès soit possible à tous.

Nous avons un rivage qui est quelquefois escarpé et sur lequel le passage est quelquefois complexe. Nous avons aussi des établissements de renom comme "Les Belles Rives", par exemple. Est-ce que vous souhaitez qu'on détruise l'ensemble de ce qu'il y a en bas des "Belles Rives" pour y faire une promenade de 4 mètres de large permettant à chacun de pouvoir y accéder ?

Moi je suis pour le pragmatisme dans ce domaine et pour faire en sorte qu'à la fois on ait une attractivité internationale, et ça ne me gêne pas qu'il y ait une "baie des milliardaires". Je vous le dis très clairement. Parce que, ma foi, les gens qui viennent ici et qui dépensent leur argent sur le territoire de notre pays et sur le territoire de notre commune, eh bien ils font marcher l'économie et ce n'est pas un élément d'arrogance.

Je n'ai pas de jalousie particulière par rapport à ces personnes. Et quelle que soit leur nationalité, s'ils respectent le droit en vigueur dans notre pays, ça ne me pose aucun problème. D'ailleurs, ils le respectent et ils sont – Patrick DULBECCO peut en témoigner – extrêmement prudents et respectueux de la gestion qu'ils ont de l'urbanisme sur leur territoire et sur leur villa.

Hors de ce contexte, vous savez aussi que nous avançons, et par exemple l'hôtel Eden-Roc a financé la totalité de l'ensemble du sentier littoral.

Donc je pense que plutôt que d'essayer de faire la révolution toutes les cinq minutes vainement parce qu'on voit bien que ce n'est pas l'intérêt général, je pense plutôt qu'il faut dialoguer, obtenir et faire en sorte que ce territoire continue à être un territoire à la fois apaisé comme nous le faisons sur le plan environnemental avec la délibération d'aujourd'hui, mais en même temps qu'on ne dissuade pas en permanence les personnes qui veulent s'y installer et qui sont fortunées et qui contribuent à l'activité économique de notre ville.

Je vous remercie. Je passe au vote. Il n'y a plus d'intervention. Personne n'est contre. Personne ne s'abstient.

Adoptée à l'unanimité.

Je vous invite tous à aller visiter cet Espace qui est remarquable d'animation et franchement, là aussi, lorsqu'on s'est posé la question ensemble, dans la majorité, de dire : est-ce qu'on met cet argent pour faire visiter les écoles, pour faire de la pédagogie ou on garde cet argent pour le Festival de l'Image Sous-Marine qui dure 48 heures ? Eh bien pour moi, les 180 000 euros, je préfère les mettre dans cet Espace et dans cette valorisation plutôt que de continuer une manifestation dont le rapport qualité-prix s'était émoussé au fil du temps.

Merci à tous et puis prochain Conseil le 23 octobre.

\*\*\*

La séance est levée à 20 heures 20

Le Directeur Général des Services,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Alexia MISSANA